



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

GESTION 2023

Janvier 2024

Préface



Dr François-Corneille KEDOWIDE
*Directeur général de l'Agence béninoise
pour l'Environnement*

Le Gouvernement de la République du Bénin, dans sa volonté de redonner à l'Agence béninoise pour l'Environnement ses lettres de noblesse, a inscrit sa réhabilitation en priorité dans son Programme d'Action 2016-2021. L'objectif est non seulement de la rendre opérationnelle et très efficace dans la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets d'investissement du pays mais aussi de faire d'elle une institution de référence dans la sous-région en matière de mise en œuvre de la politique environnementale.

L'année 2023 est l'année qui marque le terme de l'exécution des actions du deuxième plan stratégique 2019-2023.

Les résultats atteints en 2023 peuvent se résumer comme il suit :

- La validation de deux cent cinquante et deux (252) rapports d'Etude d'Impact Environnementale et Sociale ;
- La délivrance de deux cent soixante-deux (262) certificats de conformité environnementale et sociale dont quarante-sept (47) CCES de mise en conformité ;
- La réalisation de cent vingt (120) missions d'audits environnementaux et sociaux et le suivi des recommandations de cent

douze (112) unités ayant déjà été auditées antérieurement. Ce qui donne en la matière un total de deux cent trente-deux (232) missions d'audit réalisées pour le compte de l'année 2023 sur un objectif de deux cent vingt-cinq (225) audits assignés. Mais il est important de relever, à l'issue de ce suivi, que le taux de mise en œuvre des recommandations par les unités de production reste relativement faible, soit un taux de 50% ;

- L'étude et examen de quatre-vingt-treize (93) rapports d'audit interne soumis par les unités de production ;
- L'exécution de cent huit (108) missions de suivis de Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- La réalisation de cent vingt-sept (127) missions d'inspections environnementales concernant les unités industrielles, les morgues, les industries agro-alimentaires, etc. ;
- La gestion de trente-deux (32) plaintes ;
- La délivrance d'un (01) permis d'émission atmosphérique.

Cinq (05) dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques ont été reçus.

Ce sont là les résultats reluisants atteints grâce aux efforts consentis.

Le présent rapport annuel de performance rend compte de ces résultats par axe d'intervention de l'Agence. Les résultats n'ont pu être atteints sans la participation des différents acteurs et parties prenantes.

Nos remerciements vont surtout au Ministre du Cadre de Vie et des Transports en Charge du Développement Durable, pour ses conseils et orientation, son accompagnement.

C'est aussi l'occasion pour nous de remercier tous les acteurs et parties prenantes, le personnel et les partenaires qui ont contribué à la réalisation des performances de l'année.

Liste des sigles et abréviations

ABE	Agence béninoise pour l'Environnement
ADELAC	Agence pour le Développement intégré de la Zone économique du Lac Ahémé et de ses Chenaux
AES	Audit environnemental et social
ANAEP-MR	Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
ANDF	Agence nationale du Domaine et du Foncier
AP	Audience publique
BTP	Bâtiments Travaux publics
CCES	Certificat de Conformité environnementale et sociale
CGES	Cadre de Gestion environnementale et sociale
CPRP	Cadre politique de réinstallation des populations
CSE	Centre de Suivi écologique
DEES	Direction des Évaluations environnementale et sociale
DIESE	Direction de l'information environnementale et du suivi de l'environnement
DRCE	Direction de la régulation et du contrôle de l'environnement
EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
EIES	Étude d'Impact environnemental et social
ERE	Education relative à l'Environnement
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDR	Fiches Descriptives Ramsar
IE	Inspection environnementale
JMZH	Journée mondiale des Zones humides
MCR	Mission consultative RAMSAR
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transport en charge du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale

PAG	Programme d'action du Gouvernement
PARC	Plan d'action de réinstallation et de compensation
PEDER	Projet d'Extension et de Densification électrique des Réseaux
PEES	Plan d'Engagement environnemental et social
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
PPM	Plan de passation des Marchés publics
PRMP	Personne responsable des Marchés Publics
ProMER	Projet de Modernisation et des Réseaux de la SBEE
PTA	Plan de Travail annuel
PTAB	Plan de Travail annuel budgétisé
RIEEB	Rapport intégré sur l'État de l'Environnement au Bénin
SAEPMV	Système d'approvisionnement en Eau potable Multi-Village
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau potable en milieu rural
SAES	Service d'Audit environnemental et social
SBEE	Société béninoise d'Énergie électrique
SCB LA FARGE	Société des Ciments du Bénin LAFARGE
SGDS	Société de Gestion des Déchets solides
SIG	Système d'Information géographique
SImAU	Société immobilière et d'aménagement urbain
SIRAT	Société des infrastructures routières et de l'Aménagement du territoire
SISEI	Système d'information et de suivi de l'environnement par internet
SOBEBRA	Société béninoise de Brasseries
SOTIBE	Société de Transformation industrielle du Bénin
WACA-FFEM	West Africa Coastal Areas – Fonds français pour l'Environnement mondial
WACA-RéSIP	West Africa Coastal Areas – Projet d'Investissement de la Résilience des zones côtières

Liste des figures

Figure 1 : Statistique sur les validations de rapports d'EIES entre 2019 et 2023	- 16 -
Figure 2 : Évolution de 2015 à 2023 des CCES délivrés par l'ABE	- 17 -
Figure 3 : Proportion de CCES délivrés selon que le projet soit à EIES simplifiée ou approfondie	- 18 -
Figure 4 : Répartition de CCES délivrés 2023 par secteur d'activité économique	- 19 -
Figure 5 : Statistique de CCES délivrés selon le secteur public ou privé entre 2020 et 2023.....	- 20 -
Figure 6 : Proportion de CCES délivrés par département entre 2021 et 2023	- 20 -
Figure 7 : Statistique sur le suivi des PGES	- 30 -
Figure 8 : Proportion par secteur d'activité du nombre de suivis de PGES réalisés	- 30 -
Figure 9 : Densité des stations-service au Km2 dans le Grand Nokoué	- 36 -
Figure 10 : Répartition des sites visités lors des missions de suivi 2023 des sites Ramsar	- 39 -
Figure 11 : Évolution de l'effectif du personnel entre 2017 et 2022	- 59 -
Figure 12 : Évolution des taux de réalisation des ressources financières de l'ABE	- 62 -

Liste des tableaux

Tableau 1: Point des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité de 2020 à 2023.....	- 23 -
Tableau 2: Appréciation par secteur d'activité des unités pour lesquelles des CCES sont délivrés à l'issue des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité.....	- 24 -
Tableau 3 : Point des audits environnementaux et sociaux externes de 2020 à 2023.....	- 25 -
Tableau 4 : Proportion d'audit environnemental et social externe selon le secteur public ou privé	- 26 -
Tableau 5 : Point des suivis de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux externes et des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité de 2018 à 2023	- 28 -
Tableau 6 : Point des audits environnementaux et sociaux internes reçus par l'ABE de 2018 à 2023	- 28 -
Tableau 7 : Mise en œuvre des recommandations de la MCR.....	- 42 -
Tableau 8: Point des inspections environnementales par secteur d'activité	- 45 -
Tableau 9 : Point de la gestion des plaintes liées aux nuisances environnementales.....	- 47 -
Tableau 10 : Indicateurs de suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission.....	- 50 -
Tableau 11 : Niveau de mise en œuvre des conventions en 2023	- 54 -
Tableau 12 : Point sur l'exécution du PPM 2023 de l'ABE.....	- 63 -
Tableau 13 : Obstacles dans la mise en œuvre des actions et mesures d'atténuation....	- 63 -
Tableau 14 : Leçons apprises et meilleures pratiques.....	- 66 -

Tables des matières

INTRODUCTION	- 11 -
1. PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DE L'ABE.....	- 14 -
1.1. Évaluations environnementales et sociales	- 14 -
1.1.1.1. Validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social et délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale.....	- 14 -
1.1.1.1.1. Validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social.....	- 14 -
1.1.1.2. Délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale.....	- 17 -
1.1.2. Validation d'un rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS).....	- 21 -
1.2. Information environnementale et suivi de l'environnement.....	- 33 -
1.2.1. Éducation relative à l'environnement.....	- 33 -
1.2.2. Communication et appui aux collectivités locales.....	- 34 -
1.2.3. Suivi environnemental et observatoire.....	- 35 -
1.2.3.1. Suivi environnemental	- 35 -
1.2.3.2. Opérationnalisation de l'Observatoire de l'environnement.....	- 38 -
1.2.4. Convention Ramsar et commémoration de la journée mondiale des zones humides.....	- 38 -
1.2.4.1. Suivi des sites Ramsar du Bénin	- 38 -
1.2.4.2. Commémoration de la journée mondiale des zones humides.....	- 40 -
1.2.4.3. Autres activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Ramsar	- 41 -
1.3. Régulation et contrôle de l'environnement.....	- 44 -
1.3.1. Inspection environnementale.....	- 44 -
1.3.2. Gestion des urgences environnementales.....	- 49 -
1.3.3. Gestion des demandes de permis de déversement des eaux usées et d'émission atmosphérique.....	- 49 -
1.3.4. Information et sensibilisation des promoteurs d'unités de production artisanale, industrielle et hôtelière sur la pollution environnementale	- 50 -
1.4. Gestion des conventions avec les projets de développement ou des structures.....	- 51 -
2. GOUVERNANCE DE L'AGENCE.....	- 55 -
2.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre des activités de l'ABE.....	- 55 -
2.2. Performance physique de la mise en œuvre des activités pour l'année 2023.....	- 56 -
2.3. Communication sur la mise en œuvre du PTA 2023.....	- 56 -
2.4. Gestion des ressources humaines.....	- 58 -
2.5. Gestion des ressources financières.....	- 61 -
2.6. Gestion des marchés publics.....	- 62 -
2.7. Analyse et gestion des risques.....	- 63 -
2.8. Éléments de réflexion pour l'amélioration des performances de l'ABE	- 64 -
2.9. Propositions de solutions.....	- 66 -
2.10. Conclusion et leçons apprises de la gestion de l'ABE pour l'exercice 2023.....	- 66 -
3. ANNEXES.....	- 69 -

Résumé exécutif

Le rapport annuel de performance décrit et présente les progrès enregistrés par l'Agence béninoise pour l'Environnement au titre de son exercice 2023. L'année 2023 marque la fin du plan stratégique de l'Agence pour la période 2019-2023. Par conséquent, ce rapport présente également les résultats obtenus lors de la mise en œuvre du plan stratégique. Il s'adresse aux donateurs, aux partenaires, aux parties prenantes et aux ministères sectoriels, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux activités de l'ABE. Depuis sa création en 1995, l'ABE fournit un appui technique à la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement à travers ses attributions. Le plan stratégique 2019-2023 était axé sur trois objectifs spécifiques : OS 1 : Réhabiliter l'ABE pour en faire une Agence nouvelle génération adaptée et répondant aux exigences environnementales du temps présent et aux nouveaux défis de développement durable ; OS 2 : Mettre l'information environnementale de référence à la disposition des acteurs de développement ; OS 3 : Révéler l'ABE nouvelle génération qui s'acquitte à 100% de ses attributions conférées par les textes.

Au cours des quatre dernières années, l'Agence a enregistré des progrès notables et a su se positionner parmi les agences les plus actives du Bénin et de la sous-région ouest africaine.

- **Délivrance des Certificats de Conformité Environnementale et Sociale :** En 2023, en ce qui concerne la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale et Sociale (CCES), 215 CCES ont été délivrés dont 45 relatifs aux projets à EIES simplifiée et 156 les projets à EIES approfondie soit respectivement 22,39% et 77,61%.
- **Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique :** Pour ce qui est de l'intégration des préoccupations environnementales dans le Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du Lac Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo, l'Agence pour le Développement Intégré de la zone Économique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC) a réalisé une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) qui a été validé du 16 au 17 août 2023 sous l'égide de l'Agence béninoise pour l'Environnement en sa qualité d'institution garante de l'intégration des préoccupations environnementales dans toute politique publique au Bénin.
- **Plan d'Engagement Environnemental et Social :** En 2023, sur vingt et un (21) Plans d'Engagement Environnemental et Social (PEES) signés sont reçus. Les 15 PEES restants liés à la réalisation des derniers audits de l'année 2023 sont attendus au cours de l'année 2024.
- **Audit environnemental et social externe :** Pour le compte de l'année 2023, 84 unités ont fait objet d'un audit environnemental et social externe.
- **Audits Environnementaux de Mise en Conformité :** Au cours de l'année 2023, 22 CCES liés aux audits de mise en conformité des unités ont été délivrés contre 25 CCES délivrés en 2022.

- **Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit :** Pour ce qui est des suivis de la mise en œuvre des recommandations d'audit, 112 unités ont fait l'objet d'audit et de suivi au cours de l'année 2023.
Ainsi, en 2022, vingt-cinq (25) unités sont suivies avec un taux de mise en œuvre des recommandations variant de 0 à 92% et un taux moyen de mise en œuvre de 58% ($\pm 0,22$) ; en 2023, cent-douze (112) unités sont suivies avec le taux de mise en œuvre qui varie également de 0 à 92% et un taux moyen de mise en œuvre de 33% ($\pm 0,19$).
- **Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale :** Pour une cible fixée de 100 suivis de PGES fixée pour l'année 2023, 108 suivis de PGES ont été réalisés.
- **Audits environnementaux et sociaux internes :** Quant aux audits environnementaux et sociaux internes, au titre de l'année 2023, quatre-vingt-treize (93) rapports ont été transmis à l'Agence par les promoteurs. En effet ce nombre est passé de 10 en 2020, à 45 en 2021, 78 en 2022 et 108 en 2023 avec une cible de 100 suivis de PGES fixée pour l'année 2023. Les sites de l'Agence béninoise pour l'Environnement (siège de Cotonou et antenne de Parakou) étant des Établissements Recevant du Public, ont été également soumis à cette procédure pour la mise aux normes des installations sur les plans environnemental, sécuritaire et social afin de se conformer à la réglementation en vigueur et de servir d'exemple.
- **Éducation environnementale :** En matière d'éducation environnementale, l'Agence a, au cours de l'exercice 2023, fait évaluer et actualiser six (6) fiches pédagogiques sur l'environnement élaborées depuis 2000 pour l'intégration de l'environnement dans l'enseignement primaire. Au total quatre (4) guides de l'ERE sont actualisés/édités pour l'intégration de l'environnement au programme de formation des enseignements maternel et primaire. Il s'agit du Guide pédagogique pour l'éducation environnementale à la maternelle (sections des grands et des petits), les Guides pédagogiques pour l'éducation environnementale Sous-cycle I/ CI-CP, Sous cycle II/ CE1-CE2, et Sous cycle III / CM1-CM2.
- **Communication sur les activités de l'ABE :** Au titre cet exercice 2023, la communication sur la mise en œuvre du Plan de Travail de l'Agence béninoise pour l'Environnement s'est focalisée autour de l'organisation des afterwork de l'environnement, de l'animation de diverses émissions radio et télévisé sur des thématiques liées au secteur de l'environnement, l'élaboration de plusieurs visuels et la réalisation d'interviews pour des magazines. A cet effet, cette année, l'Agence a procédé à l'organisation de trois « after work » sur l'environnement. Deux sessions ont été organisées à Cotonou et une session à Parakou.
- **Suivi environnemental :** Dans le cadre du suivi environnemental, l'Agence béninoise pour l'Environnement a initié plusieurs études dont celles relative à la i) cartographie des installations de stations-service d'essence et de gasoil dans le Grand Nokoué ; ii) Évaluation de la qualité physico-chimique des plans et cours d'eau des zones humides du

Sud Bénin et surveillance des paramètres physico-chimiques au niveau des petits lacs de grande importance économique tels que le lac Toho, le lac Togbadji et le chenal de Cotonou. Elles ont été initiées aux fins de disposer de données/informations fiables pour le suivi et la prise de décision.

- **Mise en ligne du portail Web de l'ABE :** Le portail web de l'ABE est désormais accessible à l'adresse www.abe.bj et la refonte de son dispositif informationnel et de suivi de l'environnement.
- **Suivi des sites Ramsar du Bénin :** Lors de l'exercice 2023, il a été réalisé des missions de suivi des écosystèmes humides des sites Ramsar 1017 et 1018. Plusieurs plans, cours d'eau, lacs et autres écosystèmes humides des sites Ramsar 1017 et 1018 ont été parcourus et des paramètres physiques de terrain ont été collectés.
- **Célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides :** Les activités phares de la célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides, le 1^{er} février 2023 ont été le café scientifique organisé à l'Hôtel Novotel de Cotonou et la mise en terre des plants de palétuviers dans la localité de Hio. Par ailleurs, l'Agence a également procédé au reboisement de l'artère principale de Grand-Popo avec du Guaiacum officinale sur demande des communautés, principalement l'Association de Développement de la ville de Grand-Popo.
- **Actualisation des Fiches Descriptives Ramsar (FDR) :** L'actualisation des Fiches Descriptives Ramsar et l'élaboration d'une FDR du probable site du Confluent Ouémé-Okpara à inscrire sur la Liste des zones humides d'importance internationale ont été assurées par les services d'un consultant commis par l'Agence. Cette mission débutée en fin d'exercice 2023 connaîtra son épilogue en 2024.
- **Inspection environnementale :** En 2023, l'Agence a enregistré son plus grand nombre d'inspections, soit cent vingt-sept (127) inspections environnementales qui ont impacté 15 secteurs d'activités différents. Des 127 inspections, 27 ont été organisées dans le cadre de la gestion des plaintes, 04 en prélude à l'étude des dossiers de permis de déversement des eaux usées ou de permis d'émissions atmosphériques, 73 dans le cadre des inspections thématiques, 20 pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations, 02 dans le cadre des urgences environnementales et 01 dans le cadre des études et avis.
- **Urgences environnementales :** En 2023, l'ABE a géré les urgences environnementales dont : la pollution intentionnelle de la rivière Azokan par des individus (Commune de Savalou) ; la tentative de destruction illégale de pesticides obsolètes (Commune de Za-Kpota) et le déversement accidentel d'huiles végétales dans le bassin portuaire du Port Autonome de Cotonou (Commune de Cotonou).
- **Gestion des demandes de permis de déversement des eaux usées et d'émission atmosphérique :** Au titre de l'année 2023, cinq (05) dossiers ont été soumis à l'ABE pour étude.

- **Information et sensibilisation des promoteurs :** Dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des promoteurs d'unités de production artisanales, industrielles et hôtelières sur la pollution environnementale, l'Agence béninoise pour l'Environnement a organisé en 2023, quatre sessions d'information et de sensibilisation des promoteurs d'unités de productions artisanales, industrielles et hôtelières sur la pollution environnementale ainsi que la vulgarisation des textes y afférents.

Ces quatre sessions ont regroupé près de 153 promoteurs des industries, des hôtels, des bars et restaurants des douze (12) départements du territoire national.

- **Gestion des conventions avec les projets de développement et les partenaires :** Au cours de l'année 2023, l'ABE, dans le cadre des convention avec les structures ci-après a consolidé son expertise dans le suivi environnemental : le projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA RESIP- BENIN) ; le Centre de Suivi Écologique (CSE) à travers West Africa Coastal Areas-Fonds Français pour l'Environnement Mondial (WACA-FFEM) ; l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR) ; la Société immobilière et d'Aménagement urbain (SImAU) ; le projet WAPP dorsale Nord.

INTRODUCTION

L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) est établissement public, à caractère social, culturel et scientifique dénommé créé depuis 1995 par l'État béninois. Elle est l'institution nationale d'appui à la mise en œuvre de la politique environnementale au Bénin. L'ABE a pour mission de veiller à l'intégration de l'environnement dans tout plan, programme, projet ou toute activité de développement susceptible d'avoir des effets positifs ou négatifs sur l'environnement. À cet effet, suivant les dispositions de l'article 5 de ses statuts approuvés par le décret N°2022-063 du 02 février 2022, elle est chargée de :

- L'élaboration et l'exécution des plans, programmes et projets nationaux de mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière d'environnement
- L'élaboration et la promotion des outils techniques d'analyse, de planification et d'intégration de l'environnement aux plans, programmes, projets et activités de développement ;
- La mise en œuvre de procédures relatives aux audits environnementaux ;
- La surveillance et du contrôle, en collaboration avec les structures habilitées, de la production, de la vente ou du transport, sur le territoire national, de substances chimiques nocives ou dangereuses ;
- La supervision de la destruction, de la neutralisation ou du stockage des substances chimiques nocives ou dangereuses fabriquées, importées ou commercialisées en infraction à la loi-cadre sur l'environnement et ses textes d'application ;
- La mise en œuvre des procédures d'Évaluation Environnementale Sociale et d'Étude d'Impact Environnemental et Social et de l'évaluation des rapports d'études d'impact sur l'environnement et le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- La mise en place et la gestion du Système d'Information Permanent sur la qualité de l'environnement en particulier sur les éléments naturels et industriels à risque ;
- La rédaction du rapport sur l'état de l'environnement au Bénin ;
- L'intégration des objectifs pédagogiques spécifiques à l'environnement dans les programmes d'enseignement formel général et technique, aux niveaux primaire, secondaire et supérieur, en relation avec les structures compétentes ;
- L'assistance et l'appui aux collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques, plans et programmes en matière d'environnement ;
- La participation à l'animation des centres de formation en gestion de l'environnement ; la participation à l'élaboration des normes de qualité des rejets, en relation avec les services techniques des différents acteurs concernés ;
- Le suivi et le contrôle de l'application des normes de rejet et d'émission en matière d'environnement ;
- La préparation des procédures de suivi et la mise en œuvre des plans d'urgence en matière d'environnement ;
- L'élaboration et le suivi des procédures en matière de protection de l'environnement ;

- Le renforcement des capacités des structures nationales et locales en matière de gestion environnementale ;

Par ailleurs, selon les dispositions de la loi-cadre sur l'environnement, l'Agence donne un avis technique au ministre chargé de l'Environnement ou au Gouvernement, avant :

- La remise en état de sites exploités dans le cadre de la gestion du sol et du sous-sol ;
- L'autorisation de construction, de mise en fonctionnement, de transfert, d'extension ou de modification importante des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- L'inscription des établissements dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- L'autorisation d'entreprendre ou d'exploiter des ouvrages ou des établissements assujettis à l'étude d'impact sur l'environnement ; l'initiation et l'exécution de l'audit environnemental externe.

L'intégration des différentes attributions de l'Agence dans la programmation annuelle et la mise en œuvre des activités est actée dans le Plan stratégique de l'Agence 2019-2023 dont l'objectif général est de : « contribuer au développement durable du Bénin, par une protection et une gestion efficace de l'Environnement dans ses trois composantes essentielles : environnement vert (biodiversité), environnement bleu (ressources en eau), et environnement brun (cadre de vie) ». Cet objectif global est décliné en trois objectifs spécifiques (os) :

- OS 1 : Réhabiliter l'ABE pour en faire une Agence nouvelle génération adaptée et répondant aux exigences environnementales du temps présent et aux nouveaux défis de développement durable ;
- OS 2 : Mettre l'information environnementale de référence à la disposition des acteurs de développement ;
- OS 3 : Révéler l'ABE nouvelle génération qui s'acquitte à 100% de ses attributions conférées par les textes.

Eu égard à ces objectifs définis, des moyens matériels, techniques, financiers et des ressources humaines sont mobilisés et des efforts sont consentis en vue de l'atteinte des résultats.

Au titre de l'année 2023, les résultats obtenus par la mise en œuvre des différentes activités statutaires de l'Agence font l'objet du présent rapport annuel de performance structuré autour de deux chapitres.

Le premier chapitre dédié à la performance des interventions de l'ABE expose par les principaux résultats obtenus dans les domaines d'intervention ci-dessous :

- Les évaluations environnementales et sociales ;
- L'information environnementale et suivi de l'environnement ;
- La régulation et le contrôle de l'environnement ;
- La gestion des conventions entre l'ABE et les structures partenaires.

Le second chapitre, consacré à la gouvernance de l'Agence traite des points ci-après :

- Le cadre institutionnel ;

- Les outils et méthodes de la mise en œuvre des activités de l'Agence ;
- La communication sur la mise en œuvre du PTA 2023 ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources financières ;
- La gestion des marchés publics ;
- L'analyse et la gestion des risques ;
- Les éléments de réflexion pour l'amélioration des performances de l'ABE.

La conclusion du rapport traite des leçons apprises de la gestion de l'ABE au cours de l'année 2023 et des perspectives en vue.

1. PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DE L'ABE

Ce premier chapitre expose les performances de l'Agence pour l'année 2023 suivant ses principaux axes d'intervention qui sont : les évaluations environnementales et sociales ; l'information environnementale et le suivi de l'environnement ; le contrôle et la régulation de l'environnement.

1.1. Évaluations environnementales et sociales

L'évaluation environnementale et sociale est l'ensemble des processus qui visent la prise en compte des risques, enjeux et effet ou impacts environnementaux et sociaux potentiels sur les milieux biophysique et humain à l'échelle nationale, transfrontalière, voire mondiale, associés à la planification ou au développement des politiques, des stratégies, des plans, des programmes, des projets ou de toutes autres activités (décret 2022-390 du 13 juillet 2022). Elle comprend : l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), le cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES), le cadre politique de réinstallation des populations (CPRP), l'étude d'impact environnemental et social (EIES), le plan d'action de réinstallation et de compensation (PARC), l'audience publique (AP), l'inspection environnementale (IE), l'audit environnemental et social (AES).

Au Bénin, l'Agence béninoise pour l'Environnement est garante de la mise en œuvre de toutes les procédures d'évaluation environnementale et sociale qu'elle conduit directement ou indirectement selon le cas. Elle veille à la mise en place des mécanismes règlementaires et des outils indispensables à la conduite efficace de ces procédures, en assure leur qualité conformément aux normes et procède au suivi de leur mise en œuvre en vue de garantir un environnement sain et durable aux populations.

La présente section expose les principaux résultats enregistrés au cours de l'année 2023 en matière d'évaluation environnementale et sociale. Ces résultats portent sur l'examen et la validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social (EIES), la délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale (CCES), les audits environnementaux et sociaux (AES) et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits, le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et la mise en place de certains mécanismes et outils d'appui aux évaluations environnementales et sociales.

1.1.1.1. Validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social et délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale

1.1.1.1.1. Validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social

L'étude d'impact environnemental et social est la procédure qui permet de déterminer les effets que la réalisation ou l'exécution d'un projet peut avoir sur l'environnement et son milieu d'insertion pendant tout son cycle. Les projets sont classés en quatre catégories à savoir :

- Catégorie A : les projets ou les activités à risques élevés et susceptibles d'avoir des impacts très négatifs et d'importance majeure le plus souvent ressentis dans une zone plus vaste ou limitée aux sites d'accueil de ces projets. Il en est de même pour tout projet touchant ou affectant des milieux sensibles ;
- Catégorie B : les projets ou les activités à risques modérés voire faibles et dont les impacts sont relativement mineurs sur l'environnement biophysique et humain, mais nécessitant une surveillance ;
- Catégorie C : les projets ou les activités dont les impacts négatifs sont faibles ou insignifiants sur l'environnement biophysique et humain ;
- Catégorie D : les projets ou les activités dont les impacts négatifs sont très insignifiants ou très faibles sur l'environnement biophysique et humain.

Est soumis à une étude d'impact environnemental et social, tout projet ou activité susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement classé selon l'une des catégories comme suit :

- Les projets de la catégorie A sont soumis à une étude d'impact environnemental et social détaillée ou approfondie ;
- Les projets de la catégorie B sont assujettis à une étude d'impact environnemental et social simplifiée ;
- Les projets de la catégorie C qui font l'objet de prescription environnementale et sociale ou notice d'impact environnemental et social (NIES).

Les projets de la catégorie D, notamment les projets entrepris à des fins domestiques ou artisanales, qui n'affectent pas les milieux sensibles ou ne génèrent pas de rejets dans l'environnement biophysique et/ou humain et ceux relatifs à l'exploration et à la prospection des ressources naturelles et minérales n'impliquant pas la création d'infrastructures ne sont pas soumis à la procédure d'étude d'impact environnemental et social.

Tout projet de la catégorie A ou B est astreint à une étude d'impact environnemental et social que le promoteur fait réaliser et la transmet à l'ABE qui met en place un groupe d'experts pour son examen et validation.

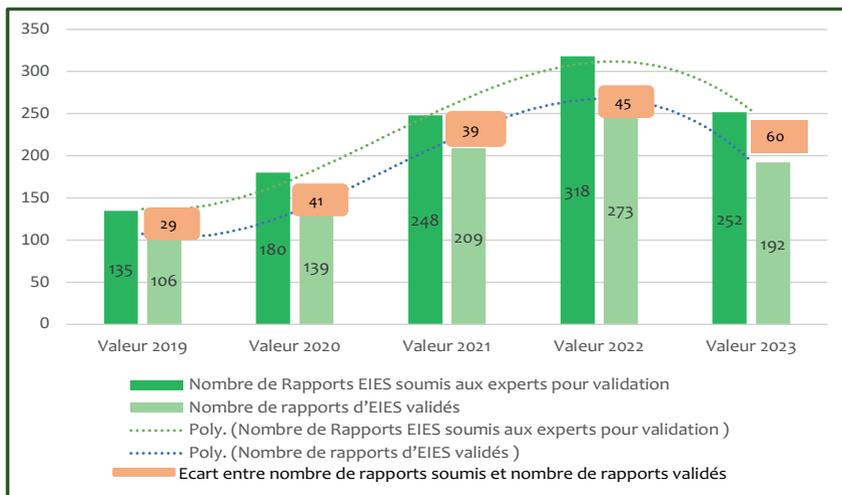


Figure 1 : Statistique sur les validations de rapports d'EIES entre 2019 et 2023

La figure 1 présente l'évolution entre 2019 et 2023 des rapports d'EIES soumis aux experts ainsi que ceux validés. Il est observé que le nombre de rapports d'EIES soumis à validation de même que le nombre de rapports d'EIES validés par l'Agence ont augmenté d'année en année de 2019 à 2022. À partir de l'année 2020 où les actions de la restructuration de l'Agence notamment le renforcement de l'effectif du personnel, la redynamisation de la collaboration avec les experts externes, etc., ont commencé à générer des effets, les performances en termes du nombre de rapports soumis aux experts se sont nettement améliorées pour passer de 180 en 2020 à 318 en 2022 soit une augmentation de 76,67%. Ces augmentations peuvent se justifier par la multiplicité des investissements publics liés à la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement de même que les investissements privés induits par l'amélioration du climat des affaires au Bénin, mais les diligences faites par l'ABE permettent de satisfaire dans un délai assez court les promoteurs. Quant aux rapports validés, il est observé une même tendance en hausse avec des valeurs plus importantes en 2021 et 2022.

En 2023, le nombre de rapports soumis aux experts ainsi que le nombre de rapports validés se trouvent en dessous des valeurs de l'année 2022 soit une baisse relative qui se justifie par le respect des dispositions du décret 2022-390 qui rend désormais obligatoire l'organisation des visites de site de tous les projets de catégorie A avant la programmation et la réalisation des ateliers de validation. Ainsi à partir de 2022, l'ABE organise systématiquement les visites de site des projets de catégorie A et il est enregistré 35 visites de site pour l'année 2022 et 112 visites de site pour 2023.

Pour le nombre de rapports d'EIES validés en 2023, la cible d'au moins 100 rapports est atteinte et dépassée de plus de 190%.

Quant aux rapports retournés par les comités techniques de validation, la moyenne annuelle du nombre de rapports sur la période de 2019 à 2023 est 48,8 avec un minimum de 29 en 2019

et un maximum de 60 en 2023. Le taux de rejet moyen entre 2019 et 2023 est de 18,89%. La proportion de rejet est faible les deux dernières années, soit respectivement 15,72% en 2021 et 14,15% en 2022, mais monte à 23,81% en 2023. Les rejets observés sont beaucoup plus liés à la qualité technique des rapports produits et dans une moindre mesure à d'autres raisons comme l'acceptation du projet par les acteurs ou les questions liées à la réinstallation des populations ou la compensation. Avec les mesures d'agrément des professionnels de l'évaluation environnementale entreprise par l'Agence, les rejets liés à la qualité des rapports seront significativement réduits dès que le dispositif d'agrément sera opérationnel.

Par ailleurs, l'Agence a soumis aux experts 14 rapports de notice d'impact environnemental et social (NIES) et 13 rapports ont été validés. Il s'agit des projets de la catégorie C ou les activités dont les impacts négatifs sont très insignifiants ou très faibles sur l'environnement biophysique et humain.

1.1.1.2. Délivrance des certificats de conformité environnementale et sociale

Le Certificat de Conformité environnementale et sociale (CCES) est délivré par arrêté pris par le ministre du cadre de vie et des transports chargé du développement durable (MCVT) après avis technique de l'Agence béninoise pour l'Environnement pour confirmer la faisabilité environnementale d'un projet. Lorsque le rapport d'EIES est satisfaisant, l'avis technique de l'ABE est favorable pour la délivrance du CCES au promoteur. Le décret 2022-390 du 13 juillet 2022 précise les différentes étapes de la procédure administrative d'obtention du CCES.

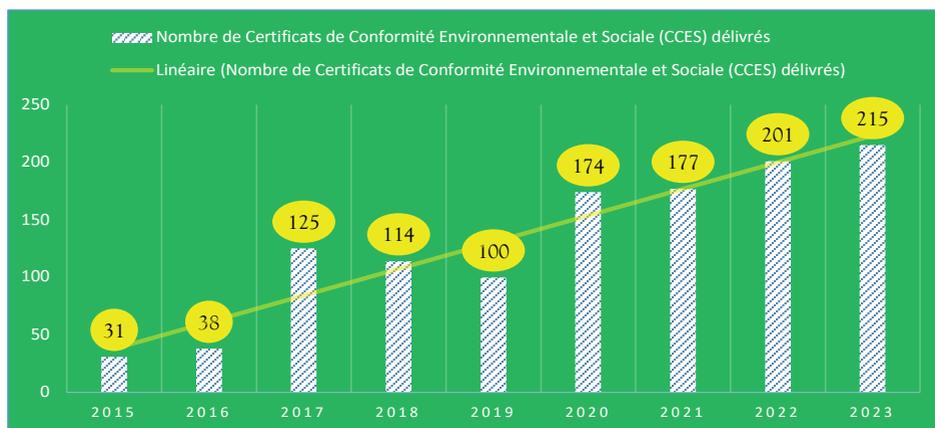


Figure 2 : Évolution de 2015 à 2023 des CCES délivrés par l'ABE

La figure 2 présente une évolution à la hausse du nombre de CCES délivrés entre 2015 et 2023 avec une certaine séquence de période. En effet, en 2015 et en 2016, les valeurs sont faibles avec une moyenne d'environ 35 CCES délivrés par an tandis que pour la période de 2017 à 2019, le nombre s'établit entre 100 et 125 CCES. Pour les années 2020 et 2021, le nombre de CCES délivrés se situe autour de 175, mais à partir de 2022 il est délivré plus 200 CCES aux promoteurs.

En 2023, le nombre de CCES délivrés est de 215 pour une cible d'au moins 100 CCES, fixée pour l'année. Il est noté que la valeur réalisée atteint plus du double de la prévision.

Depuis 2020, les performances enregistrées en termes de nombre de CCES délivrés aux promoteurs sont de plus en plus impressionnantes. Certes, l'ABE reçoit une demande importante de CCES ces dernières années en raison des nombreux projets du gouvernement et des initiatives de promotion de l'investissement privé notamment les projets en cours de mise en œuvre dans la GDIZ, mais c'est le dispositif mis en place par l'ABE pour l'examen systématique et l'approbation dans un délai très court des rapports d'EIES, ainsi que la célérité de l'établissement des CCES qui justifient les performances.

En dehors des informations sur le nombre de rapports soumis à la validation, le nombre de rapports validés et le nombre de CCES délivrés, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie des caractéristiques des projets ayant reçu de CCES selon le type d'EIES, selon le secteur d'activités économique, selon la zone d'implantation et selon que les projets appartiennent au secteur public ou privé.

❖ Catégorisation selon le type d'EIES

En 2023, pour un total de 215 CCES délivrés, 51 concernent les projets à EIES simplifiée soit 23,72% et 164 relèvent des projets à EIES approfondie soit 76,28%. En 2022, sur 201 CCES délivrés, 45 concernent les projets à EIES simplifiée et 156 les projets à EIES approfondie soit respectivement 22,39% et 77,61%. Ces données montrent que plus de 75% des projets pour lesquels les CCES sont délivrés sont des projets dont les activités sont soit susceptibles de modifier de façon significative l'environnement, soit prévues pour être réalisées dans une zone à risque ou écologiquement sensible.

La figure 3 présente un aperçu des proportions de CCES délivrés selon le type d'EIES.

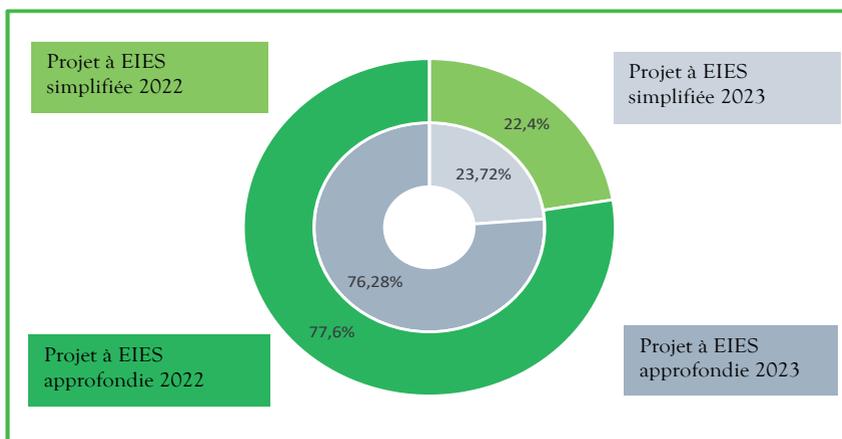


Figure 3 : Proportion de CCES délivrés selon que le projet soit à EIES simplifiée ou approfondie

❖ Catégorisation selon le secteur d'activité économique

La figure 4 présente les proportions de CCES délivrés selon le secteur d'activité économique.

En 2023 l'ABE a délivré plus de CCES dans le secteur de l'eau (46) et dans le secteur des hydrocarbures (28) soit respectivement 21,40% et 13,02%. Les projets du secteur « Eau » sont beaucoup plus liés à l'installation de Systèmes d'Approvisionnement en Eau potable multi villages (SAEPMV) que l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR) réalise sur toute l'étendue du territoire national. Les secteurs du tourisme, culture et des sports ; de l'éducation ; de la santé et de l'action sociale sont les secteurs ayant enregistré les plus faibles proportions de CCES soit 2,79% ; 2,33% et 1,40%.

D'une année à une autre, depuis les trois dernières années, les secteurs de l'eau et des hydrocarbures sont ceux qui affichent les proportions les plus élevées de CCES délivrés par l'ABE.

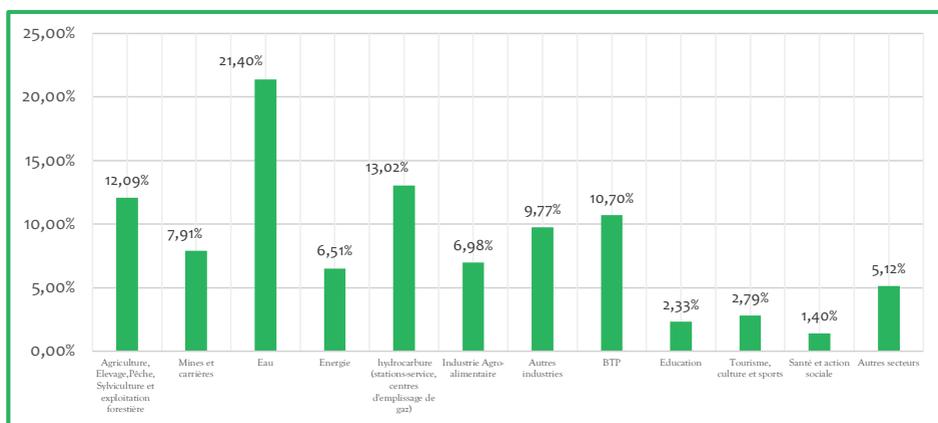


Figure 4 : Répartition de CCES délivrés 2023 par secteur d'activité économique

❖ Catégorisation selon le secteur public ou privé

Selon la catégorisation des CCES selon que le projet soit une initiative du gouvernement ou d'un promoteur privé la figure 5 fait remarquer une proportion légèrement plus importante pour le secteur public en dehors de 2022 où les deux s'équivalent presque. En 2020, il est noté une faible proportion de CCES délivrés pour les projets du secteur privé soit 32,76 %. Entre 2021 et 2022, une réduction progressive de la proportion de la proportion est observée pour le secteur public pour une augmentation pour le secteur privé. Mais en 2023 l'effet contraire est remarqué par rapport à 2022. Toutefois, que ce soit dans le secteur privé comme public, on note une prise de conscience des impacts environnementaux et sociaux des projets.

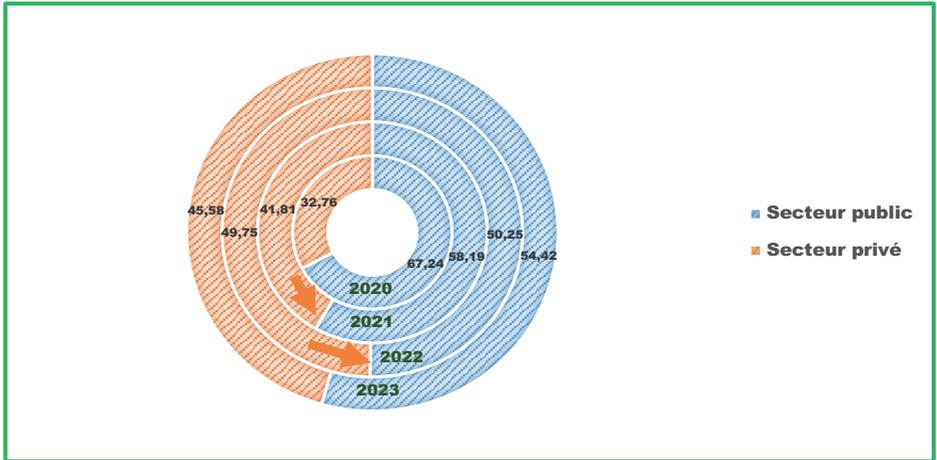


Figure 5 : Statistique de CCES délivrés selon le secteur public ou privé entre 2020 et 2023

❖ Catégorisation de CCES délivrés selon les départements

Selon la zone d’implantation ou d’intervention des projets pour lesquels la faisabilité environnementale est appréciée par l’ABE, les statistiques révèlent que le département de l’Atlantique a enregistré au cours des deux dernières années les meilleures proportions en termes de projets implantés sur son territoire soit plus de 20% en 2022 et plus de 25% en 2023, suivi du Littoral et de l’Ouémé qui ont des scores de plus de 10%. Les autres départements reçoivent des projets pour des proportions entre 5 et moins de 10% à l’exception de la Donga (valeurs qui s’améliorent progressivement depuis 2021, mais toujours à moins de 4%).

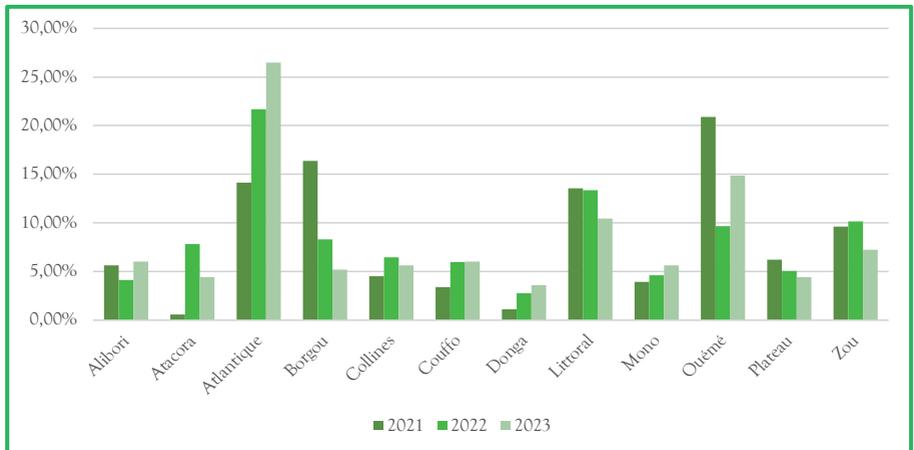


Figure 6 : Proportion de CCES délivrés par département entre 2021 et 2023

En dehors des projets dont les interventions sont strictement limitées à une zone bien déterminée, certains projets sont linéaires et couvrent plusieurs départements. Il s'agit de :

- Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux (PEDER) (Alibori, Atlantique, Collines, Donga, Plateau, Ouémé et Zou) ;
- Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux de la SBEE (ProMER) (Atlantique, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Mono et Zou)
- Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 253 infrastructures sociocommunautaires dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga ;
- Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 281 infrastructures sociocommunautaires dans les départements de l'Atlantique, du Zou et des Collines
- Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 216 infrastructures sociocommunautaires dans les départements du Couffo, du Mono, de l'Ouémé et du Plateau ;
- Projet d'alimentation en énergie électrique des sites de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique (Plateau, Zou et Collines)
- Projet « interception des déchets flottants dans le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo » (Atlantique, Littoral, Ouémé) ;
- Projet de fourniture d'accès à internet dans les communes de Cotonou, Ouidah et Porto-Novo au Bénin (Atlantique, Littoral, Ouémé) ;
- Sous-projet du ProSeR relatif à l'installation de fermes-pilotes et d'unités de production de fourrage à but commercial dans les PDA 1, 2 et 3 (Alibori et Atacora)
- Sous-projet du ProSeR relatif à l'installation de fermes-pilotes et d'unités de production de fourrages à but commercial dans le PDA 4 (Donga, Collines-Borgou-Zou) ;
- Sous-projet du ProSeR relatif à l'installation de fermes-pilotes et d'unités de production de fourrage à but commercial dans les PDA 5 et 7 (Atlantique, Mono, Couffo et Zou).

1.1.2. Validation d'un rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)

L'Évaluation environnementale et sociale stratégique est l'un des outils de l'évaluation environnementale et sociale (Article 4 du décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin). Cet outil s'applique à toute politique publique, toute stratégie, tout plan et tout programme de développement, ou toute autre initiative en amont des projets, susceptibles d'avoir des effets environnementaux et sociaux importants tant positifs que négatifs. L'EESS a pour objet d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans les politiques, les stratégies, les

plans et les programmes lors de leur élaboration, de leur approbation et de leur actualisation. Elle permet d'identifier et d'évaluer les enjeux et les effets sur l'environnement.

À cet effet, l'Agence pour le Développement Intégré de la zone Économique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC) a réalisé une Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) du Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du Lac Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo.

L'atelier de validation du rapport s'est tenu les mercredi 16 et jeudi 17 août 2023 dans la salle de conférence du 4ème étage du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) avec une forte implication de l'Agence béninoise pour l'Environnement en sa qualité d'institution garante de l'intégration des préoccupations environnementales dans toute politique publique au Bénin.

L'atelier a connu la participation de plusieurs institutions publiques, parapubliques, privées et d'Organisations Non Gouvernementales représentées par les experts selon leur domaine de même que des universitaires, des spécialistes et des personnes-ressources en fonction de la diversité des compétences qui ont permis de mieux apprécier l'EESS pour sa validation.

Cette validation de l'EESS du Projet d'Aménagement et de Réhabilitation du Lac Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo, permettra d'obtenir le visa de faisabilité environnementale et sociale. Ce visa est nécessaire pour la mise en œuvre des projets de Transport fluvio-lacustre ; d'Aménagement des berges ; d'Aménagement des basfonds et de Promotion de la production halieutique, de l'écologie et du tourisme. Ces projets feront l'objet des Études d'Impact environnemental et social dans lesquels l'ABE est la cheville ouvrière dans le processus d'obtention des Certificats de Conformité environnementale et sociale (CCES).

1.1.3. **Audit environnemental et social de mise en conformité : outil de régulation environnementale**

L'audit environnemental et social est un outil de l'évaluation environnementale et sociale qui permet d'évaluer périodiquement la performance environnementale ; la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans tous les plans, programmes et projets de développement aussi bien dans le secteur public que privé. Deux types d'audit environnementaux et sociaux externes se font suivant les directives du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin. Des deux types d'audits environnementaux et sociaux externes, l'audit environnemental et social externe de mise en conformité a une particularité. Il se fait pour les unités qui n'ont pas fait objet d'étude d'impact environnemental et social avant leur mise en exploitation et est sanctionné par la délivrance du Certificat de Conformité environnementale et sociale lié à l'audit. En plus d'être un outil de l'évaluation environnementale et sociale, ce type d'audit joue plus un rôle de régulation environnementale.

La procédure de l'audit environnemental et social externe de mise en conformité est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de conformité environnementale et sociale d'une durée de trois

ans après la mise à la disposition de l'agence du plan d'engagement environnemental et social (PEES) de mise en œuvre du cahier des charges environnementales et sociales (article 87 du décret 2022-390 du 13 juillet 2022). Le plan d'engagement environnemental et social est l'engagement du promoteur à mettre en œuvre les mesures et les actions correctives issues de l'audit pour une mise aux normes. Il énonce les responsabilités du promoteur pour la gestion des risques et impacts liés à son activité.

Tableau 1: Point des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité de 2020 à 2023.

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Nombre d'audits environnementaux et sociaux de mise en conformité réalisés	17	14	77	36
Nombre de plans d'engagement environnemental et social signés par les promoteurs	-	-	29	21
Nombre de Certificats de Conformité environnementale et sociale (CCES) délivrés	-	-	00	47

Source : SAES/DEES/ABE

La mise à disposition du PEES signé par les organismes audités est entrée en vigueur en juillet 2022 à l'avènement du décret 2022-390 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale. En cette année, 29 PEES signés sont reçus sur 39 organismes audités sous ce régime (soit 10 organismes audités qui n'ont pas transmis à l'ABE leurs PEES signés). Ainsi, la procédure d'obtention du Certificat de Conformité environnementale et sociale par ces organismes audités n'a pas évolué au cours de l'année 2022.

En 2023, 21 PEES signés sont reçus (les 15 PEES restants liés à la réalisation des derniers audits de l'année pourraient parvenir à l'ABE courant janvier 2024). Notons que la plupart des organismes n'ayant pas transmis leur PEES signé sont majoritairement les stations-service. Ces dernières en plus des autres unités n'ayant jusque-là pas transmis leur PEES signé, gage de leur engagement à la mise en œuvre des recommandations, ont été relancées à le faire. La mise à disposition des PEES conditionne l'obtention du Certificat de Conformité environnementale et sociale lié à l'audit. Au cours de l'année 2023, 47 CCES lié à cet audit ont été délivrés. En effet, 25 Certificats concernent des unités auditées en 2022 et 22 concernent des unités auditées en 2023. La procédure de délivrance du Certificat pour d'autres unités auditées en 2023 est également en cours pour 14 unités.

Par ailleurs, la majorité des CCES délivrés au cours de l'année 2023 à l'issue des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité est pour des unités du secteur de l'Agriculture soit 44,68%. Le secteur des mines et carrières représente 21,28% des CCES délivrés dans le cadre des audits de conformité et les secteurs des hydrocarbures et de l'industrie agroalimentaire respectivement chacun 10,64%. Les autres faibles proportions concernent : les BTP (6,38%) ; la gestion des déchets et des eaux usées (4,26%) ; les autres industries (2,13%).

Tableau 2: Appréciation par secteur d'activité des unités pour lesquelles des CCES sont délivrés à l'issue des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité.

Rubriques	Agriculture, Élevage, Pisciculture et chasse	Gestion des déchets et des eaux usées	Mines et carrières	Hydrocarbures (stations-service, centres d'emplissage de gaz)	Industrie agroalimentaire	Autres industries	BTP	Total
Nombres de CCES délivrés en 2023	21	2	10	5	5	1	3	47
Proportion (%)	44,68%	4,26%	21,28%	10,64%	10,64%	2,13%	6,38%	100,00%

Source : SAES/DEES/ABE

L'ensemble des CCES délivrés par l'ABE dans le cadre des audits environnementaux et sociaux de conformité est pour des organismes du secteur privé. Toutefois, certaines unités d'entre elles ont reçu l'appui de structure du secteur public pour une mise aux normes. C'est le cas des fermes/écloseries et des coopératives du lac Toho qui ont bénéficié de l'appui de l'Agence Territoriale du Développement agricole, pôle 7.

Les sites de l'Agence béninoise pour l'Environnement (siège de Cotonou et antenne de Parakou) étant des Établissements Recevant du Public, ont été également soumis à cette procédure pour la mise aux normes des installations sur les plans environnemental, sécuritaire et social afin de se conformer à la réglementation en vigueur et de servir d'exemple.

Selon les zones d'implantation des unités auditées et ayant obtenu le CCES de mise en conformité en 2023, la majorité est des unités localisées dans le département de l'Atlantique (36%). Les autres départements sont concernés entre 2 et 13%, mais aucune unité du département de l'Alibori n'a obtenu le CCES pour un audit de mise en conformité (confer annexe 3).

1.1.4. Audit environnemental et social externe comme outil de suivi des normes environnementales et sociales

L'évaluation et la maîtrise des aspects environnementaux et sociaux des activités, opérations et procédés d'une unité ainsi que l'évaluation périodique de son système de gestion environnementale passe par l'audit environnemental et social.

L'audit environnemental et social appliqué aux activités, opérations et procédés d'une unité est alors un outil de gestion de l'environnement en particulier un outil de contrôle de l'évaluation environnementale et sociale. Il permet de vérifier périodiquement la conformité à la législation en vigueur en matière d'environnement. Il est aussi appelé l'audit de conformité environnementale et sociale. Il est un outil précieux pour vérifier le fonctionnement d'un organisme en vue de l'améliorer.

Initié et réalisé par l'ABE à l'endroit d'un organisme, il est dit audit environnemental et social « externe », mais initié et réalisé par le promoteur d'une unité à l'endroit de sa propre unité, il est dit audit environnemental et social « interne ».

Conformément à la réglementation, l'audit environnemental et social externe à l'endroit d'un organisme est réalisé tous les trois ans et constitue ainsi un outil de suivi des normes environnementales et sociales permettant d'assurer la veille du respect desdites normes par les unités.

Pour le compte de l'année 2023, 84 unités ont fait objet d'un audit environnemental et social externe. Les domaines d'activités de ces unités varient d'un secteur à un autre (annexe 5)

Notons que parmi ces audits réalisés, il y en a dont le champ d'audit a porté uniquement sur le plan d'urgence de certaines unités à risques de la place tels que les dépôts d'hydrocarbures de la plateforme portuaire, des cimenteries et la station de pompage, de comptage et de régulation du gaz naturel (station du gazoduc du Bénin). L'objectif de ces audits étant d'évaluer conformément à la réglementation (articles 103 et 104 de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin), les dispositions prises par ces unités et leur capacité de réaction en cas de situation d'urgence pour la protection des vies humaines, des biens et de l'environnement.

La mise à disposition du PEES signé par les organismes audités étant entrée en vigueur en juillet 2022 à l'avènement du décret 2022-390 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale, 30 PEES signés sont reçus en 2022 sur 81 organismes audités sous ce régime (51 organismes audités n'ont pas transmis à l'ABE leurs PEES signés).

Tableau 3 : Point des audits environnementaux et sociaux externes de 2020 à 2023

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Nombre d'audits environnementaux et sociaux externes réalisés	-	10	91	84
Nombre de plans d'engagement environnemental et social signés par les promoteurs	Non applicable	Non applicable	30	15
Nombre de lettres d'acceptation délivrées	-	10	40	15

Source : SAES/DEES/ABE

En 2023, 15 PEES signés sont reçus par l'ABE. Notons que la plupart des organismes n'ayant pas transmis leur PEES signé sont les stations-service qui sont majoritairement auditées. Ces dernières en plus des autres unités n'ayant jusque-là pas transmis leur PEES signé, gage de leur engagement à la mise en œuvre des recommandations, ont été relancées à le faire.

Tous les organismes audités ayant transmis leurs PEES signés ont tous reçu la lettre d'acceptation de l'ABE à l'issue de l'audit. La lettre d'acceptation précise le niveau de performance environnementale atteint par chaque organisme audité conformément au décret sus cité. En 2021, tous les organismes audités (soit 100%) ont obtenu la performance environnementale de niveau 1 (niveau le plus bas de performance environnementale traduisant l'existence de non-conformités majeures dans les constats d'audit) sur une échelle de 3 niveaux.

En 2022 et 2023, respectivement les organismes audités ayant obtenu une performance environnementale de niveau 2, font un taux de 15% et 13% (niveau intermédiaire de performance environnementale traduisant l'absence de non-conformité majeure, mais uniquement l'existence de non-conformités mineures) ; la majorité se trouve dans la catégorie d'une performance environnementale de niveau 1.

En 2021, 100% des audits environnementaux et sociaux externes réalisés concernent les unités du secteur privé. En 2022, ce taux est 96% et 2023 de 95% (tableau4).

Tableau 4 : Proportion d'audit environnemental et social externe selon le secteur public ou privé

Rubriques	Secteur public	Secteur privé	Secteur parapublic	Total
Nombre d'audit environnemental et social externe en 2021	00	10	00	10
Pourcentage d'audit environnemental et social externe en 2021	00%	100%	00%	100%
Nombre d'audit environnemental et social externe en 2022	04	87	00	91
Pourcentage d'audit environnemental et social externe en 2022	04%	96%	00%	100%
Nombre d'audit environnemental et social externe en 2023	03	80	01	84
Pourcentage d'audit environnemental et social externe en 2023	3,57%	95,23%	1,19%	100%

Source : SAES/DEES/ABE

Au titre des organismes publics ayant fait l'objet d'audits environnementaux et sociaux externes en 2022 soit 4%, nous avons l'Agence pour le Développement Intégré de la Zone Economique du lac Ahémé et de ses chenaux (ADELAC) à travers son site de dragage et de réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux à Djondji dans la Commune de Ouidah, l'Abattoir de Cotonou et la Société de Gestion des Déchets Solides (SGDS) à travers ses centres d'enfouissement technique de Ouèssè et de Takon.

Pour l'année 2023, comme organismes publics concernés par les audits environnementaux et sociaux externes, nous avons la SGDS pour ses stations de traitement de boue de vidange à Abomey-Calavi et à Sèmè-Podji et pour son Centre de Déchetterie communale sis à Gbégamey dans la Commune de Cotonou.

Selon la répartition géographique, la majorité des organismes audités au cours de l'année 2023 sont localisés dans le département du littoral avec un taux de 26% et sont constitués pour la plupart d'unités du secteur des hydrocarbures (station-service, centre emplisseur de gaz, dépôts d'hydrocarbures, gazoduc).

Ce département est suivi par celui de l'Atlantique qui abrite 19% des organismes audités avec un plus grand nombre d'unités dans les secteurs des mines (carrières) et hydrocarbures. Le Département du Borgou se positionne en 3^{ème} position avec un taux de 13% d'organismes audités avec un bon nombre d'unités dans le secteur agroalimentaire. Se trouve en dernière position le département de l'Alibori qui n'a abrité aucun organisme audité (confer annexe 4).

1.1.5. Suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux externes et des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité

Le nombre d'audits environnementaux et sociaux de mise en conformité et d'audits environnementaux et sociaux externes réalisés passe de 24 en 2021 à 168 en 2022 et atteint 120 en 2023 pour une cible de 100 audits prévus. Au total 222 unités ont fait l'objet d'audit et de suivi de mise en œuvre des recommandations au cours de l'année 2023 et concernent différents secteurs d'activités. On distingue les unités des secteurs de l'énergie (hydrocarbures et gaz : 26,67%), de l'agroalimentaire (25%), des mines (carrières : 21,67%), des morgues (8,33%), des Établissements Recevant du Public (ERP : 9,7%), d'autres industries (6,66%), de l'assainissement (2,5%) et de manutention portuaire (1,67%).

Sur l'ensemble de ces unités, 70% sont des unités qui avaient obtenu le Certificat de Conformité environnementale et sociale avant d'entrer en exploitation contre 30% qui n'avaient préalablement pas obtenu ledit Certificat avant leur mise en fonctionnement. Ces dernières unités sont celles qui ont été soumises à un audit environnemental et social de mise en conformité.

Conformément au décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale, quarante-sept (47) Certificats de Conformité environnementale et sociale liés aux audits environnementaux et sociaux externes de mise en conformité ont été délivrés au cours de l'année ; en effet, 25 Certificats concernent des unités auditées en 2022 et 22 concernent des unités auditées en 2023. La procédure de délivrance du Certificat pour d'autres dossiers est également en cours.

Conformément aux dispositions (article 106) du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale, le niveau de performance environnementale atteint par les organismes audités dans leur quasi-totalité (98,34%) est le niveau 1 (existence de non-conformités majeures et de non-conformités mineures).

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 103 et 104 de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, certains audits réalisés ont porté spécifiquement sur le plan d'urgence de certaines unités de la place (les dépôts d'hydrocarbures de la plateforme portuaire, des cimenteries et la station de pompage, de comptage et de régulation du gaz naturel : station du gazoduc du Bénin). L'objectif étant d'évaluer

les dispositions prises par ces unités et leur capacité de réaction en cas de situation d'urgence pour la protection des vies humaines, des biens et de l'environnement.

Tableau 5 : Point des suivis de la mise en œuvre des recommandations des audits environnementaux et sociaux externes et des audits environnementaux et sociaux de mise en conformité de 2018 à 2023

Indicateurs d'audits	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'audits environnementaux externes réalisés	16	13	17	24	168	120
Nombre de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit réalisés	-	-	-	10	25	112
Taux de mise en œuvre des recommandations d'audits externes	-	-	-	Quasi nul	57% ± 0,22	33% ± 0,19

Source : SAES/DEES/ABE

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits démarrés en 2021 a montré que les promoteurs ne mettent pas en œuvre les recommandations des audits. Sur l'ensemble des unités suivies (10 unités), le taux de mise en œuvre des recommandations est quasi nul. Ce constat a induit les années qui ont suivi, le renforcement progressif du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits. Ainsi, en 2022, vingt-cinq (25) unités sont suivies avec un taux de mise en œuvre des recommandations variant de 0 à 92% et un taux moyen de mise en œuvre de 58% ($\pm 0,22$) ; en 2023, cent-douze (112) unités sont suivies avec le taux de mise en œuvre qui varie également de 0 à 92% et un taux moyen de mise en œuvre de 33% ($\pm 0,19$). Des sanctions sont appliquées (mise en demeure, cessation des activités) à des unités n'ayant pas des taux de mise en œuvre des recommandations d'audit, reluisants.

La mise en œuvre des recommandations des audits permet une mise aux normes et améliore la performance environnementale et sociale de l'unité par conséquent améliore sa performance générale, assure des gains financiers en diminuant les risques de poursuite ainsi que les coûts de réhabilitation et sa rentabilité.

1.1.6. Audit environnemental et social interne

Tableau 6 : Point des audits environnementaux et sociaux internes reçus par l'ABE de 2018 à 2023

Indicateurs d'audits	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports d'audits environnementaux internes reçus et examinés par l'ABE	-	12	21	45	46	93

Source : SAES/DEES/ABE

Quant aux audits environnementaux et sociaux internes, au titre de l'année 2023, quatre-vingt-treize (93) rapports sont reçus par l'agence. Cette augmentation du nombre de rapports d'audit interne par rapport à l'effectif des dernières années est liée à la mise en place d'un Plan d'Engagement environnemental et social (PEES) signé des promoteurs ainsi qu'aux suivis de la mise en œuvre des recommandations des audits. Le PEES notifie les responsabilités et engagements du promoteur à mettre en œuvre les recommandations des audits environnementaux et sociaux externes. Le non-respect de ce plan qui sous-tend la non-mise en œuvre des recommandations des audits est passible de sanctions allant de la suspension temporaire à la mise en arrêt total des activités.

Sur l'ensemble de ces unités, 51% ont le niveau 1 (niveau le plus faible) de performance environnementale et sociale et 13% ont un niveau 2 (niveau intermédiaire) de performance environnementale et sociale conformément à la réglementation sur une échelle de 3 niveaux. Ces unités ont reçu la lettre d'acceptation de rapport d'audit de l'Agence béninoise pour l'Environnement. Cependant, 36% de ces unités n'ont pas eu droit à cette lettre pour diverses raisons (période de réalisation de l'audit non conforme, non prise en compte de tous les aspects environnementaux, sécuritaires et sociaux dans l'évaluation, unité n'ayant préalablement pas le Certificat de Conformité environnementale et sociale et n'ayant pas non plus réalisé l'audit environnemental et social externe de mise en conformité pour la régularisation de leur situation, etc.).

1.1.7. Suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale

Conformément au décret 2022-390 du 13 juillet 2022, le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est l'ensemble des mesures arrêtées à l'issue de l'Étude d'Impact environnemental et social que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour prévenir, corriger, réduire ou compenser les impacts négatifs directs et indirects sur l'environnement et renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité projetée. Dans le cadre sa mission de suivi environnemental des projets/activités pour lesquels les EIES sont validés et les CCES délivrés, l'Agence béninoise pour l'Environnement réalise le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion environnementale et sociale de ces projets. La figure 7 montre que le nombre de suivis de PGES réalisés par an a connu une progression ascendante sur la période de 2020 à 2023. En effet ce nombre est passé de 10 en 2020, à 45 en 2021, 78 en 2022 et 108 en 2023 avec une cible de 100 suivis de PGES fixée pour l'année 2023. Le suivi des plans de gestion environnementale et sociale des projets est l'un des défis majeurs que l'ABE se doit de relever. Ainsi, depuis l'année 2021, les performances enregistrées justifient clairement les efforts déployés par l'agence pour relever ce défi.

Nombre de PGES SUIVIS

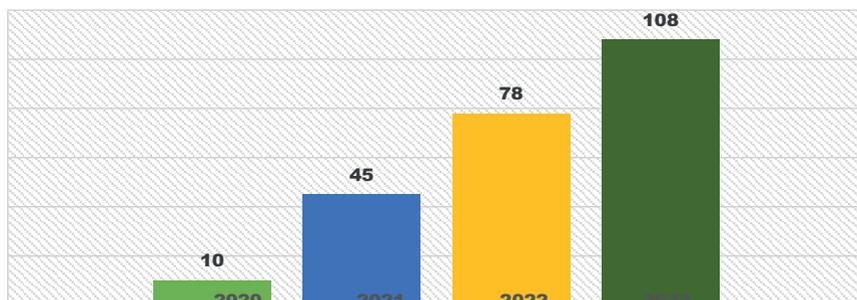


Figure 7 : Statistique sur le suivi des PGES

Selon la répartition par secteur d'activités économiques des suivis réalisés, les secteurs du BTP, de l'énergie, de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement, notamment les projets du PAG ont plus bénéficié d'un suivi rigoureux de la mise en œuvre des PGES en 2023 soit une proportion de près de 66% pour les quatre secteurs réunis.

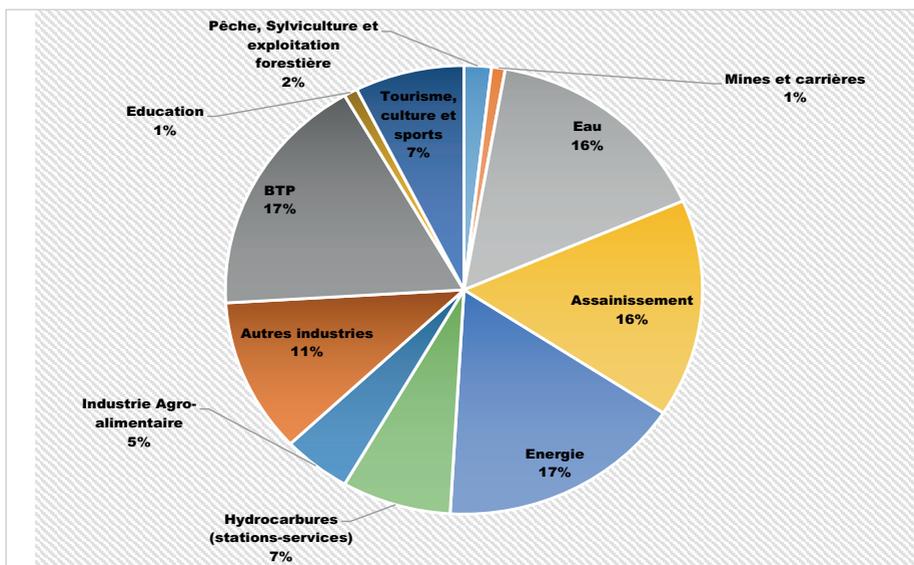


Figure 8 : Proportion par secteur d'activité du nombre de suivis de PGES réalisés

S'agissant de la structure des proportions par département, les projets dont la mise en œuvre des PGES est suivie concernent le département de l'Atlantique pour 28,70% et le littoral pour 26,8%, mais quant aux autres départements, les valeurs sont relativement faibles, c'est-à-dire inférieures ou égales à 10% (confer annexe 5)

1.1.8. Délivrance d'agrèments aux professionnels en évaluation environnementale et sociale

L'une des exigences de la réforme de l'Agence béninoise pour l'Environnement engagé par le gouvernement est de mettre en place des procédures d'accompagnement de la politique environnementale, ceci à travers l'élaboration, la vulgarisation et la mise en œuvre des outils de promotion de la bonne pratique environnementale. Dans ce cadre, l'un des outils développés par notre pays et dont l'ABE conduit le processus est la délivrance d'agrèments aux professionnels en évaluation environnementale et sociale. Cet outil de professionnalisation et d'assainissement du secteur du métier des évaluations environnementales est régi par l'article 131 du décret n°022-390 du 13 juillet 2022, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin. L'arrêté n°2022-0251/MCVDD/DC/SGM/DG-ABE/DEES/SA du 30 novembre 2022 fixent les contributions d'attribution, de renouvellement, de suspension et de retrait d'agrément des professionnels en évaluation environnementale et sociale.



Photo de la cérémonie de lancement du processus de délivrance d'agrèments aux professionnels en évaluation environnementale

dossiers d'agrément des professionnels en évaluation environnementale et sociale s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2023. En raison de l'importance du nombre de dossiers reçus, les autres sessions sont programmées pour l'année 2024 afin de finaliser les travaux pour la délivrance effective des agrèments. L'objectif de la mise en place de ce processus d'agrément est d'améliorer la qualité des études d'impact environnemental et social reçues par l'ABE.

Le processus a été lancé au cours d'une cérémonie officielle le 12 juillet 2023 à l'hôtel Novotel de Cotonou. À la suite de ce lancement, les consultants et bureaux d'études désireux d'obtenir l'agrément ont pu déposer leur dossier conformément aux dispositions de l'arrêté n°2022-0251 sus cité. La première session de la commission technique d'étude des

1.1.9. Actualisation et rédaction des guides EIES

Conformément aux dispositions de l'article 41 alinéa 1 du décret n°022-390 du 13 juillet 2022, portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin, l'Agence béninoise pour l'Environnement élabore et actualise périodiquement les guides techniques de réalisation des évaluations environnementales y compris le cadre politique de réinstallation des populations, le plan d'action de réinstallation et de compensation et cadre de procédure de participation des populations et tout autre plan spécifique complémentaire au plan de gestion environnementale et sociale. À cet effet, au regard du contexte évolutif et de la pratique professionnelle en évaluation environnementale et sociale et du cadre réglementaire, les guides élaborés et édités par l'ABE depuis 2001 sont révolus. Ainsi, de nouveaux guides ont été conçus et ceux existants ont été actualisés.



Photo de l'atelier de formation des cadres de l'ABE sur l'utilisation des guides EIES et canevas

Ces guides ont été examinés et validés au cours d'un atelier tenu à Parakou du 13 au 17 novembre 2023. Cette activité a mobilisé tous les cadres en gestion de l'environnement de l'Agence qui ont été formés sur l'utilisation desdits guides et canevas qui se présentent ainsi qu'il suit :

- ❖ Un (01) guide général de réalisation d'une Étude d'impact environnemental et social ;
- ❖ Un (01) guide de réalisation d'une Évaluation environnementale et sociale stratégique ;
- ❖ Neuf (09) guides sectoriels de réalisation d'EIES :
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation des projets de classement et d'aménagement des forêts et aires protégées ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets d'adduction d'eau potable ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets de réalisation d'installation pétrolière ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'impact environnemental et social des projets de route ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets d'électrification ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets d'exploitation des ressources minérales et de production industrielle ;
 - ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets de construction de centrales électriques ;

- ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets relevant des secteurs des Bâtiments et Travaux publics ;
- ✓ Guide sectoriel de réalisation d'une Étude d'Impact environnemental et social des projets transfrontaliers ;
- ❖ Trois (3) canevas (canevas de validation des Études d'Impact environnemental et social ; canevas de préparation des Plans de Réinstallation et de Compensation ; canevas de préparation des Plans de gestion environnementale et sociale).

Les guides et canevas validés, une fois édités, seront vulgarisés par l'ABE à l'intention des promoteurs, des bureaux d'études, des partenaires techniques et financiers, des cellules environnementales et des structures parties prenantes aux évaluations environnementales et sociales. L'objectif est d'assurer une meilleure circulation de l'information sur les procédures d'évaluation environnementale et sociale. Ainsi, l'utilisation de ces outils permettra-t-elle d'améliorer la pratique des évaluations environnementales et sociales au Bénin et par ricochet, la qualité des rapports d'EIES soumis à l'ABE.

1.2. Information environnementale et suivi de l'environnement

1.2.1. Éducation relative à l'environnement

Cette sous-section rend compte des résultats des initiatives engagées, au cours de l'année 2023, par l'ABE en matière d'éducation relative à l'environnement, de la communication et de l'appui aux collectivités locales et de la convention de Ramsar.

L'objectif principal de la Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement de Tbilisi (1977), fut la formulation de recommandations à l'endroit des États membres participants leur permettant d'adopter individuellement des politiques nationales pour la promotion de l'Éducation relative à l'Environnement (ERE).

En s'inscrivant dans cette logique, le Bénin s'est investi dans la mise en œuvre de l'ERE en milieu scolaire à travers ses structures administratives, dont l'ABE qui est chargée entre autres de l'intégration des objectifs pédagogiques spécifiques à l'environnement dans les trois ordres d'enseignements en relation avec les structures compétentes.

Ainsi, conformément à ses prérogatives, l'Agence a, courant l'exercice 2023, fait évaluer et actualiser les six (6) fiches pédagogiques sur l'environnement élaborées depuis 2000 pour



Vue partielle de la salle lors de l'atelier de validation des guides de l'éducation relative à l'Environnement

l'intégration de l'environnement dans l'enseignement primaire. Le processus s'est déroulé suivant trois (3) phases : i) l'évaluation de la qualité du contenu des six (6) fiches pédagogiques, ii) l'évaluation de l'utilisation des six (6) fiches pédagogiques dans les écoles, iii) l'actualisation des six (6) fiches pédagogiques du primaire et l'élaboration du guide de l'ERE pour la maternelle.

Au total quatre (4) guides de l'ERE sont actualisés/édités pour l'intégration de l'environnement au programme de formation des enseignements maternel et primaire. Il s'agit du Guide pédagogique pour l'éducation environnementale à la maternelle (sections des grands et des petits), les Guides pédagogiques pour l'éducation environnementale sous-cycle I/ CI-CP, sous-cycle II/ CE1-CE2, et Sous cycle III / CM1-CM2. Le processus d'actualisation/élaboration de ces fiches a été conduit en collaboration avec les directions techniques du Ministère des Enseignements maternel et Primaire (Institut National pour la Formation et Recherche en Éducation, Direction de l'Inspection et de l'Innovation pédagogique, Direction de l'Enseignement Maternel, Direction de l'Enseignement Primaire).

Soulignons que ces guides seront mis à la disposition de l'enseignant afin de l'aider dans la compréhension des thématiques d'ERE et surtout lui donner des directives pour préparer son enseignement.

La séance de validation de ces guides s'est tenue le jeudi 28 décembre 2023, en présence des structures du MEMP, du MCVT ainsi que quelques ONG intervenant sur la thématique éducation environnementale.

Les actions futures dans le cadre de cette initiative se résument à la dissémination et l'opérationnalisation de ces guides. L'année 2024 sera consacrée à : i) la formation des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'enseignement maternel et primaire sur les guides de l'ERE, ii) la mise en place d'initiatives pilotes aux profits des élèves des établissements maternels et primaires à travers la création/redynamisation des Clubs Environnement pour l'éducation environnementale en milieu scolaire et l'organisation d'un challenge pour susciter l'émulation des jeunes et encourager les initiatives en faveur de l'environnement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les enseignements secondaire, technique et la Formation professionnelle, des concertations sont prévues avec les structures du Ministère des Enseignements secondaires et de la Formation professionnelle pour la poursuite de la dissémination des quatorze (14) curricula destinés à l'intégration de l'environnement dans les enseignements, général, technique et professionnel.

1.2.2. Communication et appui aux collectivités locales

Pour assurer une meilleure visibilité de ses interventions, l'ABE initie périodiquement des rendez-vous d'information, de sensibilisation et de communication sur les réalisations de l'Agence. À cet



Vue panoramique de la salle à l'occasion du premier after work à Cotonou

effet, cette année, l'Agence a procédé à l'organisation de trois « after work » sur l'environnement. Deux sessions ont été organisées à Cotonou et une session à Parakou.

Ces « after work » servent globalement de cadre d'information et de sensibilisation sur les

activités de l'Agence béninoise pour l'Environnement. Les questions spécifiques abordées au cours de ces « after work » sont entre autres : les résultats des inspections environnementales effectuées dans plusieurs morgues publiques et privées sur le territoire béninois, les résultats de l'évaluation de la qualité physico-chimique des plans et cours d'eau des zones humides du Sud Bénin et surveillance des paramètres physico-chimiques au niveau des petits lacs de grande importance économique tels que le lac Toho, le lac Togbadji et le chenal de Cotonou, les résultats de la cartographie de l'évolution d'installation des stations-service d'essence et de gazoil des communes du Grand-Nokoué puis quelques résultats probants dans la mise en œuvre des procédures d'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin.

Outre l'organisation des « after work », plusieurs émissions radio et télé ont été organisées sur des thématiques liées à l'environnement pour sensibiliser sur la législation et la réglementation dans le secteur. Les thèmes abordés lors de ces émissions (Portail de l'Environnement ; 5/7 matins) sur l'Office de la radio et télévision du Bénin et sur d'autres radios privées sont entre autres :

- La nouvelle procédure de l'évaluation environnementale en République du Bénin ;
- L'inspection environnementale des morgues au Bénin ;
- La journée mondiale des zones humides ;
- Les Études d'impact environnemental et social et les agréments.

1.2.3. Suivi environnemental et observatoire

1.2.3.1. Suivi environnemental

Dans le cadre du suivi environnemental, l'Agence béninoise pour l'Environnement a initié plusieurs études dont celles relatives à la : i) cartographie des installations de stations-service d'essence et de gazoil dans le Grand Nokoué ; ii) Évaluation de la qualité physico-chimique des plans et cours d'eau des zones humides du Sud Bénin et surveillance des paramètres physico-chimiques au niveau des petits lacs de grande importance économique tels que le lac Toho, le lac Togbadji et le chenal de Cotonou. Elles ont été initiées aux fins de disposer de données/informations fiables pour le suivi et la prise de décision.

Cartographie des installations de stations-service d'essence et de gazoil dans le Grand Nokoué

L'objectif principal de l'étude est d'élaborer la cartographie de la répartition géographique de toutes les stations-service d'essence et de gazoil installées dans le Grand-Nokoué. Au travers de cette étude, il est mis en relief :

- La répartition des stations-service selon leur structure par commune ;
- Le nombre de stations-service fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- La répartition et le nombre de stations-service détentrices d'un CCES ;
- La répartition et le nombre de stations-service disposant ou non d'une autorisation d'installation ;

- La répartition et le nombre de stations-service ayant fait l'objet ou non d'audit environnemental et social externe ;
- La répartition et le nombre de stations-service disposant ou non d'un plan d'assainissement ;
- La répartition et le nombre de stations-service disposant ou non d'un plan de sécurité d'urgence et de lutte contre les incendies.

La collecte des données s'est axée aussi sur les années de création des stations-service dans le but de comprendre l'absence de détention de CCES au niveau de certaines stations. Il ressort globalement de l'étude que :

- 0 à 2 % des stations enquêtées ont été installées entre 2004 et 2009 ;
- 10 % des stations se sont installées entre 2010 et 2019 et 10 à 19 % installées entre 2020 et 2023 ;
- 99,44 % des stations du Grand Nokoué sont positionnées en pleine agglomération ;
- La distance moyenne entre deux stations-service dans le Grand Nokoué est de 661,97 mètres ;
- Les Communes de Sèmè-Podji et de Ouidah sont celles où les distances à parcourir sont les plus grandes, en moyenne 1 kilomètre à Sèmè-Podji et 1,54 kilomètre à Ouidah ;
- Il existe en moyenne sept (7) stations pour 100 000 habitants dans le Grand Nokoué, soit une station pour 14 333 habitants ;
- La densité des stations-service dans le Grand Nokoué est globalement faible avec moins d'une station-service (0,13) au km² ;
- Cotonou est la seule commune où on a approximativement une station (0,97) au km².

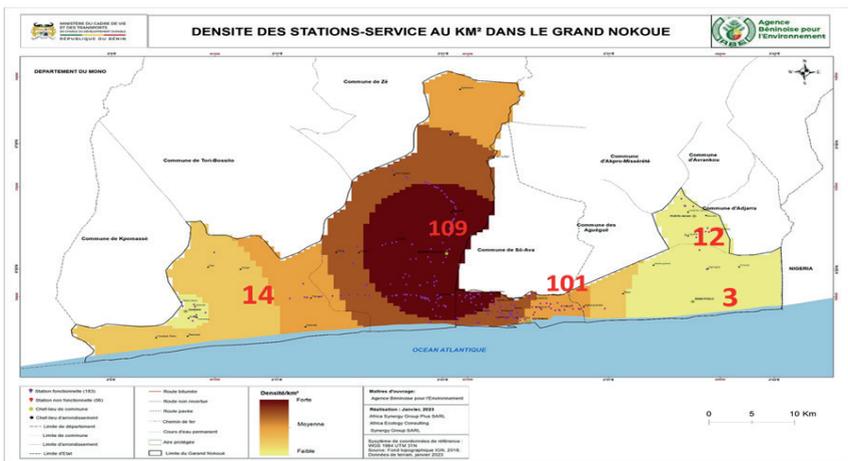


Figure 9 : Densité des stations-service au Km² dans le Grand Nokoué

Cette étude a permis de recenser au total 239 stations-service installées dans le Grand Nokoué dont 56 sont non fonctionnelles et 183 fonctionnelles. Les résultats de cette cartographie soulignent également la nécessité d'améliorer d'une part l'accès des populations aux stations-service d'essence et de gasoil et d'autre part une mise en conformité des stations existantes dans le Grand Nokoué.

📌 Évaluation de la qualité physico-chimique des plans et cours d'eau des zones humides du Sud Bénin et surveillance des paramètres physico-chimiques au niveau des petits lacs de grande importance économique tels que le lac Toho, le lac Togbadji et le chenal de Cotonou

L'étude démarrée en 2022 a consisté à évaluer la qualité physico-chimique des petits lacs de grandes importances économiques tels que Toho et Togbadji. Spécifiquement, il s'est agi, entre autres, de : (i) apprécier les valeurs des principaux paramètres physico-chimiques (température, conductivité électrique, salinité, pH, sels minéraux, oxygène dissous, MES, phosphates, etc.) des eaux concernées et les politiques mises en place pour leurs protections (ii) faire une cartographie des points de prélèvements et un inventaire des sources potentielles de pollutions desdits écosystèmes et (iii) formuler au besoin des recommandations pour améliorer la gestion de ces ressources. L'étude relative à l'évaluation de la qualité physico-chimique de l'eau effectuée sur les lacs Toho et Togbadji, deux lacs d'importance économique, a permis de disposer d'une meilleure connaissance des sources potentielles de pollutions et de l'état actuel de la qualité des eaux desdits lacs en vue d'une meilleure gestion.

Il ressort globalement des résultats de cette étude que les eaux des lacs Toho et Togbadji sont anoxiques signe d'une pollution organique liée aux rejets d'ordures ménagères sur les berges du lac ; et aux apports organiques dans le lac, et sujets à une pollution en ammonium. Diverses sources de pollutions anthropiques ont été identifiées autour de ces deux lacs : il s'agit notamment des ordures ménagères, des apports organiques en pisciculture, la défécation dans le lac et ses abords ; l'usage d'engrais (bouse de vache, Urée, NPK, Super-gros et KCl) et de pesticides (Sunphosate-G 757 SG, Atraking 80 WP, Adwuma boss) dans les champs de maïs, de manioc, de crincrin, de piment et de tomate ; les déchets issus de l'élevage de bovins et de volailles aux abords du lacs ; les eaux issues des lessives et des vaisselles.

L'étude a révélé un taux d'oxygène en dessous de 5mg/L pour le lac Toho, indiquant que le milieu est anoxique au cours du mois de novembre 2022. Ce qui pourrait être fatal pour la vie aquatique. En ce qui concerne les eaux du lac Togbadji, elles présentent également un faible taux d'oxygène. Cette faible oxygénation, liée à la présence de matière organique provenant des rejets d'ordures ménagères, des apports organiques en pisciculture est indicatrice d'une pollution du milieu.

Au regard des résultats obtenus, le lac Toho présente plus d'écarts par rapport aux normes de qualité d'eau de surface que le lac Togbadji. Il est donc plus affecté par les sources de pollution identifiées.

Plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit des structures cibles (ABE, Direction générale de l'Eau, et les autres structures intervenant dans la gestion des plans d'eau) aux fins d'un meilleur suivi de ces écosystèmes. La mise en œuvre de ces recommandations contribuera à protéger les lacs Toho et Togbadji contre les pollutions et à mettre en place un système d'alerte de la qualité des eaux desdits lacs.

1.2.3.2. Opérationnalisation de l'Observatoire de l'environnement

Dans le cadre de l'une de ses attributions qu'est la mise en place et la gestion du Système d'information permanent sur la qualité de l'environnement en particulier sur les éléments naturels, l'Agence béninoise pour l'Environnement a entamé la dernière phase dudit processus. Celle-ci a consisté entre autres à la mise en ligne de "son portail web" accessible à l'adresse www.abe.bj et la refonte de son dispositif informationnel et de suivi de l'environnement.

Soulignons que le portail Web de l'Agence comme conçu, intègre autant le géoportail que l'observatoire national de l'environnement. Toutefois pour la pleine exploitation des fonctionnalités du portail et permettre au personnel son utilisation totale, une série d'actions est prévue et certaines déjà mises en œuvre. Au nombre des actions, nous avons entre autres : i) la formation du personnel sur les SIG et l'utilisation des outils de positionnement par satellite ; ii) l'acquisition au profit de l'ABE par le projet WACA de matériel et de logiciel pour faciliter la gestion des bases de données ; iii) les formations sur les fonctionnalités du portail, etc.

En ce qui concerne la refonte du dispositif informationnel et de suivi de l'environnement, elle vise principalement à revoir le fonctionnement en réorganisant les différents organes ainsi que la méthodologie de collecte de données en s'appuyant sur l'expertise des organismes partenaires nationaux, les données disponibles aux fins de disposer à terme d'une base de données et/ou d'informations fiables pour mieux apprécier les interactions entre les différents compartiments de l'environnement pour la prise de décision. Aussi, l'Agence mettra à profit ses acquis et son expérience en tant que structure pilote dans le processus d'opérationnalisation du « Open Data national » avec l'Agence des systèmes d'information et du numérique (ASIN).

1.2.4. Convention Ramsar et commémoration de la journée mondiale des zones humides

L'Agence béninoise pour l'Environnement, Autorité administrative nationale désignée pour la mise en œuvre de la convention Ramsar, contribue au niveau national à la mise en œuvre de la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Plusieurs activités ont été exécutées au titre de l'exercice 2023.

1.2.4.1. Suivi des sites Ramsar du Bénin

Le suivi et la surveillance des zones humides en République du Bénin relèvent de l'Autorité administrative nationale de mise en œuvre de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale. C'est dans ce cadre que l'Agence béninoise pour l'Environnement organise des missions périodiques de suivi des sites Ramsar.

Lors de l'exercice 2023, il a été réalisé des missions de suivi des écosystèmes humides des sites Ramsar 1017 et 1018. Plusieurs plans, cours d'eau, lacs et autres écosystèmes humides des sites Ramsar 1017 et 1018 ont été parcourus et des paramètres physiques de terrain ont été collectés. Les sites parcourus sont, entre autres :

- Les lacs Togbadji (communes de Dogbo et Lokossa), Toho (communes de Lokossa, Athiémé et Houéyogbé), Doukon (commune de Lokossa) ; Djèto (commune de Dogbo), les mares de Tannou (commune d'Aplahoué), Adjamè (commune de Dogbo), l'embouchure du fleuve Mono et la Bouche du Roy (Grand-popo) dans le site Ramsar 1017 ;
- Les écosystèmes humides de la basse vallée de l'Ouémé dans les communes de Bonou, Adjohoun, Dangbo, le lac de Agonvè.

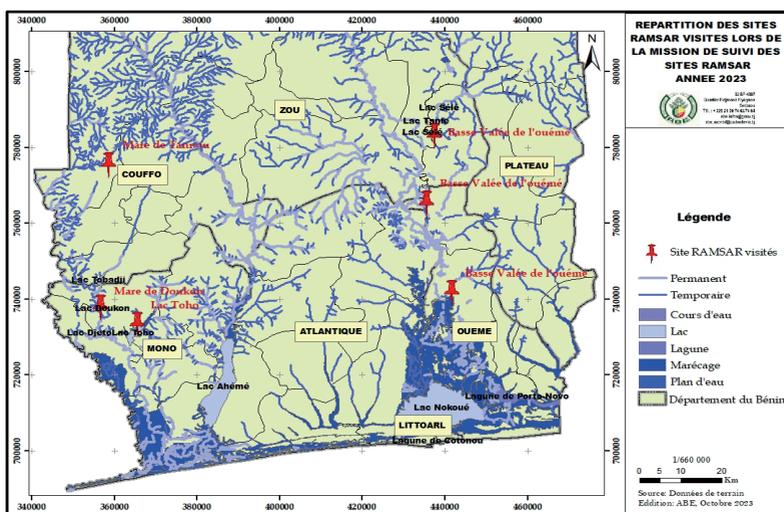


Figure 10 : Répartition des sites visités lors des missions de suivi 2023 des sites Ramsar

Pour rappel, l'objectif premier de ces missions de suivi est de s'enquérir de l'état de ces sites à travers l'appréciation des modes de gestion (existence et fonctionnement d'organes de gestion), l'identification des pressions immédiates aux abords des zones humides visités à partir des images drones capturées. Aussi, ces missions contribuent à la mise en place progressive de bases de données ou informationnelle sur ces sites. Globalement, lesdites missions ont permis de relever plusieurs constats dont quelques-uns se résument à :

- L'existence d'un grand nombre de zones ou écosystèmes humides non-géo référencés ;
- La faiblesse organisationnelle et structurelle des organes de gestion en place ;
- Le manque d'implication des acteurs dans la gestion de ces écosystèmes ;
- Etc.

1.2.4.2. Commémoration de la journée mondiale des zones humides

L'Agence organise chaque année, notamment le 02 février, des activités en lien avec le thème retenu par le secrétariat de la Convention pour célébrer la journée Mondiale des Zones humides. Les activités phares de la célébration cette année sont le café scientifique organisé à l'Hôtel Novotel de Cotonou et la mise en terre des plants de palétuviers dans la localité de Hio.



Photo de famille des participants au café scientifique 2023

L'organisation du café scientifique, le 1^{er} février 2023 en prélude à la journée du 02, a permis de communiquer et de sensibiliser sur des thématiques en lien avec le thème principal retenu pour cette édition, à savoir : « **Il est urgent de restaurer les Zones humides** ». Un documentaire tourné lors de la mission consultative Ramsar au Bénin suivi de six (6) communications ont meublé les activités du café scientifique. Au nombre des communications, nous avons : i) la restitution de la participation du Bénin à la 14^{ème} conférence des parties de la convention de Ramsar sur les Zones humides, ii) la dégradation des Zones humides, Enjeux, outils et Responsabilités des acteurs clés,



Mise en terre de palétuviers à Hio par le DG-ABE

iii) la stratégie de restauration des zones humides et la présentation de trois (3) études de cas de restauration, iv) tourisme et sites Ramsar, v) Pollution et qualité des eaux dans les Zones humides et vi) Changement climatique et Menaces sur les zones humides. Aux termes du Café, plusieurs recommandations ont été formulées pour une meilleure gestion et une

utilisation rationnelle des zones humides au Bénin.

Quant à l'activité de mise en terre de palétuviers, elle s'est déroulée à Hio, arrondissement de



Vue de la table des officiels à l'occasion du café scientifique 2023

Djègbadji, commune de Ouidah. Cette activité a été suivie d'une sensibilisation sur l'importance des mangroves. La cérémonie de mise en terre de palétuviers a été agrémentée par une animation de zangbètò, "gardien de nuit", une divinité qui accompagne la surveillance et la préservation des mangroves dans cette localité.

Par ailleurs, l'Agence a également procédé au reboisement de l'artère principale de Grand-Popo avec du *Guaiacum officinale* sur demande des communautés, principalement l'Association de Développement de la ville de Grand-Popo.

Cette initiative de verdissement des espaces s'intègre dans la stratégie de l'Agence à préserver, protéger et restaurer les espaces dégradés. La réception de l'artère reboisée a été faite en présence du DG-ABE, du 1^{er} Adjoint au Maire de Grand-Popo, des élus locaux, quelques cadres de l'ABE et de la mairie de Grand-Popo, puis les populations.



Mise en terre symbolique d'un plant de Guaiacum officinale par le DG/ABE

Mise en terre symbolique d'un plant de Guaiacum officinale par le 1er Adjoint au Maire de Grand-Popo

1.2.4.3. Autres activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Ramsar

❖ Réalisation de la Mission Consultative Ramsar

En sa qualité de Pays et Partie à la convention de Ramsar, le Bénin a sollicité une Mission Consultative Ramsar (MCR) pour gérer au mieux les menaces (mortalité massive des poissons, artificialisation, déboisement, etc.) qui pèsent non seulement sur le lac Toho, mais également sur tout le site Ramsar. La Mission Consultative Ramsar (MCR) est un outil précieux mis à la disposition des Parties contractantes de la Convention sur les zones humides pour les aider à gérer les menaces qui pèsent sur le bon fonctionnement des zones humides qu'elles ont désignées sur la liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar). La MCR dont a bénéficié le Bénin s'est tenue en décembre 2022 avec l'appui d'experts internationaux et nationaux et s'est focalisée sur le site Ramsar 1017 "Basse Vallée du Couffo - Lagune côtière - Chenal Aho - Lac Ahémé". Elle avait, entre autres, comme objectifs :

- Réaliser un diagnostic des problèmes du site Ramsar 1017 ;
- Faire des recommandations pour la gestion des menaces identifiées sur le 1017 ;
- Faire des suggestions pour la mise en œuvre d'un plan adéquat de gestion pour le Site.

Le rapport de la MCR a relevé des défis énormes pour le maintien des caractéristiques écologiques du site 1017. Outre, la forte artificialisation du milieu liée au déboisement, à l'expansion agricole, l'introduction d'espèces et donc une perte de biodiversité et un affaiblissement de la résilience des écosystèmes naturels, hérité de l'époque coloniale, il faut également souligner les modifications récentes profondes à moyen terme irréversibles. Des modifications, causées par une démographie dynamique et des pressions directes depuis le niveau mondial (changements climatiques et élévation du niveau des océans), au niveau régional telles que l'érosion côtière et au niveau national telles que l'eutrophisation des plans d'eau naturels et des pressions croissantes



*Vue de la mission du MCR dans la zone de
Projet « route des pêches »*

sur les écosystèmes boisés y inclus la mangrove. Au total, une dizaine de recommandations sont formulées par la MCR. Elles se résument entre autres à :

- Procéder à une évaluation environnementale et sociale stratégique du site Ramsar 1017 et de ses bassins versants ;
- Élaborer des normes pour les eaux de surface (notamment DBO, DCO, phosphates) et introduire des instruments tels que le SEQ-Eau (adapté à la situation au Bénin) ;
- Étudier en détail les possibilités et l'opportunité de recréer un régime hydraulique plus dynamique par des lâchers du barrage de Nangbéto, y inclus les options de manipulations (fermetures temporaires) de l'embouchure et analyse des comportements des sédiments sous différents scénarios ;
- Actualiser l'étude EIES sur les aspects du stockage des matériaux du dragage en favorisant des zones pleinement terrestres et étudier le potentiel de valorisation des déblais ;
- Proposer des modalités d'une aquaculture durable et en élaborer un cadre réglementaire, etc.

La MCR a également procédé à la visite du confluent entre les fleuves Ouémé et Okpara dans le centre du pays et qui constitue un potentiel site que le Bénin pourrait inscrire sur la Liste des zones humides d'importance internationale. Des travaux sont en cours en vue de son inscription, ceci dans le but d'une utilisation rationnelle des écosystèmes du site.

Le tableau ci-après présente le point de la mise en œuvre des recommandations de la MCR de décembre 2022.

Tableau 7 : Mise en œuvre des recommandations de la MCR

Recommandation	Etat de mise en œuvre des recommandations	Observation générale
Procéder à une évaluation environnementale et sociale stratégique du site Ramsar 1017 et de ses bassins versants ;	La mise en œuvre de cette recommandation n'est pas encore effective. Toutefois, il faut souligner que dans le cadre de la convention entre l'ABE et le projet WACA RéSIP, il est prévu une évaluation environnementale et sociale stratégique de la zone côtière béninoise dont les résultats contribueront en partie à apporter quelques réponses et donner les grandes orientations applicables également au site Ramsar 1017 et ses bassins versants. Pour rappel, le site Ramsar 1017 prend en compte une bonne partie de la zone côtière béninoise.	Pour rappel, la Mission Consultative s'étant déroulée en décembre 2022, le rapport final de n'a été rendu disponible qu'en mars 2023. Les grandes recommandations formulées n'ont pu être transcrites en activités pour le compte du PTA 2023 ; un PTA déjà

Recommandation	Etat de mise en œuvre des recommandations	Observation générale
	Une évaluation environnementale et sociale stratégique du site Ramsar 1017 et de ses bassins versants est envisagée dans les futurs plans de travail de l'Agence.	finalisé depuis octobre voire novembre 2022
Élaborer des normes pour les eaux de surface (notamment DBO, DCO, phosphates) et introduire des instruments tels que le SEQ-Eau (adapté à la situation au Bénin) ;	<p>Cette recommandation montre toute l'urgence de finaliser l'actualisation de la loi cadre sur l'Environnement qui sera dénommée « loi sur l'environnement » ainsi que ses décrets d'application.</p> <p>La promulgation de cette loi et la mise en application de ses décrets permettront de disposer des normes requises pour les eaux de surface pour répondre à cette urgence d'un meilleur suivi de ces eaux.</p>	
Étudier en détail les possibilités et l'opportunité de recréer un régime hydraulique plus dynamique par des lâchers du barrage de Nangbéto, y inclus les options de manipulations (fermetures temporaires) de l'embouchure et analyse des comportements des sédiments sous différents scénarios ;	<p>La mise en œuvre de cette recommandation se fera en collaboration avec d'autres structures telles que la DG Eau.</p> <p>Des discussions sont toujours en cours avec les structures concernées.</p>	
Actualiser l'étude EIES sur les aspects du stockage des matériaux du dragage en favorisant des zones pleinement terrestres et étudier le potentiel de valorisation des déblais ;	Dans la phase suivante du projet de dragage pilote du carrefour Djondji, il est prévu des EIES complémentaire pour l'extension. L'ABE veillera à la prise en compte de ces aspects.	
Proposer des modalités d'une aquaculture durable et en élaborer un cadre réglementaire, etc.	<p>Cette recommandation sera mise en œuvre en collaboration avec la Direction des pêches.</p> <p>Des études similaires sont en cours ou déjà réalisées par certains ATDA.</p>	

Source : DIESE/ABE

❖ Actualisation des Fiches Descriptives Ramsar (FDR)

Dans le cadre du respect des engagements vis-à-vis de la Convention de Ramsar, tous les pays contractants sont chargés de gérer rationnellement les zones humides et leurs ressources naturelles y compris la mangrove. Pour répondre à ces engagements vis-à-vis de la Convention de Ramsar, le Bénin a érigé certaines de ses zones humides en zones humides d'importance internationale, soit une superficie de 2 587 342 hectares. Il s'agit des sites Ramsar 1017 d'une

superficie de 524 289 ha (complexe Ouest : basse vallée du Couffo, lagune côtière, chenal Aho, lac Ahémé) ; Ramsar 1018 d'une superficie de 652 760 ha (complexe Est : basse vallée de l'Ouémé, lagune de Porto-Novo, lac Nokoué) ; Ramsar 1668 d'une superficie de 926 927 ha (Complexe Parc W) et Ramsar 1669 d'une superficie de 483 366 (rivière Pendjari et zones humides associées).

En inscrivant ces zones humides sur la liste des zones humides, « chaque Partie contractante prend les dispositions nécessaires pour être informée dès que possible des modifications des caractéristiques écologiques des zones humides situées sur son territoire et inscrites sur la Liste, qui se sont produites, ou sont en train ou susceptibles de se produire ».

C'est à cet effet que les Parties contractantes sont censées veiller au maintien des caractéristiques écologiques de chaque site et, ce faisant, de maintenir les fonctions écologiques et hydrologiques essentielles qui, au bout du compte, fournissent les « produits, fonctions et propriétés ». Les caractéristiques écologiques étant donc un facteur indicateur de la « santé » de la zone humide et les Parties contractantes ont l'obligation, au moment de l'inscription, de décrire le site à l'aide de la Fiche descriptive Ramsar. Aussi les informations présentes sur ce FDR doivent être régulièrement mises à jour aux fins de servir d'informations ou données de surveillance pour la détection de tout changement dans les caractéristiques écologiques et hydrologiques du site. Pour se faire, l'Agence s'est offert les services d'un consultant pour l'actualisation desdites FDR et l'élaboration d'une FDR du probable site du Confluent Ouémé-Okpara à inscrire sur la Liste des zones humides d'importance internationale. Cette mission débutée en fin d'exercice 2023 connaîtra son épilogue en 2024.

1.3. Régulation et contrôle de l'environnement

1.3.1. Inspection environnementale

Au nombre des outils de contrôle de l'environnement dont dispose le Bénin, on distingue l'inspection environnementale. D'après le décret 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, il s'agit d'un important outil qui a pour but de protéger les personnes, les biens, la faune, la flore, l'air, l'eau, le sol et le sous-sol contre les activités et les actes qui présentent des risques environnementaux, sanitaires, sécuritaires, etc. L'inspection environnementale permet de rechercher et de constater les atteintes à l'environnement puis oblige les auteurs à une juste réparation suivant les textes en vigueur grâce à des agents assermentés ou habilités.

Dans le cadre de ses prérogatives, l'ABE a effectué des inspections environnementales de plusieurs unités de production et de sites de pollution en 2023. Ces inspections sont réparties en cinq catégories, à savoir : (i) les inspections effectuées dans le cadre de la gestion des plaintes (ii) les inspections effectuées en prélude à l'étude des dossiers de permis de déversement des eaux usées ou de permis d'émissions atmosphériques, (iii) les missions d'inspections thématiques (iv) les missions d'inspection de suivi de la mise en œuvre des recommandations (v) et les inspections

effectuées dans le cadre des urgences environnementales. Le tableau suivant présente le point des inspections effectuées et réparties suivant les secteurs d'activités depuis 2020.

Le tableau 7 révèle que l'Agence a enregistré son plus grand nombre d'inspections en 2023, soit cent vingt-sept (127) inspections environnementales qui ont impacté 15 secteurs d'activités différents. Des 127 inspections, 27 ont été organisées dans le cadre de la gestion des plaintes, 04 en prélude à l'étude des dossiers de permis de déversement des eaux usées ou de permis d'émissions atmosphériques, 73 dans le cadre des inspections thématiques, 20 pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations, 02 dans le cadre des urgences environnementales et 01 dans le cadre des études et avis.

Les efforts consentis par l'Agence en 2023 ont porté à 358 le nombre d'inspections réalisées depuis la création du service dédié à l'inspection environnementale, soit en 3 ans 4 mois. Ce record est dû à l'organisation de quatre importantes activités à savoir : les inspections thématiques, la gestion des plaintes, les missions d'urgences environnementales (cas d'atteinte grave à une composante de l'environnement) et la mise en œuvre du suivi des recommandations issues des inspections.

Tableau 8 : Point des inspections environnementales par secteur d'activité

Rubriques	Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2020	Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2021	Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2022	Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2023
Agriculture, Élevage et chasse	0	4	1	0
Ressources naturelles	0	1	3	0
Mines et carrières	3	11	8	39
Eau (cours et plans d'eau)	2	4	1	3
Pollution du cadre de vie (bruit, déchets, eaux usées, etc.)	1	8	5	18
Hydrocarbures (stations-service)	9	1	6	2
Industrie agroalimentaire	14	1	9	10
Industries cimentières	0	3	2	0
Unités industrielles	0	0	35	27
Autres industries	5	6	0	4
GSM	3	2	1	1
Transport	0	0	2	0
Artisanat	0	0	1	0
Tourisme, culture et sports	6	3	0	0
Santé (formations sanitaires et morgues)	0	56	14	23
Total	43	100	88	127

Source : SIE/DRCE/ABE



Photo : Équipe d'inspection de la morgue du Centre Hospitalier Départemental du Mono

construction des morgues publiques, une absence du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique dans le secteur mortuaire malgré les prérogatives qui lui sont dévolues, une grave exposition de la vie des thanatopracteurs du service public qui travaillent dans des conditions assez déplorables et un meilleur cliché environnemental et sanitaire des morgues privées comparativement à celui des morgues publiques.



Photo : Équipe conjointe de l'ABE et de la DDEEM du Couffo en pleine inspection dans une carrière de gravier dans la commune de Djakotomey

En revanche, les normes de sécurité dans lesdites unités sont globalement négligées. Quant à l'inspection des carrières, celles artisanales sont beaucoup moins respectueuses des normes environnementales que les industrielles.

S'agissant des plaintes à caractère environnemental, elles révèlent la sensibilité des populations aux nuisances environnementales dont elles sont pour la plupart du temps victime. Le tableau suivant présente le point de la gestion des plaintes liées aux nuisances environnementales suivant les secteurs d'activités depuis 2020.

Les inspections thématiques organisées en 2023 ont concerné principalement les morgues dans les communes de l'intérieur, les unités de production industrielle et artisanale dans le Grand Nokoué puis les carrières industrielles et artisanales dans plusieurs communes du Bénin. Les résultats enregistrés après l'inspection des morgues ont révélé un non-respect des normes de

Pour ce qui est des unités de production industrielle et artisanale, il est à retenir que plusieurs unités de production du Grand Nokoué sont respectueuses des normes environnementales en vigueur au Bénin même s'il reste encore des efforts à fournir par elles pour une meilleure performance environnementale.

Tableau 9 : Point de la gestion des plaintes liées aux nuisances environnementales

Rubriques	Nombre de plaintes enregistrées en 2020	Nombre de plaintes traitées en 2020	Nombre de plaintes enregistrées en 2021	Nombre de plaintes traitées en 2021	Nombre de plaintes enregistrées en 2022	Nombre de plaintes traitées en 2022	Nombre de plaintes enregistrées en 2023	Nombre de plaintes traitées en 2023
Agriculture, Élevage et chasse	0	0	2	2	2	2	0	0
Ressources naturelles	0	0	1	1	0	0	0	0
Mines et carrières	3	3	13	13	12	12	5	6
Eau (cours et plans d'eau)	1	1	1	1	1	1	1	1
Pollution du cadre de vie (bruit, déchets, eaux usées, etc.)	2	1	7	7	6	6	22	22
Hydrocarbures (stations-service)	0	0	0	0	3	3	0	0
Industrie agroalimentaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Industries cimentières	0	0	2	2	0	0	0	0
Autres industries	1	1	0	0	0	0	0	0
GSM	3	3	0	0	1	1	1	1
Artisanat	0	0	0	0	1	1	0	0
Transport	0	0	0	0	1	1	0	0
Morgues	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	11	10	27	27	28	28	31	32

Source : SIE/DRCE/ABE

Il ressort de ce tableau que l'année 2023 est celle qui a connu le grand nombre de plaintes enregistrées et traitées par l'ABE. La gestion des plaintes reçues a révélé la sensibilité des populations aux désagréments générés par la dégradation du cadre de vie par le bruit, les déchets solides, les eaux usées, etc. (69% des plaintes), les activités des carrières (19% des plaintes), la pollution des eaux (3% des plaintes), les industries agroalimentaires (3% des plaintes), l'installation d'antenne GSM (3% des plaintes) ainsi que le fonctionnement des morgues (3% des plaintes). Les actions menées par l'Agence pour la gestion de ces plaintes sont entre autres la vérification de la recevabilité de la plainte durant une visite de site, une séance de travail et une sensibilisation des mis en cause, la conciliation au besoin des deux parties, la mise en demeure des mis en cause et parfois la proposition d'une suspension provisoire des

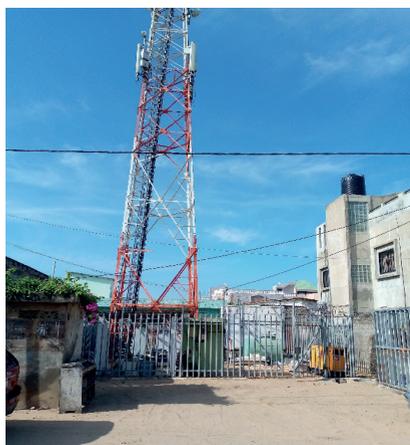


Photo : une antenne GSM source de pollution l'installation au cœur des habitations à Fidjrossè

activités des unités de production en infraction environnementale.

Toutes ces actions ont contribué à la suspension provisoire des activités de deux unités industrielles, à la correction des désagréments causés aux plaignants dans 21 cas de plaintes après la sensibilisation et/ou la conciliation des parties impliquées, à la demande d'audit environnemental externe de l'ABE par 3 unités de production, à la délocalisation d'un atelier de soudure, à l'ouverture du passage d'écoulement des eaux du lac Toho obstrué par des travaux de construction d'un pont, etc. L'organisation du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des inspections a été un véritable travail de pression sur les différents structures et les mis en cause et a contribué aux résultats sus-présentés. Ces suivis de la mise en œuvre des recommandations seront renforcés durant l'année 2024. La satisfaction de la plupart des plaignants a d'ailleurs poussé certains à écrire dans une presse pour remercier l'ABE pour la qualité du service dont ils ont joui (la une d'un journal en annexe).



Photo : Gestion de la plainte relative à un déversement de déchets de bitume sur la voie publique à Akogbato Yemicodji



Photo : Image montrant un extrait de journal dans lequel un plaignant satisfait remerciait l'ABE



1.3.2. Gestion des urgences environnementales

Il n'y a point d'années sans un déversement accidentel de produit dangereux dans l'environnement ou une atteinte grave à l'environnement quelque part sur l'étendue du territoire national. Ce fait implique la gestion des urgences environnementales par l'Agence béninoise pour l'Environnement. En effet, l'intervention prompte et diligente de l'Agence a permis de gérer quelques urgences environnementales. Il s'agit entre autres, de la pollution intentionnelle de la rivière Azokan par des individus (commune de Savalou), de la tentative de destruction illégale de pesticides obsolètes (commune de Za-Kpota) et du déversement accidentel d'huiles végétales dans le bassin portuaire du Port autonome de Cotonou (commune de Cotonou). Les investigations menées sur les lieux, les prélèvements et analyses des échantillons par des laboratoires, la suggestion des actions de décontamination et l'évaluation financière des préjudices causés à l'environnement sont autant d'actions menées et/ou commanditées par l'Agence dans la plupart des cas, pour non seulement répondre aux besoins du dossier ouvert par les Officiers de police judiciaire auprès des tribunaux territorialement compétents pour certains cas d'urgence, mais aussi pour préserver l'environnement, les personnes et la santé publique après la survenue de ces urgences environnementales.

1.3.3. Gestion des demandes de permis de déversement des eaux usées et d'émission atmosphérique

Le permis de déversement et/ou d'émission est une autorisation officielle qui atteste de la capacité d'un promoteur d'unité de production à prendre en compte la préservation de l'environnement dans le rejet des eaux usées industrielles ou dans l'émission des polluants dans l'air. Les dossiers des unités de production soumis à l'Agence font l'objet d'étude par un comité d'experts commis à cet effet. Au titre de l'année 2023, cinq dossiers ont été soumis à l'ABE. Il s'agit du :

- Dossier de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles de la Société COCA-COLA DONGA BOTTLING COMPANY S.A., soumis au cours du premier semestre ;
- Dossier de demande de permis d'émission atmosphérique de la SOBEBRA-Possotomè, soumis au cours du second semestre ;
- Dossier de demande de permis d'émission atmosphérique de la Société HUANGYU SARL, soumis au cours du second semestre ;
- Dossier de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles de la Société Incibéton, soumis au cours du second semestre ;
- Dossier de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles de la Société de Transformation industrielle du Bénin (SOTIBE), soumis au cours du second semestre.

Le tableau 9 présente les indicateurs de suivi de permis de déversement et d'émission.

Tableau 10 : Indicateurs de suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission

Indicateurs	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Nombre de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles enregistré	02	00	03
Nombre de dossiers de demande de permis d'émissions atmosphériques enregistré	02	02	02
Nombre de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles traitées	03	00	00
Nombre de dossiers de demande de permis d'émissions atmosphériques traités	01	02	01
Nombre de permis de déversement des eaux usées industrielles délivrés	02	01	00
Nombre de permis d'émissions atmosphériques délivrés	01	01	01

Source : SSNR/DRCE/ABE

Le tableau montre que des cinq dossiers de demande de permis enregistrés, un seul dossier a été traité en 2023. Il s'agit du dossier de demande de permis d'émission atmosphérique de la SOBEBRA de Possotomé. Les quatre autres dossiers n'ont pas été traités pour les raisons suivantes :

- La société COCA-COLA DONGA BOTTLING COMPANY S.A n'a pas encore construit sa station de traitement, ce qui rend incomplet son dossier de demande de permis de déversement ;
- La société HUANGYU Sarl n'était pas fonctionnelle lors de l'inspection environnementale exigée par l'article de l'arrêté n°2017-095 fixant les conditions et modalités, ce qui ne permettait pas d'apprécier les différents polluants gazeux émis et les moyens utilisés pour réduire ces polluants ;
- L'inspection de la société Incibéton révèle que les stations d'épuration construites ne permettent pas l'abattement réel des charges. Il faudra donc améliorer et si possible reconstruire les STEP de telle sorte que les eaux usées rejetées respectent les normes en vigueur ;
- Le dossier de la SOTIBE a été reçu en décembre, le processus est donc en cours.

Le permis d'émission atmosphérique de la SCB-LAFARGE est délivré au premier semestre de l'année 2023 étant donné que le dossier a été traité au second semestre de l'année 2022.

1.3.4. Information et sensibilisation des promoteurs d'unités de production artisanale, industrielle et hôtelière sur la pollution environnementale

Les procédés artisanaux, industriels et hôteliers conditionnent la nature des rejets liquides, gazeux et sonores qui ont des impacts non négligeables sur l'Environnement et sur la santé. L'industrie est donc indexée comme la principale responsable de dégradation des écosystèmes dans plusieurs

milieux, incitant chaque pays à prendre en compte la dimension environnementale dans leurs activités de production (GIEC, 2001). Pour ce faire, des textes législatifs et réglementaires ont été pris pour réglementer le rejet des eaux usées industrielles, l'émission des gaz et particules dans l'air ainsi que les nuisances sonores. Malheureusement, ces différents textes pris par le Bénin ne sont pas respectés du fait qu'ils ne sont pas connus des promoteurs des industries, d'hôtels, des tenanciers de bars et autres unités de production installées sur le territoire national.

C'est dans ce contexte que l'Agence béninoise pour l'Environnement a prévu dans son PTA 2023 et organisé quatre sessions d'information et de sensibilisation des promoteurs d'unités de productions artisanales, industrielles et hôtelières sur la pollution environnementale ainsi que la vulgarisation des textes y afférents.

Ces quatre sessions ont regroupé près de 153 promoteurs des industries, des hôtels, des bars et restaurants des douze (12) départements du territoire national.

Ces sessions ont permis d'assurer non seulement, une large diffusion des impacts des pollutions sur l'environnement et la santé humaine, mais aussi à mettre l'accent sur les démarches à adopter pour l'obtention d'un permis de déversement ou d'émission atmosphérique.



Photos de famille regroupant les organisateurs et les participants à quelques sessions d'information et de sensibilisation sur la pollution environnementale

1.4. Gestion des conventions avec les projets de développement ou des structures

La Gestion des conventions entre l'Agence béninoise pour l'Environnement et les partenaires/projets répond d'une part à la préoccupation des partenaires de bénéficier de l'assistance technique de l'ABE dans la prise en compte de l'environnement dans la mise en œuvre des activités de leurs projets (projets de développement) et d'autre part à l'Agence d'assurer sa mission de suivi et surveillance environnementale. Dans ce cadre, l'Agence a signé plusieurs conventions avec des structures partenaires et des projets en cours d'exécution sur le territoire national dont :

- *Le Centre de Suivi écologique (CSE) à travers West Africa Coastal Areas-Fonds français pour l'Environnement mondial (WACA-FFEM)*

Le Projet « Suivi des risques côtiers et solutions douces au Bénin, Sénégal et Togo » constitue un appui du FFEM aux efforts de la Banque mondiale et des pays d'Afrique de l'Ouest à faire face aux risques côtiers, notamment à travers le programme régional WACA (West Africa Coastal Areas management program). L'ambition de ce projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre de Suivi écologique (CSE) de Dakar est de (i) contribuer au renforcement des mécanismes d'observations du littoral, aux niveaux régional et national, pour influencer les politiques publiques sur les questions de risques côtiers et de gestion des espaces littoraux (ii) mettre en place et promouvoir les solutions douces de protection des côtes. Pour l'atteinte de ces objectifs, le CSE bénéficie de l'appui technique de l'UICN et de l'implication de diverses structures partenaires dans les différents pays. Ces partenaires dont l'ABE interviennent sur des volets spécifiques de mise en œuvre.

A travers cette convention, l'Agence béninoise pour l'Environnement a contribué à la production de données relatives à la compréhension des risques littoraux. Une base de données sur les infrastructures littorales a été constituée et contribuera au suivi des risques côtiers.

- *Le projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA RESIP- BENIN)*

Le Projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA RESIP- BENIN) est un projet financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'Unité intégrée de Gestion des Projets du MCVT. Ce projet a comme principales composantes :

- Renforcement de l'intégration régionale pour l'amélioration de la gestion des zones côtières ;
- Renforcement des politiques et institutions nationales ;
- Renforcement des investissements nationaux physiques et sociaux ;
- Coordination, appui à la mise en œuvre et gestion du projet.

Dans le cadre de cette convention, plusieurs activités étaient prévues au cours de l'exercice 2023.

Les principales activités réalisées sont :

- La réalisation d'une mission de suivi du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet de protection du segment de côte transfrontalier entre Agbodrafo au Togo et Grand-Popo au Bénin (PGES-Bénin) ;
- La validation du rapport d'étude d'impact environnemental et social des activités de curage mécanique du chenal Gbaga et de restauration des écosystèmes associés ;
- L'acquisition au profit de l'ABE à Cotonou et à Parakou de deux équipements de visioconférence ;

- L'acquisition au profit de l'ABE d'équipements pour l'opérationnalisation du SGGIE (serveur, ordinateur de bureaux, laptop) ;
- L'acquisition en cours de plusieurs lots d'équipements informatiques (ordinateurs de bureaux, ordinateurs portatifs, imprimantes, photocopieurs, etc.)
- etc.
- ***L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR)***

L'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a signé depuis 2018 avec l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR) une convention de partenariat dans le cadre de la réalisation des activités liées à la construction et à la gestion des Systèmes d'Approvisionnement en Eau potable multi-Villages (SAEPmV). Au titre de cette convention, la principale activité réalisée en 2023 est l'organisation de vingt et deux (22) missions de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) des SAEPmV de plusieurs localités situées dans les communes de Bantè, Dassa-Zoumè, Agbangnizoun, Aplahoué, Abomey-Calavi, Tori Bossito, Allada, Avrankou, Adja-Ouèrè, Savè, Bopa, Za-kpota, Toviklin, Lalo, etc.

- ***La Société immobilière et d'Aménagement urbain (SImAU)***

Dans le cadre de ses activités, la SImAU a établi avec l'ABE une convention de partenariat pour la mise en œuvre des activités relatives aux travaux de viabilisation primaire du site de Ouédo, de viabilisation secondaire et tertiaire des îlots 3,4,7 et 8 et des travaux de construction de 3035 logements. L'implémentation de cette convention a permis à l'Agence de réaliser cette année 2023, plusieurs missions de suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion environnementale et sociale des travaux de viabilisation primaire du site de Ouédo, de viabilisation secondaire et tertiaire des îlots 3,4,7 et 8 et des travaux de construction de 3035 logements.

- ***Le projet WAPP dorsale Nord***

Initié par le Secrétariat général du Système d'Échanges d'Énergie électrique Ouest-Africain (EEEOA/WAPP) et les Gouvernements des Républiques du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Nigéria, le projet régional d'interconnexion électrique Nigéria-Niger-Bénin/Togo-Burkina Faso (WAPP-Dorsale Nord) a pour attributions de développer et d'organiser la gestion des activités relatives à la construction des postes et lignes de transport électriques 330 kV entre le Nigéria, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger longs de 875 Km dont 12 Km au Bénin.

Pour le compte des activités du projet, une convention de surveillance environnementale et du suivi de la mise en œuvre du PGES du projet WAPP-Dorsale Nord au Bénin ont été signés avec l'Agence béninoise pour l'Environnement. L'année 2023 a été le cadre de l'organisation de missions de terrain dans la zone du projet et environs dans le cadre de la surveillance environnementale, du suivi de la mise en œuvre du PGES. Aussi, il est prévu l'acquisition au profit de l'ABE de quelques équipements pour lesquels le processus est toujours en cours.

Le tableau 10 présente la synthèse des conventions des informations sur chaque convention de l'ABE avec ses partenaires.

Tableau 11 : Niveau de mise en œuvre des conventions en 2023

Structure ou projet ayant de convention avec l'ABE	Année de signature de la convention	Année de la fin de mise en œuvre de la convention	Secteur/domaine d'invention du partenaire/projet	Niveau de mise en œuvre globale en 2022
WACA-FFEM	2018	2023	Environnement (Gestion du littoral)	75,22%
WACA-ResIP-BENIN	2018	2023	Environnement (Gestion du littoral)	ND
ANAEP-MR	2019	2024	Eau potable	100%
SImAU SA	2021	2023	BTP	52,5 %
SIRAT	2022	2025	Assainissement pluvial	100 %
PROJET WAPP-DORSALE NORD	2022	2024	Interconnexion électrique régionale	15%
PROJET -BRIC	2023	2028	Développement urbain et assainissement des villes	0%

2. GOUVERNANCE DE L'AGENCE

2.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre des activités de l'ABE

Le cadre de mise en œuvre des interventions de l'Agence béninoise pour l'Environnement découle d'un dispositif organisé à trois niveaux.

De la supervision et du pilotage

Le Conseil d'Administration a la responsabilité de définir les orientations sur les interventions de l'Agence et de veiller en toutes circonstances, à leur mise en œuvre. À cet effet, il valide ou approuve tous les documents de planification, de programmation et de budgétisation ainsi que les procédures de l'Agence et supervise leur mise en œuvre. Le ministre de tutelle, en plus de désigner son représentant qui préside le Conseil d'Administration, assure de façon permanente, la supervision des actions de l'Agence pour son bon fonctionnement.

De la coordination et l'opérationnalisation des orientations

Le Directeur général assure la coordination de la mise en œuvre des interventions de l'Agence. Il est garant à cet effet, de la gestion quotidienne et efficace de l'Agence. Il est responsable de l'exécution, de la coordination, de la gestion des activités et du développement de l'Agence dans le respect des orientations validées par le Conseil d'Administration.

De la mise en œuvre des activités

Le troisième niveau du dispositif est constitué des directions techniques et des services qui identifient et initient des activités sous le leadership du Directeur général en lien avec les orientations stratégiques notamment celles du plan stratégique et s'emploient à donner du contenu aux actions majeures de ce plan. À la suite de la validation des activités annuelles par le Conseil d'Administration à travers le PTA et à l'approbation du budget, il revient aux Directions techniques assistées des services et des collaborateurs, de réaliser les activités programmées sous la coordination du Directeur général.

Pour assurer l'efficacité des actions, l'Agence prend les mesures nécessaires pour rendre disponibles les principaux outils de planification, de suivi, d'évaluation, de gestion et de contrôle. De même, les mécanismes nécessaires sont mis en place pour l'atteinte des résultats de chaque exercice :

- ✓ Un comité de suivi mensuel des activités et du budget est mis en place. Il est présidé par le Directeur général et se réunit tous les derniers mercredis du mois pour faire le point de la mise en œuvre des activités et donner de nouvelles orientations afin d'assurer l'efficacité des actions de l'Agence ;
- ✓ Les revues trimestrielles du PTA sont régulièrement organisées tous les premiers lundis du mois suivant la fin du trimestre.

2.2. Performance physique de la mise en œuvre des activités pour l'année 2023.

Le niveau d'exécution physique du PTA 2023 de l'Agence béninoise pour l'Environnement s'établit à 88,41%. En comparant ce taux à celui de l'année 2022 qui est de 84,45%, il est noté un écart positif +3,96. Ce niveau de performance physique enregistré pour la mise œuvre des activités de l'année 2023 devrait être nettement meilleur à celui de 2022, mais en raison de faibles taux notés pour plusieurs activités dont l'exécution est conditionnée par le processus de passation des marchés, le taux s'établit à 88,41%.

2.3. Communication sur la mise en œuvre du PTA 2023

L'Agence béninoise pour l'Environnement pour mieux communiquer avec les usagers et le public de façon générale a élaboré une stratégie de communication. Ladite stratégie qui couvre la période 2021-2025 est déclinée en un plan d'action permettant une mise en œuvre programmée et progressive dans le temps, tenant compte des actions prioritaires et donc hiérarchisées. La stratégie est construite autour de deux types de communication, dont la communication interne et la communication externe. La mise en œuvre de cette stratégie de communication induit la planification de plusieurs actions de communication inscrites dans le plan de communication de l'Agence.

De ce plan de communication, découle quatre (04) grandes actions à savoir : (i) le renforcement de la communication interne (ii) l'information et sensibilisation sur les missions et les activités de l'ABE (iii) le plaidoyer ciblé, et (iv) le positionnement de l'ABE à l'international.

Au titre cet exercice 2023, la communication sur la mise en œuvre du Plan de Travail de l'Agence béninoise pour l'Environnement s'est focalisée autour de l'organisation des « after work » de l'environnement, de l'animation de diverses émissions radio et télévisés sur des thématiques liées au secteur de l'environnement, l'élaboration de plusieurs visuels et la réalisation d'interviews pour des magazines

L'organisation des « After Work » s'inscrit dans la dynamique de la deuxième grande action de la stratégie de communication. Trois (03) « after work » ont été réalisées cette année, deux à Cotonou et un (01) à Parakou. Ces « after work » ont connu la participation de plusieurs structures publiques et privées, des organisations de la société civile, des institutions internationales et des ONG. Les thématiques abordées ont porté entre autres sur : i) aperçu sur les performances 2022-2023 de l'Agence béninoise pour l'Environnement ; ii) constats et grandes conclusions de la campagne d'inspection environnementale des morgues ; iii) octroi d'agréments aux professionnels en évaluation environnementale et sociale. (Voir photos)

Pour ce qui concerne les émissions radio et télé, elles ont été organisées sur des thématiques liées à l'environnement pour sensibiliser sur la législation et la réglementation dans le secteur.

Les thèmes abordés lors de ces émissions « Portail de l'Environnement » sur l'Office de la radiotélévision du Bénin et sur d'autres radios privées sont entre autres :

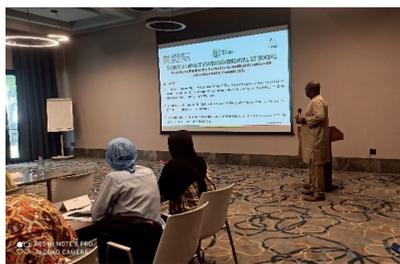
- La nouvelle procédure de l'évaluation environnementale en République du Bénin ;
- L'inspection environnementale des morgues au Bénin ;
- La journée mondiale des zones humides ;
- Les Études d'impact environnemental et social et les agréments.

Au travers le magazine d'information du monde des affaires, CADRECO, une page a été dédiée au Directeur général de l'Agence pour communiquer sur les missions, les réalisations de l'Agence.

Quelques photos des after work



Vue sur la table des officiels



Présentation du DG ABE



Vue d'ensemble de la salle



Vue partielle de la salle



Quelques participants avant le démarrage de
l'activité



Vue d'ensemble de la salle



Intervention d'une participante



Quelques participants

2.4. Gestion des ressources humaines

L'une des exigences de la réforme engagée par le gouvernement dans le cadre de la restructuration de l'Agence béninoise pour l'Environnement était de réorganiser les ressources humaines, cette fonction étant l'un des facteurs clés d'amélioration de la performance de l'organisation. Ainsi, par la mise en œuvre des mesures de la réforme, le redéploiement du personnel existant a été effectué et un personnel complémentaire a été recruté ainsi que la responsabilisation de chaque agent, de sorte que, depuis 2020, les résultats issus des interventions de l'Agence se nettement améliorés. En 2023, les postes vacants ont été pourvus pour renforcer l'effectif de l'Agence, mais quelques mouvements sont également observés.

Par ailleurs, grâce à l'appui du programme WACA-Résip le personnel de l'antenne ABE de Parakou a été recruté et installé ce qui a consolidé les capacités d'intervention de l'Agence.

L'effectif du personnel de l'Agence est de 34 au 31 décembre 2023 contre 26 en 2022 pour la même période. Cet effectif sera nettement amélioré avec la prise effective de service en février 2024 du nouveau personnel recruté.

La figure 11 présente l'évolution du personnel de l'Agence entre 2017 et 2023.

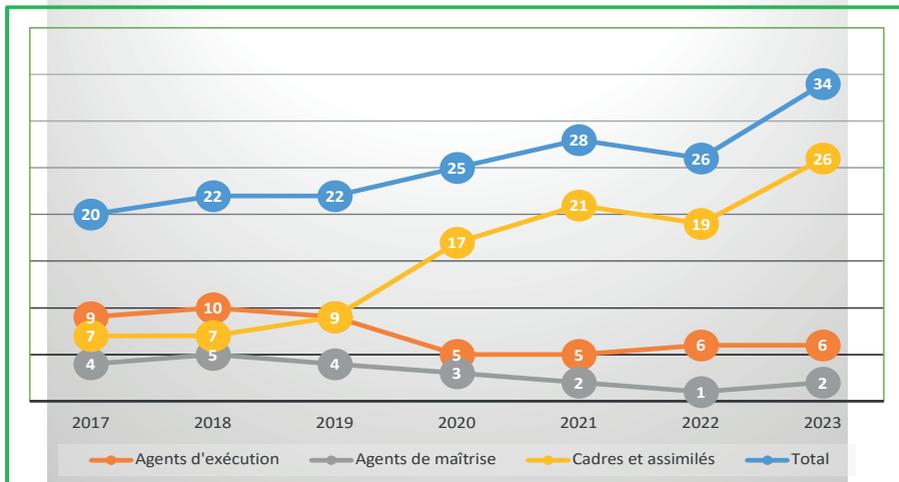


Figure 11 : Évolution de l'effectif du personnel entre 2017 et 2022

En dépit de l'effectif restreint du personnel de l'Agence béninoise pour l'Environnement comparativement aux institutions homologues des pays de la sous-région, les performances enregistrées en matière d'évaluation environnementale, de l'information environnementale et du contrôle de l'environnement au niveau du Bénin sont très reluisantes. Pour preuve, entre 2022 et 2023, les pays comme le Niger, le Togo et le Burkina Faso ont effectué chacun des visites d'échanges pour apprendre des expériences de l'Agence béninoise pour l'environnement. L'expérience de délivrance des agréments aux professionnels de l'évaluation environnementale sera désormais une nouvelle opportunité de partage du Bénin avec ces pays.

Les différents résultats observés au niveau de l'Agence les quatre dernières années le sont grâce au dévouement du personnel ainsi que les mesures de gestion mise en place par la Direction générale pour le maintenir motivé.

Comme mesures contribuant à la motivation du personnel, l'Agence organise chaque année depuis 2020, des retraites stratégiques en vue d'une part, d'entretenir et de maintenir la cohésion sociale entre les agents et d'autre part consolider au sein du personnel, l'esprit d'équipe et la culture du résultat nécessaire à l'efficacité des interventions.

La retraite stratégique de 2023 a été organisée au nord du Bénin précisément à Natitingou. Elle a été marquée par plusieurs activités : la visite de la Direction départementale du Cadre de Vie et des Transports de l'Atacora ; la sensibilisation des élèves du CEG 1 de Natitingou sur « l'importance de l'éducation relative à l'environnement et promotion de l'écocitoyenneté en milieu scolaire » ; la visite des sites touristiques et deux communications à l'endroit du personnel, la première a porté sur le développement personnel et la deuxième sur les gestes de premiers secours.

Les images suivantes donnent un aperçu des activités de l'édition 2023 de la retraite stratégique.



Photo : visite des « tata somba » dans la commune de Boukoumbé



Photo : Sensibilisation des élèves du CEG 1 de Natitingou



Photo : Visite de la chute de Kota

2.5. Gestion des ressources financières

Les ressources financières constituent pour toute intervention ou organisme, l'un des intrants indispensables à la mise en œuvre des activités. Au niveau de l'Agence béninoise pour l'Environnement, les ressources utilisées pour atteindre les résultats objet du présent rapport annuel de performance sont principalement constituées de :

- ✓ La subvention de l'État inscrite au budget du ministère de tutelle pour le compte de l'Agence ;
- ✓ Les fonds propres issus des redevances perçues par l'Agence dans le cadre des Études d'Impact environnemental et social ; des audits environnementaux et sociaux externes ; des permis de déversement des eaux usées ou d'émissions atmosphériques ;
- ✓ Les ressources provenant des conventions avec les partenaires de l'Agence.

Autrefois, les fonds écotaxes étaient également répartis au profit de l'Agence pour la mise en œuvre de ces activités, mais ces ressources sont suspendues après l'exercice budgétaire 2021.

Les prévisions de l'année 2023 sont évaluées à 2 070 524 000 FCFA de ressources pour un niveau de mobilisation de 903 644 000 FCFA soit un taux de 43,64% contre 71,36% en 2022 et 54,66% en 2021.

Comparé à celui de 2022, le taux de mobilisation de l'année 2023 se trouve faible à car le montant global des prévisions était relativement beaucoup plus important en raison du montant de la rénovation du bâtiment de l'Agence.

La figure 12 présente les évolutions du taux de mobilisation de chaque catégorie de ressource par rapport aux prévisions entre 2017 et 2023.

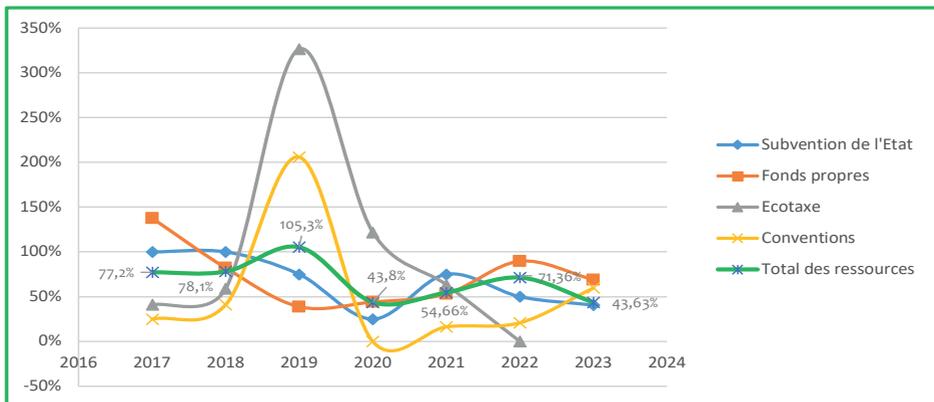


Figure 12 : Évolution des taux de réalisation des ressources financières de l'ABE

S'agissant l'exécution financière, le niveau de consommations des crédits utilisés pour la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2023, s'établit à 98,33% par rapport aux ressources mobilisées. Sur la base des prévisions de dépenses, le niveau de consommation des crédits affiche un taux d'exécution financière base engagement de 49,87% pour un niveau de décaissement de 45,96%.

2.6. Gestion des marchés publics

La mise en œuvre des activités de l'Agence béninoise pour l'Environnement passe pour la plupart par la passation des marchés. Au cours de l'année 2023, les procédures de passation des marchés ont connu un retard considérable, en raison de l'application des nouvelles réformes en la matière, notamment celles relatives à l'utilisation du Système de Costing par le Référentiel.

Ainsi, validé au mois de mai, le Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Agence compte quinze (15) marchés, dont cinq (5) marchés de services, cinq (05) marchés de prestations intellectuelles, quatre (04) marchés de fournitures et un (01) marché de travaux.

Le niveau d'exécution du PPM 2023 en termes de procédures engagées est de 86,66%. Par rapport au nombre de contrats signés le taux s'établit à 53,33% en 2023 contre 53,85% en 2022.

L'activité la plus importante du Plan de Passation des Marchés demeure celle relative à la rénovation et l'extension du siège de l'ABE. Les diligences menées pour que cette activité puisse démarrer n'ont abouti qu'à l'obtention du « BON A LANCER » du dossier d'appel d'offres qui

est la dernière étape du processus avant le lancement d'une procédure d'appel à concurrence. Ladite activité pourra donc démarrer au premier trimestre de l'année 2024 à la grande satisfaction de tout le personnel et les usagers de l'Agence.

Tableau 12 : Point sur l'exécution du PPM 2023 de l'ABE

Nombre de dossier prévu au PPM 2023	Nombre de dossier élaboré	Nombre de dossier transmis aux organes de contrôle	Nombre de dossiers lancés	Nombre de dossiers notifiés	Nombre de contrats signés	OBSERVATIONS
15	14	8	13	9	8	Les organes de contrôle ont reçu 8 dossiers sur les 09 qu'ils devraient recevoir (DRP et DAO)
Taux (%)	93,33%	88,89%	86,67%	60,00%	53,33%	

2.7. Analyse et gestion des risques

Cette section présente les risques/obstacles/difficultés identifiés dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Agence au cours de l'année 2023. Les mesures prises pour atténuer et mitiger ces risques afin d'aboutir aux résultats atteints sont décrites ci-dessous. Les recommandations nécessaires pour la gestion prochaine sont également formulées.

Tableau 13 : Obstacles dans la mise en œuvre des actions et mesures d'atténuation

N°	Obstacles/risques /difficultés identifiés	Mesures d'atténuation/mitigation	Recommandations
1	La qualité des rapports d'EIES, les PGES et les rapports d'audits envoyés par les experts externes renferment beaucoup de lacunes ce qui rend le traitement des dossiers assez long pour les cadres de l'ABE car des corrections préalables devant être faites avant la soumission des dossiers à l'autorité.	Relecture et correction des PGES et des rapports d'audit par les cadres de l'ABE avant la délivrance des actes ou décision de l'autorité	Organiser périodiquement des sessions de formations et de renforcement de capacité à l'endroit des consultants aussi bien pour l'évaluation des rapports d'EIES ; les amendements du PGES que pour la conduite des audits et la présentation des rapports d'audit
2	L'invitation des agents des mairies sur des missions de suivis ne reçoit pas souvent avis favorable bien qu'ils reçoivent les lettres d'invitation. Cette situation se justifie par le fait que ces derniers même s'ils passent la journée entière sur un suivi avec les cadres ou les experts de l'ABE ne sont pas du tout pris en charge.	-	Prendre les mesures pour prendre en charge dans la mesure du possible les agents des mairies qui accueillent et accompagnent l'ABE dans le cadre des travaux de terrain sur leurs territoires

N°	Obstacles/risques /difficultés identifiés	Mesures d'atténuation/mitigation	Recommandations
3	L'implication des experts externes aux activités de l'Agence porte de plus en plus sur les mêmes experts du fait de l'intégration difficile de nouveaux experts dans la base SEMO	-	Prendre les dispositions avec les services du Système d'Information du MCVT ou du MEF pour faciliter l'insertion des experts qui ne sont pas agents de l'État dans la base SEMO.
4	L'exigence des ordres de mission SEMO pour tout individu sur les activités ou missions de terrain avant leur prise en charge alors que tous les experts de sont pas dans la Base SEMO permettant d'établir de tels OM	-	
5	Insuffisance de personnel pour le service de suivi de la mise en œuvre des PGES	Recrutement du personnel en cours pour pourvoir les postes vacants	Finaliser le processus de recrutement
6	Les interventions des experts externes pour des prestations se déroulant à Cotonou n'étaient pas payées étant donné que ces experts n'étaient pas munis d'ordres de mission. Cette situation a compliqué plusieurs interventions de l'ABE à Cotonou avec l'appui des experts extérieurs.	Un arrêté a été pris par le ministre du Cadre de Vie et du Développement durable pour définir les montants et les modalités de prise en charge des experts intervenant sur les activités de l'ABE.	Établir désormais des ordres de mission pour les missions de Cotonou
7	Insuffisance de véhicules administratifs et de Conducteurs pour la réalisation des activités de l'Agence	-	Acquérir des véhicules au profit de l'Agence et renforcer l'effectif des Conducteurs.
8	Mort de plusieurs plants de palétuviers mis en terre dans le cadre de la commémoration des zones humides	L'Agence a pris les dispositions pour le regarnissage de sites de plantations.	Poursuivre en 2024 le regarnissage sur ces sites

2.8. Éléments de réflexion pour l'amélioration des performances de l'ABE

Une rapide évaluation du fonctionnement actuel de l'ABE laisse apparaître des acquis mais aussi des faiblesses.

Du point de vue des acquis, depuis plus de deux décennies d'existence, l'ABE a développé une expertise nationale et régionale en matière d'environnement et de compétences spécifiques dans les différents domaines d'évaluation environnementale (étude d'impact environnemental et social, la réalisation des audits environnementaux et sociaux externes, des audits de mise en conformité et dans une moindre mesure en évaluation environnementale et sociale stratégique, etc.)

De manière plus spécifique, l'ABE a réalisé plusieurs activités dont les plus importantes sont :

- La mise en place du cadre institutionnel des acteurs de l'évaluation environnementale et sociale (création des cellules environnementales, arrêtés portant agrément des bureaux d'étude et des experts en évaluation environnementale et sociale, etc.) ;

- L'élaboration de nouveaux guides d'évaluation environnementale et sociale (guide général et guides sectoriels, canevas ...)
- La capacité à amender les termes de référence des EIES approfondies ;
- La revue, l'évaluation et la validation des rapports d'EIES, etc. ;
- Etc.

Il convient toutefois de se concentrer sur les aspects à améliorer en vue de minimiser les faiblesses identifiées qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1. Inadéquation du statut actuel de l'ABE : le statut actuel de l'agence ne cadre pas parfaitement avec ses missions. Cette situation est compliquée en partie par le manque d'équipements qui constitue l'une des faiblesses qui handicapent sérieusement les missions et prestations de l'agence.
2. Insuffisance de personnel qualifié : peu d'agents qualifiés pour mener les missions fondamentales de l'institution. Une situation qui pose des problèmes de rendement et de respect des délais dans les prestations de services.
3. Faible représentation de l'ABE à l'intérieur du pays : une antenne est fonctionnelle à Parakou depuis le mois de février 2023. Il faut au moins deux agences de plus pour couvrir le territoire national.
4. Absence d'un centre de formation au sein de l'ABE : la non-disposition d'un centre de formation destiné à capitaliser les meilleures pratiques en matière d'évaluation et de gestion environnementale et sociale, mais aussi de rapports d'études d'impact environnemental et social. Une gestion ou une protection efficace de l'environnement et des ressources naturelles doit intégrer la dimension « éducation environnementale ».
5. Absence d'une politique d'initiation de projets environnementaux : les missions et responsabilités de l'ABE ne devraient pas exclusivement être la validation des rapports d'évaluation environnementales. Elles doivent également et surtout comprendre l'identification et la préparation de projets et programmes environnementaux et la recherche de partenaires techniques et financiers pour leur financement, leurs mises en œuvre.
6. Besoin de revoir le mode de validation des rapports d'EIES : une évaluation sérieuse de la pratique actuelle est impérative pour permettre l'adoption de mode de validation plus adéquat en se basant sur les expériences fructueuses d'autres pays.
7. Une tarification peu attrayante : à l'instar des pays de la sous-région, l'ABE a institué une tarification de ses prestations. Malgré une réduction dans les décrets de juillet 2022, de nombreux porteurs de projets privés comme publics trouvent les redevances élevées qui les amènent parfois dans l'illégalité la plus totale sans que l'agence n'ait le personnel nécessaire, ni les moyens adéquats de les identifier et de les sanctionner.

- Inadéquation des cellules environnementales : elles manquent d'informations et de formations adéquates pour remplir leurs missions aux côtés de l'ABE

2.9. Propositions de solutions

Au regard des éléments de réflexion évoqués supra, les propositions suivantes sont faites en vue d'un meilleur positionnement de l'Agence sur ses attributions. Il s'agit de :

- Déconcentrer l'ABE en procédant à son implantation dans d'autres départements
- Créer un centre de formation au sein de l'ABE
- Initier des projets environnementaux
- Revoir le mode de validation des rapports d'EIES
- Revoir une tarification plus attrayante
- Dynamisation et/ou mettre en place les cellules environnementales fonctionnelles au sein des ministères sectoriels

2.10. Conclusion et leçons apprises de la gestion de l'ABE pour l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, le Plan de Travail de l'Agence béninoise pour l'Environnement a enregistré un taux d'exécution physique de 88,41% avec un taux d'exécution financière de 49,87% base engagement et 45,96% base décaissement. D'une année à une autre, les performances de l'Agence s'améliorent en raison des efforts remarquables consacrés par les différentes parties prenantes. De ces efforts, plusieurs leçons et bonnes pratiques sont à privilégier aux fins du maintien de la tendance de performances assez reluisantes.

Les leçons apprises et les bonnes pratiques de la gestion 2023 qui méritent d'être capitalisées sont récapitulées dans le tableau 13 ci-après.

Tableau 14 : Leçons apprises et meilleures pratiques

N°	Leçons apprises et meilleures pratiques	Recommandations
1	La mise en service de l'antenne de Parakou qui permet un rapprochement de l'Agence des usagers du centre et du nord du pays. Cela facilite la promptitude dans les interventions spécialement en ce qui concerne la réception des dossiers de plaintes dans le septentrion et leurs résolutions dans les meilleurs délais	Déployer le moyen roulant à l'Antenne pour faciliter les interventions et missions des agents de l'Antenne dans les départements et communes voisines.
2	L'organisation d'un After Work au niveau de l'Antenne de l'ABE de Parakou a été une activité qui a permis d'assurer la visibilité de l'ABE et a permis de créer une synergie avec les différentes institutions déconcentrées et les collectivités locales impliquées dans la gestion de l'environnement	Poursuivre l'organisation des activités au niveau de l'Antenne de l'ABE de Parakou notamment : la soirée de l'environnement, les ateliers thématiques et autres formations.

3	<p>Dans le cadre de la commémoration des journées mondiales des zones humides, l'Agence a initié un café scientifique d'échanges et de partages entre enseignants-chercheurs d'Université, autorités communales et locales, cadres de l'administration, experts, représentants de la société civile, représentants de laboratoires universitaires, journalistes environnementalistes sur le thème principal. Cette activité est très bien appréciée par les participants en présentiel comme en ligne et a souvent eu un écho significatif pour la visibilité de l'Agence.</p>	<p>Organiser cette activité tous les ans et l'étendre à d'autres axes d'intervention de l'Agence.</p>
4	<p>Pour obtenir les résultats reluisants dans le cadre des audits environnementaux et sociaux, du suivi des PGES, et autres axes d'intervention, l'ABE s'appuie sur des experts et personnes-ressources en raison de l'effectif limité du personnel technique face aux enjeux.</p>	<p>Maintenir ladite expérience et actualiser le répertoire des différents experts à l'issue d'un appel à candidatures en début de chaque année ou semestre.</p>
5	<p>Afin d'assurer une meilleure réussite de sa mission, l'Agence béninoise pour l'Environnement associe de plus en plus les Organisations non gouvernementales (ONG) à travers leur plateforme nationale Pro Environnement. La collaboration avec ces ONG, en plus de celle avec les collectivités locales, permet de recueillir le maximum d'informations utiles pour la veille et le suivi environnemental.</p>	<p>Cette expérience réussie sera maintenue et élargie à d'autres champs d'intervention de l'Agence.</p>
6	<p>L'organisation chaque année de la retraite stratégique de tout le personnel de l'Agence qui permet de consolider la cohésion sociale et de renforcer la motivation du personnel à relever les défis.</p>	<p>Il convient de pérenniser ces expériences qui méritent d'être aussi partagées avec d'autres agences ou structures de l'État.</p>
7	<p>Les diligences faites pour rendre disponibles tous les TDR avant l'exercice budgétaire permettent d'accélérer la mise en œuvre des activités.</p>	
8	<p>Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités du PTA et des interventions de l'ABE, il est instauré un comité de suivi budgétaire qui se réunit tous les mois pour faire le bilan des actions, lever les obstacles et fixer les diligences nécessaires à l'atteinte des résultats.</p>	

9	L'organisation des revues trimestrielles par l'ABE de façon systématique, la première semaine suivant le trimestre.	
10	Programmation systématique des congés administratifs et leur exécution rigoureuse malgré le volume et la pression de travail. Cette pratique est un outil excellent de management qui permet aux employés de se recharger pour de meilleures performances.	

3. ANNEXES

3.1. Annexe 1 : Appréciation par secteur d'activité des projets pour lesquelles des CCES sont délivrés

Rubriques	Agriculture, Elevage, Pisciculture et chasse	Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	Mines et carrières	Eau	Énergie	Hydrocarbures (stations-service, centres d'emplisage de gaz)	Industrie agroalimentaire	Autres industries	BTP	Éducation	Tourisme, culture et sports	Santé et action sociale	Autres secteurs	Total
Nombres de CCES délivrés en 2023	26	0	17	46	14	28	15	21	23	5	6	3	11	215
Projet à EIES simplifié	0	0	0	44	1	0	0	6	0	0	0	0	0	51
Projet à EIES approfondie	27	0	17	2	13	28	15	15	23	5	6	3	11	164

3.2. Annexe 2 : Nombre de CCES délivrés par département et secteur d'activité après validation des rapports EIES.

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Nombre de CCES délivrés secteur Agriculture	0	0	3	1	1	3	1	0	1	5	2	2
Nombre de CCES délivrés secteur Mines et carrières	0	1	6	0	0	0	0	0	2	3	1	4
Nombre de CCES délivrés secteur Eau	4	6	8	2	6	8	1	1	1	5	1	3
Nombre de CCES délivrés secteur Énergie	3	2	5	3	5	2	3	2	2	2	4	4
Nombre de CCES délivrés secteur Hydrocarbures (stations-service)	4	1	6	3	1	0	3	5	1	3	0	1
Nombre de CCES délivrés secteur Industrie agroalimentaire	0	0	4	1	1	0	0	2	0	5	0	2
Nombre de CCES délivrés secteur Autres industries	0	0	13	0	0	0	0	1	1	6	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur BTP	1	0	6	2	0	0	0	10	1	2	1	0
Nombre de CCES délivrés secteur Éducation	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Tourisme, culture et sports	0	0	5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Santé et action sociale	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1
Gestion des déchets	0	0	2	0	0	0	0	1	0	2	0	0

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Aménagement des berges et cours d'eau	1	0	1	0	0	0	0	2	1	1	0	0
Élevage	2	1	3	0	0	1	0	0	1		0	1
Pisciculture	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0
Gestion des eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	0
Numerique	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Projet à EIES simplifié	4	6	14	2	6	8	1	1	1	5	1	3
Projet à EIES approfondie	11	5	52	10	7	7	7	25	13	32	10	14
Nombre total de CCES délivrés en 2023	15	11	66	13	14	15	9	26	14	37	11	18
Pourcentages de CCES délivrés en 2023 par département	6,02	4,42	26,51	5,22	5,62	6,03	3,61	10,44	5,62	14,86	4,42	7,23

3.3. Annexe 3 : Statistiques des CCES délivrés en 2023 par secteur d'activités et par département à l'issue des AES de mise en conformité

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Nombre de CCES délivrés secteur Agriculture, Élevage, Pisciculture et chasse	0	0	12	1	0	1	1	0	1	3	0	2
Nombre de CCES délivrés secteur Gestion des déchets et des eaux usées	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Mines et carrières	0	0	0	1	0	0	3	0	0	1	5	0
Nombre de CCES délivrés secteur Eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Hydrocarbures (stations-service, centres d'emplissage de gaz)	0	0	1	1	0	0	0	3	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Industrie agroalimentaire	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Nombre de CCES délivrés secteur Autres industries	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur BTP	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur Éducation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de CCES délivrés secteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Tourisme, culture et sports												
Nombre de CCES délivrés secteur Santé et action sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de CCES délivrés en 2023	00	3	17	3	00	01	04	06	01	04	5	03
Pourcentages de CCES délivrés en 2023 par département	00	6%	36%	6%	00%	2%	9%	13%	2%	9%	11%	6%

3.4. Annexe 4 : Proportion d'audits environnementaux et sociaux externes réalisés en 2023 par secteur d'activité et par département

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Agriculture, Élevage, Pisciculture et chasse	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Gestion des déchets et des eaux usées	00	00	01	00	00	00	00	01	00	01	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Mines et carrières	00	01	05	03	00	00	01	00	00	00	00	02
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Eau	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Énergie	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Hydrocarbures (stations-service, centres d'emplissage de gaz)	00	02	05	03	02	01	00	13	00	00	01	03
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Industrie agroalimentaire	00	00	02	05	06	00	00	04	00	01	00	01
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes	00	00	00	00	00	00	00	03	01	02	01	00

Indicateurs	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou
réalisés Autres industries												
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur BTP	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Éducation	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Tourisme, culture et sports	00	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Nombre d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés secteur Santé et action sociale	00	00	01	00	00	01	00	01	01	05	00	01
Nombre total d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés en 2023	00	03	16	11	08	02	01	22	02	09	02	08
Pourcentage d'audit environnementaux et sociaux externes réalisés en 2023 par département	00	04%	19%	13%	10%	2%	1%	26%	2%	11%	2%	10%

3.5. Annexe 5 : Point sur le suivi des PGES par département

Rubriques	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
Nombre de PGES suivi en 2023	9	4	31	5	6	2	2	29	4	11	0	5	108
Proportion (%)	8,33%	3,70%	28,70%	4,63%	5,56%	1,85%	1,85%	26,85%	3,70%	10,19%	0,00%	4,63%	100,00%

3.6. Annexe 6 : Point des inspections environnementales par thématiques ou activités

Rubriques	Formations sanitaires	Morgues	Industries	Hydrocarbures	Inspections liées aux plaintes	Inspections liées aux urgences environnementales	Autres	Total
Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2020	0	0	22	9	10	0	2	43
Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2021	56	0	0	0	27	5	12	100
Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2022	0	14	35	0	28	6	5	88
Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2023	0	23	65	0	31	1	5	125

3.7. Annexe 7 : Point des principaux indicateurs de performance de l'ABE sur la période 2019-2023

N°	Intitulé des indicateurs	Valeurs réalisées				Cible	Valeur	Observations
		2019	2020	2021	2022	2023	2023	
1	Portail géomatique disponible et fonctionnel		0	0	0	1	1	Site web de l'ABE rénové et régulièrement actualisé et intégrant le volet géomatique
2	Un rapport RIEEB disponible		1	-	-	1	0	Le document devrait être financé par la banque mondiale
3	Nombre de conseillers pédagogiques de l'enseignement formés		0	0	38	50	0	L'élaboration des fiches est finalisée en 2023-
4	Nombre de curricula ou fiches pédagogiques élaborées et éditées		14		0	4	4	Fiches pédagogiques élaborées en attente d'édition
5	Nombre de plants de palétuviers mis en terre		8500	10000	4000	20000	10000	-
6	Nombre de cocotiers mis en terre		-	1125	450	ND	0	-
7	Autres espèces de plants mis en terre (Guaiaacum officinale)		-	-	400	350	350	-
8	Nombre de guides EIES actualisés/réalisés		0	0	0	14	14	01 guide général, 12 guides sectoriels et 03 canevas
9	Nombre de Rapports d'Étude d'Impact environnemental et social (EIES) soumis aux experts pour validation		180	243	318	100	252	-
10	Nombre de rapports d'EIES validés	106	139	209	273	100	192	-
11	Nombre de Rapports de Notice d'Impact environnemental et social (NIES) soumis aux experts pour validation					ND	14	-
12	Nombre de rapports de NIES validés					ND	13	-
13	Nombre de Certificats de Conformité environnementale et sociale (CCES) délivrés	100	174	177	201	100	215	-
14	Nombre d'audits environnementaux et sociaux externes réalisés	13	21	24	168	100	120	-
15	Nombre de structures agréées en évaluation environnementale et sociale		-	-	0	ND	0	Le processus est toujours en cours

N°	Intitulé des indicateurs	Valeurs réalisées				Cible	Valeur	Observations
		2019	2020	2021	2022	2023	2023	
16	Nombre de suivis de PGES réalisés		10	45	76	100	108	-
17	Nombre d'acteurs formés sur les nouvelles procédures d'évaluation environnementale et sociale		-	-	0	ND	82	-
18	Taux de mise en œuvre de recommandations d'Audits environnementaux et sociaux externes réalisés				0	57%	33%	-
19	Nombre de suivis de mise en œuvre de recommandations d'Audits environnementaux et sociaux externes réalisés				25	100	112	-
20	Nombre de screening environnementaux et sociaux organisés				25	ND	23	-
21	Nombre de visites de sites réalisées				35	ND	112	-
22	Nombre de plaintes reçues et traitées		8	28	26	25	32	-
23	Taux de mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection environnementale		0	31,41%	65,86%	ND	20,22%	Pour 6 unités suivies
24	Nombre de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques traitées		2	4	2	ND	1	-
25	Nombre de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques délivrés		0	3	2	ND	1	-
26	Nombre d'inspections environnementales effectuées	0	43	100	87	ND	127	-

3.8. Annexe 8 : Unités suivies en 2023 et leur taux de mise en œuvre des recommandations

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
1	Station-service ORYX de POBE	ORYX ENERGIES BENIN (95333540 / 21310770)	Pobè	20%
4	Boulangerie PANITOU	Boulangerie PANITOU (99995656)	Ouidah	33, 33%
5	Carrière de sable silteux DE AGR STRACA	AGR-STRACA (95954145 / 21318360)	Ouidah	60%
6	Unité de transformation de riz de la société Premium	Premuim Rice Mill Industries Sarl (97979786)	Malanville	36%
7	Unité de transformation de riz de la société Premium	Premuim Rice Mill Industries Sarl (97979786)	Glazoué	53%
8	Unité de production et de commercialisation de fer à béton de la société HUANGHY BENIN SA DE	HUUANGYU BENIN SA (67277777 / 97779179)	Sème-Podji	29%
9	Station-service EWEEL AGBLANGANDAN	EWEEL (98168806 / 63002389)	Sème-Podji (Agblagandan)	17%
10	Station-service EWEEL AGONTIKON	EWEEL (98168806 / 63002389)	Ctonou (Agontikon)	22%
11	Station-service EWEEL KOUHOUNOU	EWEEL (98168806 / 63002389)	Cotonou	22%
12	Carrière de granite de la société SOGEA-SATOM A DJIDJA	SOGEA-SATOM (21331564 / 21660094)	Djidja	74%
13	Unité de production d'eau alcaline installé dans l'enceinte de la paroisse Notre Dame de Setto	PAROISSE SETO (66381993)	Djidja	50%
14	Carrière de sable de la société JEUNE TRANS-AFRIQUE,	JEUNE TRANS-AFRIQUE	Djacotomey	10%
15	Unité de transformation du bois de l'établissement ZOCAF	ETS ZOCAF (96001059)	Toffo (Aagon-centre)	0,40%
16	Site de dragage et de réhabilitation du lac Ahémé et de ses chenaux _ Travaux de dragage pilote de DJONDJI-HOUNCLOU	ADELAC	Ouidah (Djondji)	92,00%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
17	Société Industrielle d'Acier du Bénin (SIAB)	SIAB (94467070 / 9467171)	Sèmè-Podji (Djéffa)	67%
18	Chambres froides de la société NETZACH	NETZATCH (94104281 / 93801823)	Sèmè-Podji (PK18)	47, 37
19	Unité de conditionnement de produits congelés (chambres froides) du groupe PRODA SA	PRODA SA (21332699)	Sèmè-Podji (Podji-Agué)	53, 33 %
20	Station-service ORYX GANSOSSO KANDI	ORYX ENERGIES BENIN (95333540 / 21310770)	Kandi	25,93%
21	Station-service ORYX PARAKOU	ORYX ENERGIES BENIN (95333540 / 21310770)	Parakou (Orou Tokorou)	23,26%
22	Station-service JNP GANOU PARAKOU	JNP	Parakou (Ganou)	16,67%
23	Station-service JNP ZOUNGO CALAVI	JNP	Abomey-Calavi (Zoungo)	11,11%
24	Sites de prélèvement de la latérite granuleuse (sur 10ha69a24ca) par l'entreprise de Manutention et de Services de Travaux publics	EMS-TP SARL	Kétou	30,76%
25	Carrière de sable de la société ADEOTI SA	ADEOTI SA	Bonou (Dame-wognon)	52,94%
26	Ferme agro-pastorale et d'abattage d'animaux de la Société Groupe Veto Services SA	GROUPE VETO SERVICES	Zinvié	30,77%
27	Station-service JNP	JNP	Abomey-calavi	37,50%
28	Usine SODECO de Kérou	SODECO	Kérou	4, 79%
29	Usine SODECO de Banikoara	SODECO	Banikoara	20%
30	Usine SODECO de Bembèrèkè	SODECO	Bembèrèkè	7%
31	Carrière de granite de la société EBOMAF	EBOMAF	Ouaké	28%
32	Station-service BENIN-PETRO GOMPAROU BANIKOARA	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Banikoara (Gomparou)	6,25%
33	Station-service BENIN-PETRO SINAGOUROU PARAKOU	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Parakou (Sinangourou)	8,70%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
34	Station-service BENIN-PETRO ZOUNTORI	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Djougou (Zountori)	5,88%
35	Station-service BENIN-PETRO ABEOKUTA DASSA ZOUMÈ	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Dassa-Zoumè (Abéokuta)	14,28%
36	Unité de production et d'importation de produits pharmaceutiques et valorisation des plantes médicinales COPHARBIOTEC SARL	COPHARBIOTEC SARL (95515151)	Pahou	67%
37	Hôtel CASA DEL PAPA	CASA DEL PAPA (95953904/ 95953911)	Ouidah	75%
38	Usine de fabrication d'insecticide mosquito SOLDAT	CONFO SARL (95066827/ 96066827)	Sèmè-Podji (Epkè)	0%
39	Station-service SOMAYAF BOHICON	SOMAYAF BENIN SA (95068180/ 65716811)	Bohicon	62,50%
40	Station-service SOMAYAF ALLADA	SOMAYAF BENIN SA (95068180/ 65716811)	Allada	87,50%
41	Carrière d'exploitation d'argile et de l'unité de fabrication de briques de terre cuite.	NATURE BRIQUE (97199408)	Zogbodomey	66,66%
42	Unité de production de conserverie alimentaire de la société Produit du Terroir Africain.	PDTA (62095855/ 630 95855/ 67292995)	Tori-Bossito	64,70%
43	Unité de production de pâte alimentaire MATANTI	ALPHA BENIN SA (21500447/48)	Sèmè-Podji	57,69%
44	Centre commercial EREVAN Cotonou	EREVAN (21308440)	Cotonou	30%
45	Complexe industriel avicole de AGRISATCH	AGRISATCH (97970402/51533106)	Tori-Bossito (Gbadégbomey)	47,62%
46	Société de transformation industrielle SOTIBE	SOTIBE (66487876)	Abomey-Calavi (Gbétagbo)	76%
47	Station-service Oryx sous-couvert VIKING MOTORS et NEGOCE	VIKING MOTORS et NEGOCE (97778353/ 67650707/ 69686962)	Cotonou	54,50%
48	Station-service JNP SOSSIGBE COME	JNP-SA (97502723/62672320)	Comé (Sossigbé)	7,14%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
49	Station-service BP AKPAKPA PK 5	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Cotonou (Akpakpa PK 5)	43%
50	Station-service JNP UNAFRICA	JNP-SA (97502723/ 62672320)	Cotonou (UNAFRICA)	6,67%
51	Station-service BP HEVIE	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Abomey-Calavi (Hèvié Doji)	9,10%
52	Station-service JNP FINAFA	JNP-SA (97502723/ 62672320)	Cotonou (Finafa)	8,69%
53	Station-service BP AKASSATO	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Abomey-Calavi (Akassato)	12,50%
54	Station-service JNP GBEDOMIDJI	JNP-SA (97502723/ 62672320)	Cotonou (Gbèdomidji)	5,88%
55	Station-service BP OUEDONOU	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Abomey-Calavi (Ouèdonou)	6,67%
56	Station-service JNP AIBATIN	JNP-SA (97502723/ 62672320)	Cotonou (Aïbatin)	10,52%
57	Station-service BP AGONKANME	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Abomey-Calavi (Agonkanmey)	28,57%
58	Station-service JNP TONATO	JNP-SA (97502723/ 62672320)	Cotonou (Tonato)	10%
59	Industrie de bois de la société ATC	ATC BEKO (96161865)	Allada	13,08%
60	Dragage de sable lagunaire à Zinkanmey DE RMG	Sté RMG (95454850/ 62150814)	Abomey-Calavi (Zinkanmey Glo-Tokpa)	57,48%
61	Périmètre de dragage de sable P4, P5, P7, P8, P9 et P10 sise à Togbin DE MINEX	MINNEX Bénin (97477894/ 66119483)	Abomey- Calavi (Togbin)	62,48%
62	Périmètre de dragage de sable P6 sise à Togbin SBS Sarl	SBS (97028575)	Abomey- Calavi (Togbin)	12,68%
63	Station-service BP GBETO NORD DE OUIDAG	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Ouidah (Gbèto-Nord)	2%
64	Station-service BP DJASSIN ZOUNME DE PORTO	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Poto-Novo (Djassin-Zounmè)	0%
65	Station-service BP ABOGOME D'AKRO MISSERÈTE	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Akpro-misséréte (Abogomè)	14,28%
66	Station-service BP ATTAKE DE PORO NOVO	BENIN-PETRO (21311671/ 94162525)	Porto-Novo (Attakè)	5%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
67	Carrière de granite sise à Akanmè DE BCG	BCG (67430303)	Djidja (Akanmè)	42,82%
68	Carrière de granite sise à Dan de COLAS	COLAS Afrique (95969745/ 69212873)	Djidja (Dan)	59,26%
69	Carrière de granite sise à Djridji-Kindognon de SERM	SERM (97844539/ 97881515)	Djidja (Djridji-Kindognon)	53,85%
70	Carrière de granite sise à Don Tan de BHELIX	BHELIX (94015201/ 97560808)	Zangnanado (Don Tan)	36%
71	Unité de production d'huile végétale FLUDOR	FLUDOR (95429005)	Zogbodomey (Cana)	32%
72	Unité de production de lubrifiants et de ses emballages à Sèmè-Podji de SUPER SONIC	SUPER SONIC INDUSTRIELS Sarl (96967353/ 97973479)	ZFI (Sèmè-Podji)	35%
73	Usine de fabrication de fer à béton à Sèmè-Podji de SONIMEX	SONIMEX Sarl (97373597)	ZFI (Sèmè-Podji)	29%
74	Carrière de granite de société Multi-Service sise à Sakpanou	SMS Sarl (97248131/97287722)	Tchaourou (Sakpanou)	0%
75	Unité agro- alimentaire de NAJY Sarl sise à Baka	Société NAJY Sarl (66 21 02 76/97066485)	Parakou (Baka)	10%
76	Unité de valorisation de la jacinthe d'eau de la société GREEN KEEPER AFRICA, située dans la Zone industrielle de Sèmè-Podji, Département de l'Ouémé	GREEN KEEPER AFRICA (62 32 01 01)	SEME-PODJI	73%
77	Minoterie pour la fabrication de farine de blé de la société MOA SARL, située dans la Zone industrielle de Sèmè-Podji, Département de l'Ouémé.	MOA SARL (54 88 96 60 ; 90 30 90 90)	SEME-PODJI	59%
78	Unité de transformation des fruits tropicaux de la société Blue Skyes sise à Allada, Département de l'Atlantique ;	BLUE SKYES 97 39 67 96 / 97 21 01 48 / 67 26 29 15)	ALLADA	68%
79	Usine de production de jus d'ananas « les Jus Tillous » sise à Allada, Département de l'Atlantique.	JUS TILLOU (97 02 04 76 / 95 96 69 26 / 64 79 55 55)	ALLADA	67%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
80	Centre de recyclage des déchets de téléphones mobiles de l'Organisation Non Gouvernementale EMMAUS, sis à Fidjrossè Aibatou dans la Commune de Cotonou	EMMAUS (96 57 17 95 / 97 57 23 43)	COTONOU	33,33%
81	Boulangerie-pâtisserie « PERFORMANCE DIVINE » sise à Togoudo dans la Commune d'Abomey-Calavi	PERFORMANCE DIVINE (97 97 07 01)	ABOMEY-CALAVI	42,10%
82	Unité de transformation d'acier et produits dérivés de la Société béninoise de Sidérurgie (SBS) à Séyivè, arrondissement d'Ekpè dans la Commune de Sèmè-Podji.	SBS (66 30 03 00 / 97 97 51 71)	SEME-PODJI	28,57%
83	Unité de recyclage et de prétraitement de ferrailles de l'Établissement ASSOUBOLO ET FILS, sise à Abomey-Calavi dans la Commune d'Abomey-Calavi	ASSOUBOLO ET FILS (96 92 81 79 / 95 05 62 46)	ABOMEY-CALAVI	41,67%
84	Station-service Bénin-Pétro sise à Akassato dans la Commune d'Abomey-Calavi	BENIN-PETRO (21 31 16 71 / 94 16 25 25)	ABOMEY-CALAVI (Akassato)	18,18%
85	Station-service JNP sise au carrefour PK 6 route de Porto-Novo	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	COTONOU	15,15%
86	Station-service Bénin-Pétro sise à Zopah dans la Commune d'Abomey-Calavi	BENIN-PETRO (21 31 16 71 / 94 16 25 25)	ABOMEY-CALAVI (Zopah)	31,81%
87	Station-service JNP sise à Fiyegnon 1 dans Commune de Cotonou	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	COTONOU	18,18%
88	Station-service Bénin-Pétro sise à Togba dans la Commune d'Abomey-Calavi	BENIN-PETRO (21 31 16 71 / 94 16 25 25)	ABOMEY-CALAVI (Togba)	23,08%
89	Station-service JNP sise à Gbédagba dans le 8ème arrondissement de Cotonou	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	COTONOU	25%
90	Station-service Bénin-Pétro sise à Lobooukpa dans la Commune d'Abomey-Calavi	BENIN-PETRO (21 31 16 71 / 94 16 25 25)	ABOMEY-CALAVI (Lobooukpa)	24%
91	Station-service JNP sise à Gbénonkpo dans le 3ème arrondissement de Cotonou	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	COTONOU	24%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
92	Station-service PETRODIS sise à Cococodji dans la Commune d'Abomey-Calavi	PETRODIS (97 77 79 05 / 95 40 71 32)	ABOMEY-CALAVI (Cococodji)	30%
93	Station-service JNP sise à Tovè 2 dans la Commune de Ouidah	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	OUIDAH (Tovè)	11,11%
94	Station-service PETRODIS sise à Zoundja dans la Commune d'Abomey-Calavi	PETRODIS (97 77 79 05 / 95 40 71 32)	ABOMEY-CALAVI (Zoundja)	6,25%
95	Station-service JNP sise à Misséssinto dans la Commune d'Abomey-Calavi	JNP (97 50 27 23 / 62 67 23 20)	ABOMEY-CALAVI (MISSESSINTO)	25%
96	Carrière de sable de Ganvidokpo de la Société Universal Carrières, sise à Ganvidokpo dans la Commune de Sèmè-Podji	UNIVERSAL CARRIERES (96 33 19 19 / 21 33 30 11)	SEME-PODJI (Ganvidokpo)	30%
97	Carrière de sable sur les périmètres P18, P19 et P20 de la Société BMR SA, sise à Dèkougbe dans la Commune d'Abomey-Calavi	BMR (96 74 86 32)	ABOMEY-CALAVI (Dèkougbe)	30%
98	Carrière de dragage de sable sur le périmètre P17 de la Société GCMA, sise à Ganganzounmè dans la Commune d'Abomey-Calavi	GCMA (96 60 37 05)	ABOMEY-CALAVI (Ganganzounmè)	42%
99	Carrière de sable lagunaire sur le périmètre P3 de la Société Grâce de Jehovah, sise à Dèkougbe-Hèdomè dans la Commune d'Abomey-Calavi	GRACE DE JEHOVAH (97 50 46 93 / 21 32 73 71)	ABOMEY-CALAVI (Dèkougbe)	18,71%
100	Usine de fabrication de peintures de la société COLORIS	STE COLORIS SARL (90 74 35 25)	COTONOU	29,41%
101	Mini centre emplisseur de GPL de la société PROGAS dans l'arrondissement de Togba, Commune d'Abomey-Calavi	PROGAZ (62 82 61 61 / 60 90 71 71)	Togba (ABOMEY-CALAVI)	66,66%
102	Centre de Gestion Innovante des Déchets d'Activités de Soins (CeGI DASRI)	CeGI DASRI (65 01 40 05 ; 66 83 01 52)	PK 10, SEME-PODJI	31,25%
103	Station-service Octogone sise à Djrado dans le 5 ^{ème} arrondissement de la Commune de Porto-Novo	OCTOGONE (97 51 75 34)	Djrado (PORTO-NOVO)	83,33%

N°	Unités auditées suivies	Promoteurs	Localités	Taux de mise en œuvre des recommandations (%)
104	Unité de production de béton de la Société INCIBETON, sise à Abomey-Calavi	INCIBETON (61 70 61 61 / 99 39 17 64)	ABOMEY-CALAVI	52,17%
105	Station-service ORIBA PETROLEUM sise à Attoгон dans la Commune d'Allada	ORIBA PETROLEUM (99 78 81 91 / 92 18 30 20)	ATTOGON (ALLADA)	50%
106	Station-service GHAYA OIL AND GAS BENIN sise à Gbèdomidji (Maro-Militaire) dans le 4eme arrondissement de Cotonou, Département du Littoral	GHAYA OIL AND GAS BENIN (94 54 47 16 / 21 60 23 66)	COTONOU	50%
107	Unité de fabrication et de commercialisation de biscuits et de bonbons par la Société SOLO INDUSTRIE dans la Zone industrielle de Semè-Podji	SOLO INDUSTRIE (97 97 73 46)	SEME-PODJI (ZFI)	20,70%
108	Usine de fabrication de matelas mousses de la Société SIGMA CONFORT SARL, sise à Kpodjilès-monts dans la Commune d'Abomey-Calavi	SIGMA CONFORT SARL (69 58 57 67)	ABOMEY-CALAVI (Kpodjilès-monts)	40,91%
109	Unité de récupération des huiles de vidange de navire (sludge) de la Société KPEDJI ET FILS, sise à Zè	KPEDJI ET FILS (96 56 84 39 / 97 26 26 82)	ZE	22,22%
110	Centre d'enfouissement sanitaire de Ouessè dans la Commune de Ouidah, de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine dans le Grand-Nokoué	SGDS (99 99 70 09 ; 96 30 43 73)	OUIDAH (Ouessè)	37,50%
111	Centre d'enfouissement technique de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS SA) sise à Takon dans la Commune de Sakété	SGDS (99 99 70 09 ; 96 30 43 73)	SAKETE (Takon)	50%
112	Station- service Bénin-Péto sise à Akpakpa-Hlacomey dans le troisième arrondissement de la ville de Cotonou	BENIN-PETRO (21 31 16 71 / 94 16 25 25)	COTONOU	18,18%
	TOTAL : 112 UNITES SUIVIES			33%

3.9. Annexe 9 : Liste des unités auditées en 2023

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
UNITES AYANT LE CCES			
1	Installations et activités de la société BENIN SCAPHANDRIER au port de Cotonou (chantier naval)	BENIN SCAPHANDRIER (96839839 / 95965733)	Cotonou
2	Installations et opérations de manutention de véhicules de la Société RORO TERMINAL au Port de Cotonou	RORO TERMINAL (21318801 / 21318799)	Cotonou
3	Carrière de granite de la société GRAVEL BENIN sise à Daanon-Kpota	GRAVEL BENIN (51025894)	Djidja (Daanon-Kpota)
4	Carrière de granite de la société MAPOLO	MAPOLO (98606060 / 98757575)	Djidja (Lalo)
5	Installations et activités de la société PUMA ENERGY au port de Cotonou (dépôt d'hydrocarbure)	PUMA ENERGY DISTRIBUTION BENIN (21311771 ;67 0612 42)	Cotonou
6	Installations et activités de la société PUMA ENERGY dans la zone aéroportuaire de Cotonou (dépôt d'hydrocarbure)	PUMA ENERGY DISTRIBUTION BENIN (21311771 ;67 0612 42)	Cotonou
7	Centre de Déchetterie communale (CDC) de la Société de Gestion des Déchets Solides et de la Salubrité (SGDS)	Déchetterie/SGDS (99997009)	Cotonou (Gbgamey)
8	Site de dragage de sable de la société CORNICHE SARL	CORNICHE SARL (95445959)	Abomey-Calavi
9	Usine de transformation de noix de cajou de la société AFOKANTAN BENIN CASHEW	AFOKANTAN BENIN CASHEW (90040106)	Tchaourou
10	Unité de production d'alcool comestible sise à Agori dans la Commune d'Abomey-Calavi	DISTILLERIE BENINOISE (+229 67 19 19 66 / 66 74 06 02)	Agori (Abomey-Calavi)
11	Unité de production de produits laitiers, de jus de fruits, de boisson non alcoolisée et d'eau minérale de l'industrie laitière et de Boissons du Bénin (ILBB) Sarl	ILBB Sarl (61890806 / 67675060)	Ouidah (Sègbanou)
12	Station-service BENIN PETRO d'Atropocdji dans la Commune d'Abomey-Calavi	BENIN PETRO (21311671/ 94162525)	Abomey-Calavi (Atropocodji)
13	Station-service BENIN PETRO de Cadjehoun dans la Commune de Cotonou	BENIN PETRO (21311671/ 94162525)	Cotonou (Cadjehoun)
14	Station-service BENIN PETRO d'Akogbato dans la Commune de Cotonou	BENIN PETRO (21311671/ 94162525)	Cotonou (Akogbato)
15	Unité de transformation de Karité de la société WAKAPOU à Tchaourou	WAKAPOU 66 22 12 59 ,94 77 17 07, Cotonou	
16	Station-service Yatt & Co à Fidrosse dans la Commune de Cotonou	Yatt & Co 97 62 69 96 / 91 79 66 67, COTONOU	Cotonou (Fidjrossè Fiyégnon)
17	Centre commercial EREVAN AKASSATO	EREVAN (66305857 / 97502723)	Abomey-Calavi

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
18	Société Grand Moulin du Bénin	Grand Moulin du Bénin (21330817)	Cotonou (Akpakpa)
19	Usine de production d'huile de palme raffinée de la société WAFO, sise à Xwladodji dans le 13 ^{ème} arrondissement de Cotonou ;	WAFO, 97 08 91 80	Cotonou (Akpakpa)
20	Station-Service BENIN-PETRO sise à Jonquet dans le 5 ^{ème} arrondissement de Cotonou	BENIN PETRO (21311671/ 94162525)	Cotonou
21	Station-service PETRODIS sise à Godomey Plateau	PETRODIS 97 77 79 05 / 95 40 71 32	Abomey-Calavi
22	Pâtisserie de type moderne de la société ECRIN SARL	ECRIN SARL (97247026)	Cotonou (Cadjéhoun-Ahwanleko)
23	Fabrication de liqueurs et boissons alcoolisées de la société Universal Beverages	Universal Beverages (97925298 / 97975806)	Cotonou (Akpakpa)
24	Unité de fabrication de savon dans la zone industrielle de Sèmè-Podji de la société OMSA	OMSA SARL (51811943)	
25	Plan d'urgence et de secours du dépôt d'hydrocarbure de PUMA ENERGY DISTRIBUTION BENIN	PUMA ENERGY DISTRIBUTION BENIN, 67 06 12 42	Cotonou
26	Plan d'urgence et de secours du dépôt d'hydrocarbure d'ORYX ENERGIES	ORYX ENERGIES ; 95 21 20 18 ; 55 66 15 37, 66 21 31 25 ; 9584 25 85	Cotonou
27	Plan d'urgence et de secours du dépôt d'hydrocarbure d'OCTOGONE	OCTOGONE (OSPP), 97 58 90 13	Cotonou
28	Audit environnemental et social externe de la carrière de sable par dragage à Akadjamè/Cococodji de la société Logistic & Assistance Bénin dans la Commune d'Abomey-Calavi dans le Département de l'Atlantique	Logistic & Assistance, 97 97 00 25	Akadjamè (Ouidah)et Cococodji (Abomey-Calavi)
29	Station-service JNP sise à Asséna, arrondissement de Kétou, Commune de Kétou, dans le Département du Plateau	JNP	Asséna (Kétou)
30	Station-service PETRODIS sise à Dogbo-tota dans la Commune de Dogbo, Département du Couffo ;	PETRODIS	Dogbo-tota
31	Station-service BENIN PETRO sise à Gbèdjromédé Médédjro, 8 ^{ème} arrondissement de la commune de Cotonou, Département du Littoral	BENIN PETRO (21311671/ 94162525)	Gbèdjromédé Médédjro (Cotonou)
32	Station-service JNP sise à Wankon dans la Commune d'Abomey, Département du Zou ;	JNP, 97 50 27 23 / 62 67 23 20	Wankon (Abomey)
33	Station-service JNP sise à Adandokpodji dans la Commune d'Abomey, Département du Zou ;	JNP, 97 50 27 23 / 62 67 23 21	Adandokpodji (Abomey)
34	Station-service JNP sise à Lissèzoun dans la Commune de Bohicon, Département du Zou ;	JNP, 97 50 27 23 / 62 67 23 22	Lissèzoun (Bohicon)
35	Station-service YATT&CO sise à Attagon-Tohomey dans la Commune d'Allada, Département du Littoral.	YATT&CO ; 97 62 69 96 / 91 79 66 67	Attagon-Tohomey (Allada)

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
36	Unité de fabrication de fer à béton et assimilés de la société Fabrimétal sise dans la Zone industrielle de Sèmè-Podji, Département de l'Ouémé	FABRIMETAL	Sèmè-Podji
37	Station de traitement des boues de vidange sise à Abomey-Calavi	SGDS	Abomey-Calavi
38	Station de traitement des boues de vidange sise à Sèmè-Podji	SGDS	Sème-Podji
39	Audit environnemental et social externe de l'Hôtel Parasidia sis à Godomey dans la Commune d'Abomey-Calavi	Hôtel Parasidia	Godomey
40	Unité de transformation communale du riz de la coopérative communale des femmes étuveuses de riz (CCER) de Ouèssè	Programme d'appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein de la filière Riz (PAEFR BENIN) / CCER	OUESSE
41	L'unité de transformation communale du riz à Agbaboué arrondissement de Adido dans la commune de Savè.	Programme d'appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein de la filière Riz (PAEFR BENIN) / CCER	SAVE
42	Unité de transformation communale du riz et de la Coopérative communale des femmes Étuveuses de Riz (CCER) de Bantè.	Programme d'appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein de la filière Riz (PAEFR BENIN) / CCER	Bantè
43	Unité de transformation communale du riz et de la Coopérative communale des femmes Étuveuses de Riz (CCER) de Dassa-Zoumè.	Programme d'appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein de la filière Riz (PAEFR BENIN) / CCER	Dassa-Zounmè
44	Carrière de quartzite à Pouya dans la commune de Natitingou	Société WBS Stone Group SARM 90 92 91 82 66 85 49 57 66 81 49 36	Natitingou
45	Station-service JNP sise à Ouroubouga, 3ème arrondissement, commune de Natitingou.	JNP 97 50 27 23 / 62 67 23 20	Natitingou
46	Station-service JNP sise à Ouroubouga, 3ème arrondissement, commune de Natitingou.	JNP 97 50 27 23 / 62 67 23 21	Natitingou
47	Boulangerie CYCLO 3 sise au quartier Gah dans la Commune de Parakou	Boulangerie CYCLO 3 95 30 19 27 61 02 74 13	Parakou
48	Unité de production et de transformation de noix de Cajou de la société SAL- BENIN sise à Parakou.	SAL- BENIN 97 74 24 82 66 64 40 80	Parakou
49	Compagnie béninoise de Textile (CBT) de Lokossa	CBT 97 14 99 32	Lokossa

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
50	Funérarium Adonai de Porto-Novo	FUNERARIUM ADONAI 96 10 11 11 97 68 27 68	Porto-Novo
51	Funérarium le Pardon de Sèmè-Podji	Funérarium le Pardon 94 79 44 44 97 87 05 57	SèmeèPodji
52	Funérarium les Anges d'Abomey-Calavi	Funérarium les Anges 94 79 44 44 97 47 47 95	Abomey-Calavi
53	Funérarium Transel-CO sis au PK14 de Cotonou	Funérarium Transel-CO 97 71 93 96 97 69 75 43	Cotonou
54	Complexe agroalimentaire pour la transformation de la tomate, du piment et de l'arachide respectivement en purée, en poudre et en huile à ODO-YEA, arrondissement de Sakin, commune de Savè de la société AFRICA AGRIRTECH	Société AFRICA AGRIRTECH 94 59 91 11 94 92 81 69	SAVE
55	Unité de production et d'embouteillage de la douce eau minérale d'Agonli (Eau DEMA) dans la commune de Covè par le GROUP-AKI SARL	GROUP-AKI SARL 99 42 57 41 67 47 04 38	COVE
56	Station-service « JNP » sise à Djomèhountin (tripostal) dans le 12ème arrondissement de la Commune de Cotonou	JNP 62 67 23 20 97 50 27 23	COTONOU
57	Station-service Marina sise dans la zone de l'aéroport dans la Commune de Cotonou	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 25	COTONOU
58	Station-service OCTOGONE à Scoa-Gbéto dans le 5ème arrondissement de Cotonou	Octogone Trading Oil SA (97 51 75 34) rressou@cotogone- trading.com	COTONOU
59	Unité de concassage de granite à Gando-Barka, dans l'arrondissement de Brignanmaro, Commune de Kérou par Sinohydro	SINOHYDRO 69 66 86 22	KEROU
60	Carrière de granite à Kpebouko dans l'arrondissement de Kolokondé, Commune de Djougou par Sinohydro	SINOHYDRO 96 14 70 61	DJOUGOU
61	Carrière de gisement de gneiss migmatique à Dombouri dans la commune de Sinendé par ADEOTI	ADEOTI 97 11 66 11 97 23 38 60 67 92 45 19	SINENDE
62	Carrière d'emprunt de sable latérite pour l'aménagement et le bitumage de la route Guéssou Sud-Fô Bouré-Sinendé par ADEOTI.	ADEOTI 97 11 66 11 97 23 38 60 67 92 45 19	SINENDE
63	Unité de transformation communale du riz de la Coopérative communale des femmes Étuveuses de Riz (CCER) de Savalou	PAEFR 96 46 17 14 62 85 21 58 66 08 35 70	SAVALOU

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
64	Unité de transformation communale du riz de la Coopérative communale des femmes Étuveuses de Riz (CCER) de Glazoué	PAEFR 96 46 17 14 62 85 21 58 66 08 35 70	GLAZOUE
65	Funérarium Aimer Dieu, Aimer son Prochain (ADP) de Covè	ADP 68 12 41 33 67 36 48 67	COVE
66	Funérarium Gbodjetin-Bamizé de la vallée de l'ouémé sis à Dangbo.	GBODJETIN-BAMIZE 96 72 87 47 97 59 52 51	DANGBO
67	Funérarium 25 ^{ème} heure plus de Djakotomey	Funérarium 25ème heure (ZANKOU Hilaire) 96 97 64 57 97 56 36 23	DJAKOTOMEY
68	Résidence Funéraire de Manonkpon	Résidence Funéraire de Manonkpon (VODOUNOU Théophilus) 99 33 48 12 95 56 53 73	MANONKPON
69	Funérarium Djromahouton d'Adjohoun	DJROMAHOUTON 96 78 20 73 97 59 52 51	ADJOHOUN
70	Funérarium Echo de Dieu d'Azowlissè à Adjohoun	ECHO DEDIEU	ADJOHOUN
71	Unité de production de jus de fruits et d'eau minérale dans la Commune de Zangnando par la société SPJM	Société Société de Production de Jus de Fruits et d'eau Minérale (SPJM) (97 09 52 76)	ZANGNANDO
72	Plan d'urgence de la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE) sise à Massè, Commune d'Adja-Ouère, Département du Plateau	NOCIBE 21 31 55 13 / 97 97 85 97	MASSE ADJA OUERE
73	Carrière de sable hors littoral par dragage sur le périmètre jouxtant P 25 à ZOUNGA/COCOTOMEY dans la Commune d'Abomey-Calavi	Société Management Courtage Investissement (MCI SARL) 97 51 20 52 / 97 37 20 20	ABOMEY CALAVI
74	Carrière de sable de LCB à Ahozon à Pahou dans la Commune de Ouidah	Les Carrières du Bénin (LCB) SARL 96 56 79 39 / 95-96-94-62	OUIDAH (Sègbanou)
75	Carrière de sable à Dokomey Houndomey dans l'arrondissement de Zinvié, commune d'Abomey-Calavi.	ELOLO INTER SARL 97 72 90 90 / 64-84-63- 83/97-60-50-76	ABOMEYCALAVI
76	Plan d'urgence de la Cimenterie CIMBENIN sise à Sèkandji dans la Commune de SèmèPodji	CIMBENIN 65 78 24 44	SEME PODJI
77	Plan d'urgence de la cimenterie SCB -Ciment Bouclier de Placodji dans la Commune de Cotonou	SCB -Ciment Bouclier 97 69 93 52 97 76 97 42 94 52 17 61	COTONOU

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
78	Plan d'urgence de la station de régulation et de comptage de la Société West African Gas Pipeline Company (WAGPCo), sise à Bazoukpa dans la Commune de Ouidah	Société West African Gas Pipeline Company (WAGPCo) 97 97 81 56 97 97 81 52 97 12 26 97	PAHOU
79	Station-service EDJROSEY WELL (EWELL) sise à Guéma dans l'arrondissement 3 de la Commune de Parakou	Société EDJROSEY WELL 98 16 88 89 63 00 23 89	PARAKOU
80	Station-service BENIN-PETRO sise à ciné le Borgou à Parakou	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 25	Parakou
81	Station-service BENIN-PETRO sise à Dèguè-Gare dans le 3 ^{ème} arrondissement de Porto-Novo	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 26	PORTO-NOVO
82	Station-service BENIN-PETRO sise à Kpambai dans la Commune de Savè	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 27	Savè
83	Station-service BENIN-PETRO sise à Savalou Aga dans la Commune de Savalou	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 28	Savalou
84	Station-service BENIN-PETRO sise à Hessa dans la Commune de Zè	BENIN PETRO (229) 21 31 16 71 / 94 16 25 29	Zè
UNITE N'AYANT PREALABLEMENT PAS LE CCES			
1	Laboratoire Vétérinaire (LABOVET)	LABOVET (95055575)	Bohicon
2	Station-service BRAF & FILS	BRAF & FILS (97579499 / 9599184)	Cotonou (Akpakpa)
3	Unité de production d'huile de graine de coton de la société ATDCO SARL	ATDCO SARL (97744822)	Zè
4	Unité de transformation de graine de coton et de soja de la société STILCO SARL	STILCO SARL (59043728)	Zè
5	Carrière de sable par l'entreprise Synohydro Corporation Limited	Synohydro Corporation Limited 96 14 70 61 / 64 80 58 58 / 69 66 86 22	Djougou
6	Gisement d'emprunt latéritique par l'entreprise Synohydro Corporation Limited	Synohydro Corporation Limited 96 14 70 61 / 64 80 58 58 / 69 66 86 23	Djougou (Soso 1)
7	Gisement d'emprunt latéritique par l'entreprise Synohydro Corporation Limited	Synohydro Corporation Limited 96 14 70 61 / 64 80 58 58 / 69 66 86 24	Djougou (Soso 2)
8	Base vie de lot 2 " Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Pèhunco-Kérou-Banikoara : section Djougou-Pèhunco-Kérou-PK 183+980" par SYNOHYDRO	SYNOHYDRO (69668622)	Kérou (Kossou-Quinra)

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
9	Base vie de lot 3 " Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara : section Djougou-Péhunco-Kérou-PK 183+980" par SYNOHYDRO	SYNOHYDRO (69668622)	Kérou
10	Base de vie lot 1 « Travaux d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara : section Djougou-Péhunco-Kérou-PK 183+980" par l'entreprise SYNOHYDRO	SYNOHYDRO (69668622)	Kérou (Kossou-Quinra)
11	Site d'emprunt latéritique sis à Sobé dans la Commune d'Ifangni de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Ifangni (SOBE)
12	Site d'emprunt latéritique sis à Bonou de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Bonou (Atankpe)
13	Site d'emprunt latéritique de l'is à Sissekpa dans la Commune d'Adjohoun entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Adjohoun (SISSEKPA 1)
14	Site d'emprunt latéritique sis à Sissekpa 2 dans la Commune d'Adjohoude l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Adjohoun (SISSEKPA 2)
15	Site d'emprunt latéritique sis à Sissekpa 3 dans la Commune d'Adjohoun de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Adjohoun (SISSEKPA 3)
16	Site d'emprunt latéritique sis a à ODEMETA dans la Commune de Kétou de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Ketou (ODOMETA)
17	Site d'emprunt latéritique sis à Igbi-lwé dans la Commune de Kétou de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Ketou (IGBLEWE)
18	Site d'emprunt latéritique sis à IBAJA dans la Commune de Sakété de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Sakété (IBAJA)
19	Site d'emprunt latéritique sis à Ikossi dans la Commune de Sakété de l'entreprise OFMAS INTERNATIONAL	OFMAS INTERNATIONAL (21174245)	Sakété (IKOSSI)
20	Unité de traitement de riz local de la ferme agropastorale de l'entreprise MIRA GROUP	MIRA GROUP (99997628)	Abomey-Calavi
21	Unité d'exploitation de gaz industriels et médicaux sise à PK 3, Route de Porto-Novo de la société Air Liquide Bénin	Air Liquide Bénin	PK 3, Route de Porto-Novo (Cotonou)
22	Audit environnemental et social externe de mise en conformité de l'unité de production d'eau minérale de la société Kwabobio sise à Djidja dans le Département du zou	Kwabobio SARL	Djidja
23	Unité de production et de commercialisation de glaçons alimentaires à Aidjédo dans la Commune de Cotonou de la société PROMLUX.	Société PROMLUX SARL, 58 83 96 24 / 62 39 53 50	Aidjédo (Cotonou)

N°	Unités auditées	Promoteurs	Localités
24	Entreprise pharmaceutique PHARMAQUICK BY ABT sise dans la zone industrielle d'Akpakpa dans la Commune de Cotonou	PHARMAQUICK BY ABT ; 68 86 10 10 / 69 73 94 95	Akpakpa (Cotonou)
25	Société béninoise de Brasserie (SOBEBRA) sise à Akpakpa dans la Commune de Cotonou	97 97 46 61 infos@sobebra.bj	Akpakpa (Cotonou)
26	Carrière de granite sise à Sonnoumon dans l'arrondissement de Bori dans la commune de N'Dali de la société GRAVEL BENIN.	GRAVEL BENIN 69 48 13 13 / 50 09 93 30	N'DALI
27	Station-service ORIBA PETROLIUM sise à Komiguéa, arrondissement de Siraratou dans la commune de N'Dali.	OPRIBA PETROLIUM, 99 78 81 91 / 92 18 30 20	N'DALI
28	Siège de l'Agence béninoise pour l'Environnement à Cotonou	ABE	COTONOU
29	Entrepôts ayant servi au stockage de produits et engrais chimiques de l'ex CARDER Zou-Collines sis à Bantè	(ATDA 4) 97 87 10 02	BANTE
30	Usine 1 de transformation de noix de cajou brute dans la Zone industrielle de Glo-Djigbé de BENIN CASHEW	BENIN CASHEW (42 09 01 92°	GLO-DJIGBE
31	Usine 2 de transformation de noix de cajou brute dans la Zone industrielle de Glo-Djigbé de BENIN CASHEW	BENIN CASHEW (42 09 01 92°	GLO-DJIGBE
32	Usine 3 de transformation de noix de cajou brute dans la Zone industrielle de Glo-Djigbé de BENIN CASHEW	BENIN CASHEW (42 09 01 92°	GLO-DJIGBE
33	Usine 4 de transformation de noix de cajou brute dans la Zone industrielle de Glo-Djigbé de BENIN CASHEW	BENIN CASHEW (42 09 01 92°	GLO-DJIGBE
34	Usine 5 de transformation de noix de cajou brute dans la Zone industrielle de Glo-Djigbé de BENIN CASHEW	BENIN CASHEW (42 09 01 92°	GLO-DJIGBE
35	Antenne de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE), sise au quartier Ladjifarani dans le 2 ^{ème} arrondissement de Parakou.	ABE	PARAKOU
36	Site d'exploitation de latérite granuleuse de l'Entreprise de Manutention et des Services de Travaux publics (EMSTP), sis à Sokouhoué dans la Commune de Djakotomey	EMSTP	DJAKOTOMEY

TOTAL : 120 AES EXTERNES AU 31 DECEMBRE 2023 (84 AES EXTERNES ET 36 AES EXTERNE DE MISE EN CONFORMITE)

3.10. Annexe 10 : Projets ayant fait l'objet de suivi de leur PGES en 2023

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
1	Sous-projet de gestion des eaux pluviales et de résilience urbaine au Bénin sous financement de la Banque Mondiale.	SIRAT/PAPC	Cotonou
2	Sous-projet d'appui au Programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de la Banque Africaine de Développement.	SIRAT/PAPC	Cotonou
3	Sous-projet d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de l'Agence Française de Développement.	SIRAT/PAPC	Cotonou
4	Sous-projet tranche d'urgence au programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de la Banque Ouest Africaine de Développement.	SIRAT/PAPC	Cotonou
5	Sous-projet de drainage des eaux pluviales à Cotonou sous financement de la Banque Européenne d'Investissement.	SIRAT/PAPC	Cotonou
6	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV DE LISSEGAZOUN DANS LA COMMUNE D'ALLADA	ANAEP-MR (97973479/69080811)	ALLADA
7	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV D'AVAME DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO	ANAEP-MR (97973479/69080811)	TORI-BOSSITO
8	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV DE DJOMON DANS LA COMMUNE D'AVRANKOU	ANAEP-MR (97973479/69080811)	AVRANKOU
9	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV DE KPAKPAME DANS LA COMMUNE DE ZA-KPOTA	ANAEP-MR (97973479/69080811)	ZA-KPOTA
10	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV DE ZALLI DANS LA COMMUNE DE LALO	ANAEP-MR (97973479/69080811)	LALO
11	SOUS PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU SAEPMV DE LOBOGO DANS LA COMMUNE DE BOPA	ANAEP-MR (97973479/69080811)	BOPA
12	CONSTRUCTION DE LA CITE ADMINISTRATIVE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'ABOMEY-CALAVI	SimAU	ABOMEY-CALAVI

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
13	CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE L'HOTEL SOFITEL ET DE RENOVATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE (CIC) DE COTONOU	MINISTERE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS	COTONOU
14	Projet d'extention/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot1 : 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (Alfakoara à Kandi)	ABERME (+229 21 38 05 99)	KANDI
15	Projet d'ouverture et d'exploitation de carrière de gneiss oeillé à Kofoussa dans l'arrondissement d'Angaradebou, commune de Kandi/Alibori	SOGEA/SATOM (+229 21 33 08 55/ 62 22 32 02/ 68 45 62 75)	KANDI
16	Projet d'extention/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot1 : 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et dans la Donga (Kambara à Sègbana)	ABERME (+229 21 38 05 99)	SEGBANA
17	Projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 100 localités rurales du Bénin lot 1 : 22 localités des départements de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora (Gbanin à Gogounou)	ABERME (+229 21 38 05 99)	GOGOUNOU
18	Projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 100 localités rurales du Bénin lot 1 : 22 localités des départements de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora (Nassabara à Gogounou)	ABERME (+229 21 38 05 99)	GOGOUNOU
19	Projet d'extension/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot 1 ; 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (Tchanhoukossi à Matéri)	ABERME (+229 21 38 05 99)	MATERI
20	Projet d'extension/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot 1 ; 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (Koutiakou à Tanguiéta)	ABERME (+229 21 38 05 99)	TANGUIETA
21	Projet d'extension/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot 1 ; 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (Tokibi à Coby)	ABERME (+229 21 38 05 99)	COBLY
22	Projet d'extension/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot 1 ; 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (N'Dahonta à Tanguiéta)	ABERME (+229 21 38 05 99)	TANGUIETA
23	Projet d'extension/densification de réseaux électriques de la SBEE dans 76 localités rurales du Bénin, lot 1 ; 26 localités des départements de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga (Taiakou à Tanguiéta)	ABERME (+229 21 38 05 99)	TANGUIETA

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
24	Projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 100 localités rurales du Bénin lot 1 : 22 localités des départements de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora (Sonaholou à Ouaké)	ABERME (+229 21 38 05 99)	OUAKE
25	Projet d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 100 localités rurales du Bénin lot 1 : 22 localités des départements de l'Alibori, de la Donga et de l'Atacora (Zone triangulaire à Ouaké)	ABERME (+229 21 38 05 99)	OUAKE
26	Construction et exploitation de la station-service Yatt & Co à Godomey-gare Fignonhou dans la commune d'Abomey-Calavi	Yatt & Co Energy Benin SA (+229 53 12 49 96)	ABOMEY-CALAVI
27	Construction et exploitation d'une station-service à Togbin-Daho dans l'arrondissement de Godomey, Commune d'Abomey-Calavi	Petrodis SA (+229 954071 32/ 97 77 79 05)	ABOMEY-CALAVI
28	Construction et exploitation d'une unité de transformation du bois (menuiserie moderne) à Agonmey dans l'arrondissement d'Akassato, commune d'Abomey-Calavi	Société Hao Mu Cai-Le Bon Bois SARL (+229 97 08 40 36)	ABOMEY-CALAVI
29	Projet de construction de 1949 & 8900 logements sociaux et économiques à Ouèdo dans la commune d'Abomey-Calavi	SIMAU	ABOMEY-CALAVI
30	Projet de construction du pôle commercial et restructuration du stade de l'amitié GMK	SIMAU	COTONOU
31	Projet de construction de pôle agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué à Abomey-Calavi	SIMAU	ABOMEY-CALAVI
32	Projet de construction du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou	SIMAU	COTONOU
33	Travaux de viabilisation de la zone de promotion immobilière de Togbin-Daho à Adouanko (lot 1)	SIMAU	COTONOU
34	Travaux d'aménagement de la plage de Fidjrossè entre Marie Stella-Adouanko (lot 2) dans le cadre du projet de la route des pêches	SIMAU	COTONOU
35	Projet de construction et d'exploitation de la cité Défense et Sécurité à Cotonou	SIMAU	COTONOU
36	Projet de construction de cité ministérielle de Cotonou	SIMAU	COTONOU
37	CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE L'HOTEL SOFITEL ET DE RENOVATION DU CENTRE	ANPT	COTONOU

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
	INTERNATIONAL DE CONFERENCE (CIC) DE COTONOU		
38	Projet de construction du nouveau siège de l'assemblée nationale à Porto-Novo	SImAU	Porto-Novo
39	Projet de construction et d'exploitation du pipeline d'exportation Niger-Bénin par la société West African Oil Pipeline Company (WAPCO) SA	WAPCO SA ; 21362600	MALANVILLE, KANDI, GOGOUOU, BEMBÈRÈKÈ, N'DALI, PARAKOU, TCHAOUROU, OUESSE, DASSA, SAVÈ, KÉTOU, POBÈ, ADJA-OUÈRÈ, IFANGNI, SAKETE, AVRANKOU, PORTO-NOVO, ADJARRA, SEME-PODJI
40	Projet d'aménagement et de viabilisation de la zone industrielle de Glo-Djigbe dans les communes de Tori-Bossito et Ze	SIPI	Glo-Djigbe
41	Projet d'alimentation en eau de la zone économique de Glo-Djigbe	SONEB	Glo-Djigbe
42	Projet d'installation d'une unité de fabrication de carreaux de céramique dans la zone économique de spéciale de Glo-Djigbe	AFRIKAN CEA ? ICS SOLUTION SAS	Glo-Djigbe
43	Projet de construction et d'exploitation d'une usine de menuiserie générale, de transformation de verre, d'aluminium et de fabrication de charpente métallique dans la zone de Glo-Djigbe	SOCIETE B-STEELA SA	Glo-Djigbe
44	Projet d'installation d'une unité de fabrication de produits cosmétiques dans la GDIZ, au Bénin	SOBECO SA	Glo-Djigbe
45	Projet d'installation d'une unité de fabrication de produits pharmaceutiques dans l'enceinte de Glo-Djigbe Industriel zone (GDIZ)	FHC MEDICA	Glo-Djigbe
46	Projet de construction et d'exploitation d'une station-service "S.A. P" dans l'enceinte de Glo-Djigbe (Glo-Djigbe Industrial Zone)	SUD AFRIQUE PETROLEUM (SAP)	Glo-Djigbe

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
47	Projet de construction et d'exploitation d'une unité de fabrication des cartons dans l'enceinte de Go-Djibe (GIDZ)	UNICARTON SARL	Glo-Djigbe
48	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Bobe dans la commune de Bante	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Bante
49	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Gouka dans la commune de Bante	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Bante
50	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Akofodjoule dans la commune de Dassa-Zoume	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Dassa-Zoume
51	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Zounoudo dans la commune de Agbangnizoun	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Agbangnizoun
52	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Kissamey dans la commune de Aplahoue	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Aplahoue
53	Sous projet de construction et d'exploitation du SAEPmV de Kpqnroun dans la commune de Abomey-Calavi	ANAEP-MR (97973479/69080811)	Save
54	Réhabilitation d'une station SONACOP par BENIN-PETRO a Kilibo, arrondissement de Kilibo dans la commune de Ouesse	BENIN-PETRO SA	Ouesse
55	Installation et exploitation d'une usine de transformation de noix de cajou à Zounpka dans l'arrondissement de Sodohome, commune de Bohicon par la société WADICASHEW	WADICASHEW	Bohicon
56	Construction et exploitation d'un atelier de réparation des transformateurs et installation d'une machine de traitements d'huile au profit de la SBEE a Abomey-Calavi, arrondissement d'Akassato, quartier de Houek-honou	PASE	Abomey-Calavi
57	Extension en mer du bassin portuaire à l'Est du Port autonome de Cotonou	Port autonome de Cotonou	Cotonou
58	Projet de construction du Musée International du Vodoun et aménagement de la place Bayol/Toffa dans le 1er arrondissement de Porto-Novo	SIMAU	Porto-Novo
59	Projet de construction et d'exploitation d'un complexe hôtelier à Djondji dans l'arrondissement de Djègbadji (commune de Ouidah)	Société de Financement et de Participation (SFP)	Ouidah
60	Projet de construction de l'école internationale Pierre Manoel Talon à Fidjrossè (12ème arrondissement de de Cotonou)	Fondation Claudine Talon	COTONOU
61	Projet de construction et d'exploitation d'une station de traitement de boues de vidange à Wobekou-Gah dans la commune de Parakou	DGDU	Parakou

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
62	Projet d'extension de l'unité de production d'anacarde à Kéra dans l'arrondissement de Tchaourou Centre	AFOKANTAN BENIN CASHEW (ABC) SA	Tchaourou
63	Projet d'extension d'une unité de production de jus de mangue à Maréborou dans l'arrondissement de Siarou, commune de N'Dali	TOTCHENAGNON	N'Dali
64	Projet de rénovation de la maison d'arrêt de Ouidah	Agence Pénitentiaire du Bénin	Ouidah
65	Projet de déplacement de la centrale électrique de Bénin terminal au Port de Cotonou	Bénin-Terminal	COTONOU
67	Projet de construction et d'exploitation d'une station-service à Aidjedo dans l'arrondissement de Ouedo, commune d'Abomey-Calavi	2MHCV SARL	ABOMEY-CALAVI
68	Projet d'installation et d'exploitation d'une unité de fabrication de tuyau PVC, tubes orange et accessoires à SESSATO, dans l'arrondissement de OUEDO, commune d'ABOMEY-CALAVI	NATUFRUITS SARL	ABOMEY-CALAVI
69	Projet de construction et d'exploitation d'une unité agro-industrielle de transformation de l'ananas en jus à FANDJI, arrondissement de ZINVIE dans la commune d'ABOMEY-CALAVI	ATC-IB SA	ABOMEY-CALAVI
70	Projet de construction et d'exploitation d'un showroom moderne à DONATIN dans le 1 ^{er} arrondissement de COTONOU	Projet d'Amélioration des Services énergétiques au Bénin (PASE)	COTONOU
71	Sous-projet de construction et exploitation d'un atelier de réparation des transformateurs et d'installation d'une machine de traitement d'huile au profit de la SBEE à Abomey-Calavi, arrondissement d'AKASSATO, quartier HOUKEKE-HONOU	Programme d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Electrique (PADSBEE) Société béninoise d'Énergie Electrique (SBEE)	ABOMEY-CALAVI
72	Sous-projet : Volet distribution réseau HTA et BT (Atlantique-Littoral-Ouémé-Plateau-Mono-Couffo-Zou-Collines)	Programme d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Electrique (PADSBEE) Communauté Electrique du Bénin (CEB)	BOHICON, COVÈ, SAVALOU, GLAZOUÉ, ALLADA, TORI-BOSSITO
73	Sous-projet de raccordement du nouveau poste 161/20 KV de GLO-DJIGBÉ à la coupure d'artère sur la ligne CEB Momé Hagou à MARIA GLÉTA	Programme d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Electrique (PADSBEE) Communauté Electrique du Bénin (CEB)	ABOMEY-CALAVI, ZÈ, TORI-BOSSITO

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
74	Sous-projet de construction des lignes HT 63 kV ET 161 kV et postes associés dans les Communes de COMÈ, HOUÉYOGBÉ et ATHIÉMÉ	Programme d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Electrique (PADSBEE) Communauté Electrique du Bénin (CEB)	COMÈ, HOUÉYOGBÉ, ATHIÉMÉ
75	Sous-projet de construction de la ligne souterraine 161 KV du poste source de TANZOUN au nouveau poste de SÈMÈ-PODJI	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SiMAU)	AVRANKOU, SÈMÈ-PODJI
76	Projet de construction de 1949 & 8900 logements sociaux et économiques à Ouèdo (Commune d'Abomey-Calavi).	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	ABOMEY-CALAVI
77	Projet d'extension des collecteurs WA et XX avec des aménagements connexes dans la ville de Cotonou	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	COTONOU
78	Projet d'aménagement des voiries connexes aux collecteurs WA et XX dans la ville de Cotonou	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	COTONOU
79	Projet de mise en sécurité et agrandissement de la passerelle Tchonvi-Sèkandji dans la ville de Sèmè-Podji	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	SEME-PODJI
80	Projet d'assainissement et pavage de voirie dans la ville de Sèmè-Podji	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	SEME-PODJI
81	Projet de pavage et d'assainissement de rues, d'équipements scolaires et d'aménagement des placettes et forêt sacrée dans la commune de Comè	Programme d'Adaptation des Villes aux Changements Climatiques (PAVICC)	COME
82	Projet de mise en place d'une bande verte le long du collecteur de crête et des principales artères de la commune de Bohicon.	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	BOHICON
83	Sous-projet de gestion des eaux pluviales et de résilience urbaine au Bénin sous financement de la Banque Mondiale	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	COTONOU
84	Sous-projet d'appui au Programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de la Banque Africaine de Développement	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	COTONOU

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
85	Sous-projet d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de l'Agence Française de Développement	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	COTONOU
86	Sous-projet tranche d'urgence au programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou sous financement de la Banque Ouest Africaine de Développement	West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA ResIP) Benin	COTONOU
87	Projet de protection du segment de côte transfrontalier entre Gbodjome au Togo et Grand-Popo au Bénin par WACA-ResIP	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	GRAND-POPO
88	Sous-projet de drainage des eaux pluviales à Cotonou sous financement de la Banque Européenne d'Investissement	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT)	COTONOU
89	Projet d'aménagement et de bitumage de la route des pêches, Bénin (phase 2) : tronçon Adounko-Porte du non-retour et aménagements connexes	Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT)	OUIDAH
90	Projet d'aménagement des rues autour du fort portugais dans la commune de Ouidah	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT)	OUIDAH
91	Projet d'aménagement et de bitumage de la route de la Corniche-Est de Cotonou	Ghaya Oil and Gas Benin SA	COTONOU
92	Projet de construction et d'exploitation d'une station-service à Akonaboè dans le 5 ^{ème} arrondissement de la commune de Porto-Novo	Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR)	PORTO-NOVO
93	Projet de construction et d'exploitation du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages d'Avamè dans la commune de Tori Bossito	Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR)	TORI-BOSSITO
94	Projet de construction et d'exploitation du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages de Lisségazoun dans la commune d'Allada	Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR)	ALLADA
95	Projet de construction et d'exploitation du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages de Houely-gaba dans la commune d'Adja-Ouèrè	Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEP-MR)	ADJA-OUERE

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
96	Projet de construction et d'exploitation du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages de Djomon dans la commune d'Avrankou	MCA Bénin II	AVRANKOU
97	Projet de renforcement et de réhabilitation du réseau de distribution d'électricité de Cotonou	MCA Bénin II	COTONOU
98	Projet de construction, de l'exploitation et de la post-fermeture de la cellule d'enfouissement de Takon	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	PORTO-NOVO
99	Projet de construction du pôle commercial et restructuration du stade de l'amitié général Mathieu Kérékou (GMK) à Cotonou	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) Port Autonome de Cotonou (PAC)	COTONOU
100	Projet de construction du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	COTONOU
101	Projet de construction du musée international du Vodoun et aménagement de la place Bayol/Toffa dans le 1 ^{er} arrondissement de Porto-Novo	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) Agence Nationale de développement des Patrimoines touristiques (ANPT)	PORTO-NOVO
102	Projet de construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale à Porto-Novo	PAGEFCOM II	PORTO-NOVO
103	Mise en place d'un Système d'Alerte Précoce aux feux de végétation du PAGEFCOM II	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	ZOGBODOMEY, DJIDJA, BASSILA, TCHAOUROU, OUESSE
104	Projet de construction de 1949 & 8900 logements sociaux et économiques à Ouèdo (Commune d'Abomey-Calavi).	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	ABOMEY-CALAVI
105	Projet de construction pôle agroalimentaire de l'agglomération du grand Nokoué à Abomey-Calavi	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	ABOMEY-CALAVI
106	Projet de construction de la cité administrative technique départementale d'Abomey-Calavi	Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)	ABOMEY-CALAVI
107	Projet de construction de la cité ministérielle de Cotonou	WAPCO SA	COTONOU

N°	INTITULE PROJETS	PROMOTEURS	LOCALITES
108	Projet de construction et d'exploitation d'un pipeline, de la frontière Nigéro-Béninoise à Sèmè, pour l'exploitation du pétrole brut du bloc pétrolier Agadem du Niger	Projet de construction et d'exploitation d'un pipeline, de la frontière Nigéro-Béninoise à Sèmè, pour l'exploitation du pétrole brut du bloc pétrolier Agadem du Niger	MALANVILLE, KANDI, GOGOYOU, BEMBERÈKÈ, N'DALI, PARAKOU, TCHAOUROU, OUESSÈ, DASSA, SAVÈ, KÉTOU, POBÈ, ADJA-OUÈRÈ, IFANGNI, SAKETE, AVRANKOU, PORTO-NOVO, ADJARRA, SEME-PODJI